

**GOLD V 2019**

# **La localisation des agendas mondiaux**

Comment l'action locale transforme les villes et les territoires

# **Région européenne**



© 2020 CGLU

Le droit de CGLU d'être identifié en tant qu'auteur du matériel éditorial, et celui des auteurs individuels en tant qu'auteurs de leurs contributions, a été revendiqué par eux conformément aux articles 77 et 78 du Copyright, Designs and Patents Act 1988.

Tous droits réservés. Nulle partie de ce livre ne peut être réimprimée, reproduite ou utilisée sous quelque forme ou par quelque moyen électronique, mécanique ou autre, actuel ou futur, y compris la photocopie et l'enregistrement, ou tout système de stockage d'information ou de récupération, sans autorisation écrite des éditeurs.

Cités et Gouvernements Locaux Unis  
United Cities and Local Governments  
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos  
Avinyó 15  
08002 Barcelone  
www.uclg.org

#### AVERTISSEMENT

La présentation des informations et les termes utilisés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement l'opinion de Cités et Gouvernements Locaux Unis, qu'il s'agisse des autorités, du statut juridique, de la délimitation des frontières, du système économique ou du niveau de développement de chaque pays, territoire, ville ou lieu. L'analyse, les conclusions et les recommandations de ce rapport ne reflètent pas nécessairement l'opinion de tous les membres de Cités et Gouvernements Locaux Unis.



Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document est de la responsabilité de CGLU et sous aucun prétexte il ne peut être interprété comme le reflet du positionnement de l'Union européenne.



Ce document a été financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, Asdi. Asdi ne partage pas nécessairement les opinions exprimées dans ce document. La responsabilité de son contenu incombe entièrement à l'auteur.

Conception et édition : [www.ggrafic.com](http://www.ggrafic.com)  
Révision des épreuves : Juliette Rossignol-Leroy.  
Préparation de copie et correction : Michel Auvray.  
Photos de couverture : Xiaojun Deng ([bit.ly/2M26fCD](https://bit.ly/2M26fCD)), © Ainara Fernández Tortosa, Christopher Rose ([bit.ly/2Mus3Gi](https://bit.ly/2Mus3Gi)), William Murphy ([t.ly/0X6jX](https://t.ly/0X6jX)), formatbrain, ([bit.ly/2AWQart](https://bit.ly/2AWQart)), AlejandroVN ([bit.ly/2M4hk6e](https://bit.ly/2M4hk6e)), Lawrence's lenses ([bit.ly/2AZkodB](https://bit.ly/2AZkodB)) and Denys Nevozhai ([t.ly/2W0Ad](https://t.ly/2W0Ad)). Toutes les photos de ce volume sont publiées sous licence Creative Commons (<https://creativecommons.org/licences/>). Certains droits réservés.



# **La localisation des agendas mondiaux**

Comment l'action locale transforme  
les villes et les territoires

## **Rapport régional de GOLD V sur l'Europe**

Coordonné par  
CGLU, CCRE et PLATFORMA

# Sommaire

00

## Remarques préliminaires

Comité éditorial  
Remerciements  
Préface  
Sigles et acronymes  
Contexte : pourquoi localiser les ODD ?

01

## Introduction : le contexte européen

Page 17

02

## Cadres institutionnels nationaux et locaux pour la mise en oeuvre des ODD

Page 18

2.1 Cadres institutionnels nationaux  
2.2. Situation actuelle des collectivités territoriales en Europe  
2.3. Partenariats de gouvernance coopérative multiniveaux

03

## La contribution des collectivités territoriales à la localisation des ODD

Page 38

3.1. Actions des associations et des réseaux de collectivités territoriales pour soutenir l'appropriation locale des ODD  
3.2. Initiatives des collectivités territoriales pour la mise en oeuvre des ODD  
3.3. Les CT, initiatrices d'innovations et de solutions pour atteindre les ODD

04

## Conclusions et recommandations politiques : l'état de la localisation des ODD en Europe

Page 59

05

## Recommandations politiques au niveau mondial

Page 62

06

## Notes

Page 71

## Bibliographie

Page 78

# Comité éditorial

## Coordination

Edgardo Bilsky  
Luc Aldon  
Anna Calvete  
Andrea Ciambra  
Ainara Fernández  
Jolie Guzmán  
Emilie Huet  
Mathilde Penard

## Orientation et conseil

Emilia Saiz, Secrétaire générale, CGLU  
Le Bureau exécutif de CGLU, 2016-2019

## Secrétaires généraux des sections de CGLU

- Afrique : **Jean-Pierre Elong Mbassi**, CGLU Afrique
- Asie-Pacifique : **Bernadia Tjandradewi**, CGLU Asie-Pacifique
- Eurasie : **Rasikh Sagitov**, CGLU Eurasie
- Europe : **Frédéric Vallier**, Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE)
- Amérique latine – réseau CORDIAL : **Sergio Arredondo**, FLACMA, **Nelson Fernández**, Mercociudades
- Moyen-Orient et Asie occidentale : **Mehmet Duman**, CGLU Moyen-Orient et Asie occidentale
- Métropolis : **Octavi de la Varga**
- Amérique du Nord : **Brock Carlton**, FCM

## Secrétariat mondial de CGLU

CGLU voudrait remercier la Direction des relations internationales du Conseil provincial de Barcelone, en particulier **Kontxi Odriozola** et **Ana Tapia** pour leurs contributions.

# Remerciements

**Anna Calvete Moreno**, Experte en matière de gouvernance et agendas mondiaux, Barcelone, Espagne  
**Agustí Fernández de Losada**, Chercheur et directeur du programme Villes mondiales, Centre des Affaires internationales de Barcelone (CIDOB), Espagne  
**Carl Wright**, Secrétaire général honoraire, Forum des Gouvernements locaux du Commonwealth (CLGF), Royaume-Uni

Nos remerciements à : **Dorothee Allain-Dupré**, cheffe du département CFE/SME et Isabelle Chatry, Coordinatrice, Finances infranationales et réformes territoriales, CFE/SME, Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) ; **Nicolas Kada**, Directeur, Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe (GRALE), France, pour leurs contributions et commentaires. CGLU remercie tout particulièrement l'équipe du CCRE pour ses contributions : **Angelika Poth Moegele**, Directrice exécutive Affaires européennes ; **Nathalie Noupadja**, Responsable de la recherche et des études ; **Sarah Bentz**, Chargée de projet ; **Pedro Bizarro**, Chargé de projet ; **Marine Gaudron**, Chargée de projet ; **Marlène Simeon**, Directrice de PLATFORMA

Avec la contribution des réseaux impliqués dans la **Global Taskforce des gouvernements locaux et régionaux** ([www.global-taskforce.org](http://www.global-taskforce.org)).



Pour leur conseil et leur soutien financier, CGLU remercie tout particulièrement :





Table ronde ministérielle au Forum ECOSOC sur le financement du développement, New York, avril 2018 (photo : UCLG-CGLU/Joel Sheakoski, bit.ly/33dIWf2).

# Préface

**Frédéric Vallier**

Secrétaire général du Conseil des communes et régions d'Europe



**L'Agenda 2030 pour le développement durable incarne une vision pour les personnes, la planète, la paix et la prospérité, qui doit se réaliser sur la base du partenariat et de la solidarité. Il ne reste que dix ans pour l'atteindre. Il est donc primordial d'intensifier les efforts dans toutes les régions du monde au cours de cette nouvelle décennie d'action. L'Europe aura un rôle crucial à jouer pour assurer une mise en œuvre efficace sur l'ensemble de son territoire, car elle accuse encore en retard pour atteindre bon nombre des objectifs. La réponse de l'Union européenne (UE) devra être plus ambitieuse, plus inclusive et multilatérale, afin que l'Agenda 2030 devienne un véritable processus de transformation pour le continent européen et le monde.**

Pour assurer le succès de cet Agenda, tous les niveaux de gouvernance doivent travailler ensemble et intensifier leurs efforts. Toutes les parties prenantes auront un rôle stratégique à jouer, en particulier si elles collaborent avec leurs pairs dans les pays partenaires. Les collectivités territoriales européennes et leurs associations adhèrent déjà aux Objectifs de développement durable (ODD). Elles créent chaque jour de nouvelles opportunités économiques, sociales et écologiques, deviennent des actrices pleinement engagées dans la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 2030. Elles contribuent notamment à assurer la cohérence, la continuité et la coordination institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Mais ceci ne peut se faire que si elles disposent des pouvoirs, des ressources et des capacités nécessaires.

L'Agenda 2030 offre également une série d'opportunités qu'il convient de saisir. Pour les collectivités territoriales, les ODD représentent un cadre de transformation qui permet d'améliorer la qualité et l'accès des services publics aux citoyens, ainsi que de renforcer la participation citoyenne dans l'élaboration des politiques publiques, en éliminant les cloisonnements entre les différents domaines d'actions politiques et en reliant entre elles les différentes parties prenantes.

Les collectivités territoriales sont confrontées à la grande majorité des défis actuels, notamment aux changements climatiques, à l'évolution démographique, la gestion des déchets, l'efficacité

énergétique et le développement économique local, pour n'en citer que quelques-uns. La réalisation des ODD dépend donc de la pleine appropriation de leurs enjeux et mécanismes par les régions, les villes et les communautés de toutes tailles. Les 17 Objectifs ont tous une dimension territoriale, ils dépendent également du lieu et du contexte territorial dans lequel ils sont mis en œuvre.

Le contexte européen est particulier en ce qu'il offre un centre propice pour l'innovation, la collaboration, l'expérimentation et la cocreation. En tant qu'acteur important de la scène internationale, notamment en termes de développement, les exigences sont grandes envers l'Europe pour l'aider à remplir cette mission à l'échelle mondiale. Alors que les États centraux éprouvent parfois des difficultés à coopérer, les villes et les régions de l'UE construisent des ponts entre les pays européens et entre les continents. L'Agenda 2030 contribue à développer un langage commun entre toutes les cultures et tous les territoires, en plaçant le bien-être des citoyens et de la planète au cœur des discussions.

Pour atteindre nos ambitions pour les dix prochaines années, il est essentiel de comprendre où nous en sommes aujourd'hui. Le cinquième rapport de l'Observatoire mondial sur la décentralisation et la démocratie locale (GOLD V), portant sur « La localisation des agendas mondiaux », est un excellent outil qui offre un état des lieux de la mise en œuvre des agendas mondiaux dans 142 pays à travers le monde, dont 41 sur le continent européen. Les conclusions de ce rapport ont été complétées par l'expérience et les connaissances du Secrétariat du Conseil des communes et régions d'Europe, des experts et des membres, ainsi que des partenaires et des équipes de PLATFORMA.

Le chapitre européen fournit une analyse approfondie des environnements nationaux actuels, favorables à la mise en œuvre des ODD. Il analyse également les tendances en matière de décentralisation, la situation actuelle des collectivités territoriales en Europe et donne un aperçu des exemples de mise en œuvre des ODD à tous les niveaux de gouvernance. Je souhaite que la lecture de ce rapport vous soit une source d'enseignements et d'inspiration ! ◉

# Sigles et acronymes

## A

---

**AFCCRE** – Association française du Conseil des communes et régions d'Europe

**AICCRE** – *Associazione Italiana per il Consiglio dei Comuni e delle Regioni d'Europa*

(Association italienne pour le Conseil des municipalités et des régions européennes)

**AIMF** – Association internationale des maires francophones

**ARFE** – Association des régions frontalières européennes

**ARE** – Assemblée des régions d'Europe

## C

---

**C40** – *C40 Cities Climate Leadership Group*

**CCRE** – Conseil des communes et régions d'Europe

**CE** – Commission européenne

**CEE** – Commission économique des Nations unies pour l'Europe

**CESE** – Comité économique et social européen

**CGLU** – Cités et Gouvernements Locaux Unis

**CLGF** – *Commonwealth Local Government Forum* (Forum des gouvernements locaux du Commonwealth)

**CO<sub>2</sub>** – Dioxyde de carbone

**COP** – Conférence des parties

**CoR** – *European Committee of the Regions* (Comité européen des régions)

**CORDIAL** – *Coordinación Latinoamericana de las Autoridades Locales* (Coordination des autorités locales d'Amérique latine)

**CRPM** – Conférence des régions périphériques maritimes

**CSCC** – *Cross-Sectoral Coordinating Centre* (Centre de coordination intersectorielle, Lettonie)

**CT** – Collectivité territoriale

## D

---

**DEL** – Développement économique local

**DG** – Direction générale (Commission européenne)

**DMP** – *Disaster Management Plan* (Plan de gestion des catastrophes)

## E

---

**ELV** – Examen local volontaire

**ENV** – Examen national volontaire

**EUR** – Euro

## F

---

**FEDER** – Fonds européen de développement régional

**FENU** – Fonds d'équipement des Nations unies

**FEMP** – *Federación Española de Municipalidades y Provincias* (Fédération espagnole des municipalités et des provinces)

**FMI** – Fonds monétaire international

**FPHN** – Forum politique de haut niveau

**FSE** – Fonds social européen

## G

---

**GES** – Gaz à effet de serre

**GIEC** – Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

**GIZ** – *German Society for International Cooperation* (Société allemande pour la coopération internationale)

**GOLD** – Observatoire mondial sur la décentralisation et la démocratie locale

**GTF** – Global Taskforce des gouvernements locaux et régionaux

## I

---

**IAL** – Indice d'autonomie locale

**ICLEI** – *Local Governments for Sustainability* (Gouvernements locaux pour un environnement durable)

**IDH** – Indice de développement humain

## K

---

**Km** – Kilomètre

## L

---

**LALRG** – *Latvian Association of Local and Regional Governments* (Association lettone des gouvernements locaux et régionaux)

**LGBTQIA+** – Lesbienne, gay, bisexuel, transgenre, queer, intersexuel, asexuel et autres identités de genre

**LGDK** – *Local Government Denmark* (Gouvernements locaux du Danemark)

## M

---

**MW** – Mégawatts

## O

---

**OCDE** – Organisation de coopération et de développement économiques

**ODD** – Objectifs du développement durable

**OMD** – Objectifs du millénaire pour le développement

**ONG** – Organisation non gouvernementale

**ONU** – Organisation des Nations unies

**ONU-DAES** – Département des affaires économiques et sociales des Nations unies

**ONU-Habitat** – Programme des Nations unies pour les établissements humains

**OIT** – Organisation internationale du travail

**OSC** – Organisation de la société civile

## P

---

**PIB** – Produit intérieur brut

**PLATFORMA** – Plateforme européenne des pouvoirs locaux et régionaux

**PME** – Petite et moyenne entreprise

**PND** – Plan national de développement

**PNUD** – Programme des Nations unies pour le développement

**PPP** – Partenariat public-privé

**PPPP** – Partenariat public-privé-populations

**PUN** – Politique urbaine nationale

## R

---

**RFSC** – *Reference Framework for Sustainable Cities* (Cadre de référence pour les villes durables)

## S

---

**SDSN** – *Sustainable Development Solutions Network* (Réseau des Nations unies pour des solutions de développement durable)

**SIDA** – *Swedish International Development Agency* (Agence suédoise de développement international)

**SIG** – Système d'information géographique

## T

---

**TALD** – *Territorial Approach to Local Development* (Approche territoriale du développement local)

**TI** – Technologies de l'information

**TIC** – Technologies de l'information et de la communication

## U

---

**UNHCR** – *United Nations High Commissioner for Refugees* (Agence des Nations unies pour les réfugiés)

**UE** – Union européenne

## V

---

**VNU** – Volontaire des Nations unies

## #

---

**100RC** – *100 Resilient Cities* (100 Villes résilientes)

# Contexte :

## Pourquoi localiser les ODD ?

En 2015 et 2016, les dirigeants mondiaux se sont réunis pour adopter des accords internationaux en faveur du développement durable, marquant ainsi un tournant majeur dans la coopération multilatérale. L'Agenda 2030 et les 17 Objectifs de développement durable (ODD), le Nouvel Agenda urbain, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement témoignent tous d'une volonté de relever les défis mondiaux actuels à travers une approche fondée sur la défense des droits.

Les gouvernements locaux et régionaux se sont montrés à la hauteur du défi. Ils ont confirmé leur engagement et ont largement contribué à diffuser et à soutenir la mise en œuvre des agendas mondiaux. Ils considèrent que ces agendas mondiaux sont interdépendants, aucun ne peut être réalisé de façon isolée : toutes les initiatives visant à répondre aux défis auxquels les territoires et les villes font face doivent donc être pleinement intégrées et articulées. L'Agenda 2030 a été largement adopté dans tous les pays et représente une avancée considérable en termes d'ambition, d'universalité et de complexité, par rapport aux Objectifs du millénaire pour le développement. L'interdépendance des objectifs constitue une opportunité unique pour répondre aux défis multidimensionnels auxquels nos sociétés sont confrontées. D'un autre côté, cela exige de redoubler d'efforts dans l'élaboration des politiques véritablement intégrées, pour « ne laisser personne, ni aucun territoire pour compte ». En d'autres termes, il est nécessaire d'adopter des stratégies de développement auxquels, selon les termes des Nations unies, participent étroitement « **tout le gouvernement** » (*whole of government*) et « **toute la société** » (*whole of society*) (voir encadré 1), c'est-à-dire développer un système de **gouvernance** véritablement **multiniveaux** et multiacteurs, avec les personnes au centre du développement (voir encadré 2).

Nous nous trouvons actuellement à la fin du premier cycle quadriennal de mise en œuvre des ODD, ce qui signifie que l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque ODD au niveau mondial a été évalué au moins une fois. À cette occasion, la communauté internationale prend le temps de faire le point sur

les progrès réalisés, les tendances observées et les défis rencontrés au cours de ces quatre dernières années. Ces différents sujets ont notamment été discutés lors du Sommet sur les ODD en septembre 2019. Selon le Rapport quadriennal mondial sur le développement durable des Nations unies et le Rapport spécial 2019 du Secrétaire général des Nations unies, des tendances positives ont émergé au niveau mondial, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des ODD 1, 3, 5, 7, 8, 11 et 14<sup>1</sup>. L'extrême pauvreté, le taux de mortalité infantile et la part de la population urbaine vivant dans des

### Encadré 1

#### Approches « tout le gouvernement » (*whole of government*) et « toute la société » (*whole of society*)

Fait référence aux cadres de gouvernance multiniveaux, fondés sur la collaboration et sur la nécessité d'aborder le processus d'élaboration des politiques de manière intégrée, en tenant compte de tous les niveaux de gouvernement et de tous les secteurs de la société. L'adoption de ces approches est essentielle pour faire progresser le développement durable, car elles constituent la base de la cohérence des politiques (voir encadré 7) en exigeant que l'élaboration des politiques se fasse de manière intégrée pour dépasser le cloisonnement institutionnel, en favorisant les synergies et en renforçant la prise de responsabilité des politiques publiques. La mise en place de cadres de gouvernance multiniveaux exige de mettre en œuvre des mécanismes adéquats de coordination et de participation qui garantissent la participation effective des gouvernements infranationaux et des membres de la société lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques, à tous les niveaux de gouvernement.

Source : UNDESA (2018) ; GTF, CGLU, *Towards the Localization of the SDGs*, 2019.

bidonvilles continuent de diminuer, tandis que des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la santé, certains objectifs en matière d'égalité de genre et l'accès à l'électricité dans les territoires les plus pauvres. Toutefois, l'adoption d'une nouvelle approche du développement durable tarde à se faire sentir, alors même que cette dernière est nécessaire pour impulser le changement en vue de la réalisation des objectifs d'ici à 2030. Le nombre de personnes souffrant de la faim a continué d'augmenter en 2019, une tendance observée depuis 2016. Les émissions de gaz à effet de serre, dont 70 % sont imputables aux villes, continuent également d'augmenter, tandis que la perte de biodiversité continue de s'accroître de manière spectaculaire à mesure que l'intensité du changement climatique s'aggrave<sup>2</sup>. Malgré les progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté, les inégalités croissantes continuent d'alimenter l'exclusion des plus discriminés et défavorisés (populations les plus démunies, femmes, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, minorités ethniques et sexuelles, entre autres). En outre, le financement du développement durable demeure un problème permanent, bien que les moyens de mise en œuvre progressent. Les institutions, souvent affaiblies par les conflits territoriaux, ne sont pas assez solides pour faire face à l'ampleur des problèmes auxquels elles sont confrontées.

Comme l'a souligné le Secrétaire général des Nations unies, les tendances sociales, économiques et environnementales actuelles qui façonnent le monde ont un impact majeur sur la réalisation des ODD et constituent un défi considérable pour la réalisation des Objectifs dans le temps prescrit. Le Secrétaire général des Nations unies identifie cinq tendances de ce type : l'urbanisation, les changements démographiques et climatiques, les crises prolongées et les technologies de pointe<sup>3</sup>. Les interactions, synergies et compromis entre ces tendances créent des environnements très complexes et interconnectés qui ont une incidence sur l'élaboration des politiques aux niveaux local, national et international. L'un des principaux objectifs du Rapport GOLD V a été d'examiner comment les collectivités territoriales (CT) contribuent à la réalisation des agendas mondiaux face à ces tendances. Ces agendas, et l'engagement des CT à les réaliser, permettent de faire évoluer nos sociétés, favorisent l'amélioration de la bonne gouvernance et de la participation des citoyens, dans des contextes très divers, partout dans le monde. Il est donc essentiel de prendre du temps pour analyser le rôle des CT dans la mise en œuvre des ODD, et de réexaminer les processus d'élaboration des politiques, afin de tirer pleinement parti des synergies possibles entre les agendas mondiaux et les processus locaux, en tant que moteurs du changement. L'objectif du Rapport GOLD V est d'examiner comment promouvoir des politiques et des actions intégrées qui répondent aux défis actuels, du point de vue local et régional.

Ce rapport souligne comment, dans le cadre de leurs responsabilités quotidiennes, les CT mettent en œuvre des politiques et mènent des actions qui,

bien qu'elles ne soient pas toujours officiellement « labellisées ODD », ont un impact direct sur l'accès des populations aux infrastructures, aux services et aux opportunités de vie. Comme l'ont reconnu l'Assemblée générale des Nations unies, le Secrétaire général des Nations unies et Habitat III, la décarbonation de nos économies et la garantie de l'accès à l'énergie, à l'eau, à l'alimentation, aux transports et aux infrastructures ne seront possibles que grâce à des investissements dans des projets principalement infranationaux et portés par les CT<sup>4</sup>. L'atteinte des ODD et des objectifs des autres agendas mondiaux ne sera possible qu'en produisant suffisamment de connaissances sur la contribution des territoires et des villes, en particulier les initiatives qu'ils proposent et les obstacles qu'ils rencontrent, pour promouvoir un développement plus durable.

L'une des principales tendances qui émerge à l'heure actuelle est l'urbanisation rapide de la société, qui place les CT plus que jamais au centre de nombreux défis. Le pourcentage d'urbains devrait passer de 55 % actuellement à près de 70 % d'ici à 2050, soit une augmentation de 2,3 milliards d'habitants dans les zones urbaines. Ces urbains seront concentrés pour la plupart dans les territoires à faible revenu ou à revenu intermédiaire-inférieur, où l'urbanisation est la plus rapide. Les changements dans la croissance démographique, la composition par âge et les flux migratoires ont un impact considérable sur l'évolution de l'urbanisation ainsi que sur celle des territoires environnants. Ces différents changements recoupent un large éventail d'ODD, notamment l'éradication de la pauvreté, l'accès à l'alimentation et à l'eau, la santé, l'égalité de genre, la croissance économique et le travail décent, la réduction des inégalités et la promotion de villes durables mieux articulées avec leur arrière-pays. Au niveau global, la croissance de la population mondiale a ralenti par rapport à il y a dix ans et se situe

## Encadré 2

### Gouvernance multiniveaux

Système de prise de décision fondé sur des mécanismes de coordination qui permettent la répartition des compétences et des responsabilités des gouvernements, tant verticalement qu'horizontalement, conformément au principe de subsidiarité (voir encadré 6), dans le respect de l'autonomie locale. Ce système reconnaît qu'il n'y a pas de niveau optimal de décentralisation (voir encadré 5) et que la mise en œuvre et les compétences sont indissociables du contexte : les responsabilités ne peuvent se séparer des résultats attendus dans l'élaboration des politiques et les différents niveaux de gouvernement sont considérés comme interdépendants. La gouvernance multiniveaux exige que tous les niveaux partagent les informations et collaborent pleinement, de sorte que chaque niveau puisse mener de manière transparente et responsable des relations horizontales avec chaque acteur, afin d'optimiser les résultats stratégiques.

Source : CGLU, Co-Créer le futur urbain. Quatrième Rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale, 2016.

actuellement à 1,1 % par an<sup>5</sup>. Toutefois, ces chiffres masquent des schémas démographiques très hétérogènes entre les régions et les territoires urbains et ruraux.

Alors que plus de la moitié de la croissance prévue entre 2019 et 2050 (estimée à 2 milliards d'habitants) devrait avoir lieu en Afrique, l'Asie devrait voir sa population s'accroître de 650 millions d'habitants et l'Amérique latine de 180 millions, tandis que la population européenne devrait diminuer<sup>6</sup>. La croissance démographique devrait se concentrer dans les régions les moins développées économiquement, ce qui constitue un obstacle majeur pour les territoires et villes de ces régions, devant œuvrer à éradiquer la pauvreté et la faim, tout en améliorant l'accès à l'éducation, à la santé et aux services de base. En outre, bien que le rythme de vieillissement de la population varie considérablement d'une région à l'autre, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans devrait atteindre 1,4 milliard d'ici à 2030. D'ici 2050, dans toutes les régions du monde, plus de 25 % de la population seront âgés de plus de 60 ans – à l'exception de l'Afrique, qui devrait concentrer la plus grande proportion de la population mondiale âgée de 15 à 19 ans. Les territoires et les villes vieillissants seront confrontés à des pressions budgétaires et politiques croissantes pour fournir aux personnes âgées des retraites et une protection sociale adéquates. Parallèlement, il est essentiel que les territoires et les villes où la population des jeunes augmente offrent des solutions de soins de santé, d'éducation et d'emploi pour assurer la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Les défis climatiques et environnementaux transforment profondément nos territoires et affectent directement les villes. Selon le Rapport spécial 2018 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le monde s'est déjà réchauffé de 1 °C par rapport aux niveaux pré-industriels et, au rythme actuel de réchauffement de 0,2 °C par décennie, le réchauffement plané-

taire atteindra 1,5 °C d'ici 2030. Le présent rapport souligne le rôle central joué par les villes dans l'atténuation des changements climatiques et dans la réalisation de l'objectif de limiter les changements climatiques à 2 °C et, si possible, à 1,5 °C. Laisser le réchauffement de la planète atteindre 2 °C peut porter gravement atteinte aux systèmes naturels et humains et nuire particulièrement aux populations et territoires les plus vulnérables. Depuis 1990, les catastrophes climatiques extrêmes ont plus que doublé. Conjuguées à des conditions météorologiques qui se modifient radicalement, elles causent des souffrances et des pertes en vies humaines non quantifiables ainsi que la destruction d'infrastructures qui aggrave la pénurie de ressources et entraîne le déplacement des populations. Les tensions actuelles agissent comme des multiplicateurs de risques de violence, exerçant une pression supplémentaire sur des systèmes politiques et des ressources souvent fragiles. Depuis 2010, les conflits étatiques et non étatiques ont augmenté respectivement de 60 % et 125 %, tandis que le nombre de personnes déplacées dans le monde a doublé au cours des vingt dernières années pour atteindre 65 millions<sup>7</sup>. De plus, la détérioration de la paix mondiale constitue une menace pour l'État de droit et la bonne gouvernance et, par extension, pour les fondements du développement durable.

Face à de tels défis, il est impératif d'intensifier et d'accélérer les mesures prises avant qu'il ne soit trop tard. Pour y parvenir, il est nécessaire de repenser les stratégies de développement en adoptant une approche du développement durable qui reflète la réalité du monde d'aujourd'hui. L'urbanisation, le développement des technologies de pointe et la connectivité constituent quelques-uns des traits caractéristiques de nos sociétés contemporaines, et bien qu'ils posent des défis en termes de gouvernance, ils constituent un maillon essentiel pour atteindre les ODD et préserver la vie pour les générations futures. ●



Le Forum des gouvernements locaux et régionaux, organisé par la Global Taskforce à l'occasion du Sommet sur les ODD des Nations unies le 24 septembre 2019 (photo : UCLG-CGLU/Ege Okal, bit.ly/2naVvsb).

# Buts et objectifs du rapport

**Le but du Rapport GOLD V est de proposer des solutions pour atteindre les objectifs mondiaux, grâce à des politiques, actions et initiatives conçues et mises en place par les territoires et les communautés qui composent les villes et les régions. Le rapport suggère que cela ne sera possible que si la planification urbaine et territoriale, la vision stratégique, les cadres institutionnels et les feuilles de route politiques sont enracinés dans les territoires. De même, l'implication de tous les acteurs locaux est essentielle pour permettre d'identifier les nécessités et les demandes propres à chaque territoire, et ainsi tirer pleinement parti des potentialités locales. En d'autres termes, ces objectifs ne peuvent être atteints que grâce à un processus complet, collectif et responsable de localisation des agendas mondiaux (voir encadré 3).**

Les territoires et les villes ont le potentiel de mener à bien des processus qui favorisent des modèles de développement respectueux de l'environnement et qui placent l'humain au centre de leurs préoccupations. Les stratégies de développement territorialisées, fondées sur une planification mieux intégrée, peuvent permettre de transformer les villes et les territoires, de favoriser l'inclusion, de réduire l'utilisation des ressources et les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer les liens entre zones rurales et urbaines. Associées à des technologies de pointe, les économies d'échelle mises en place par les villes, qui ont déjà la capacité d'attirer l'innovation, deviennent de puissants moteurs pour réaliser les ODD. Ces économies d'échelle favorisent le développement de modes alternatifs de production et de consommation, de systèmes d'énergies renouvelables décentralisés, de soins de santé individualisés, de solutions de détection des catastrophes et de liens plus forts entre les villes et leur arrière-pays. Comme le montre le Rapport GOLD V, ces stratégies de développement localisées, élaborées à partir des réalités locales et adaptées à celles-ci, ont également un impact sur la façon dont le développement évolue, ce dernier venant à son tour renforcer les processus locaux durables. Le potentiel de transformation d'une **approche territoriale du développement**

local est considérable (voir encadré 4). Toutefois, des défis majeurs restent à relever pour développer pleinement cette approche et assurer la mise en œuvre des agendas mondiaux de développement.

Des efforts importants ont été déployés depuis 2015 pour mettre en œuvre les dispositions de l'Agenda 2030 et progresser vers la réalisation des Objectifs. Compte tenu des défis multidimensionnels auxquels nos sociétés sont confrontées, l'Agenda 2030 et les ODD appellent à aller au-delà de l'élaboration de politiques ponctuelles restreintes pour repenser la culture et les institutions de gouvernance. Comme nous l'avons vu dans le Rapport GOLD V, différents facteurs influent considérablement sur la capacité qu'ont les CT à impulser le changement depuis leur territoire,

## Encadré 3

### Localisation

L'Agenda 2030 souligne la nécessité d'adopter une approche inclusive et localisée des ODD. La localisation est décrite comme « le processus de définition, de mise en œuvre et de suivi des stratégies depuis les territoires pour atteindre les objectifs et les cibles de développement durable aux niveaux national et mondial ». Plus spécifiquement, la localisation signifie prendre en compte les contextes infranationaux pour la définition des objectifs et des cibles, pour la mobilisation des moyens de mise en œuvre et pour l'utilisation d'indicateurs afin de mesurer et suivre les progrès en vue de la réalisation de l'Agenda 2030.

Source: GTF, CGLU, *Towards the Localization of the SDGs*, 2019 ; GTF, Programme de développement des Nations unies, ONU-Habitat, *Roadmap for Localizing the SDGs: Implementation and Monitoring at Sub-national Level*, 2016 ; Groupe des Nations unies pour le développement, *Localisation du programme de l'après-2015* (résultats du processus de dialogue mondial des Nations unies qui s'est déroulé de juin 2014 à octobre 2014), 2014.

parmi lesquels l'existence de stratégies nationales et de cadres institutionnels pour veiller à la mise en œuvre des ODD, ainsi que l'état de la **décentralisation** et les moyens disponibles pour la mise en œuvre locale des agendas mondiaux (voir encadré 5). En conséquence, plusieurs questions se posent : les ODD peuvent-ils à la fois inspirer l'action locale et influencer ces environnements institutionnels ? L'action menée par les villes et les territoires peut-elle conduire à un changement à l'échelle mondiale ?

Cette perspective est essentielle pour mieux appréhender un certain nombre de questions ayant

#### Encadré 4

### Approche territoriale du développement local

Politique nationale de développement qui reconnaît le développement local comme étant endogène, progressif, intégré dans l'espace et multidimensionnel, et qui reconnaît la responsabilité première des autorités locales dans la planification, la gestion et le financement de ce développement local. En d'autres termes, développement qui permet aux autorités locales autonomes et responsables de tirer parti de la contribution des acteurs opérant à de multiples échelles pour produire des biens et des services publics adaptés à la réalité locale, ce qui génère une valeur ajoutée aux efforts nationaux de développement.

Source : Commission européenne, Développement et Coopération, *Soutenir la décentralisation, la gouvernance locale et le développement local par une approche territoriale*, 2016.

#### Encadré 5

### Décentralisation

Existence d'autorités locales, distinctes des autorités administratives de l'État, auxquelles le cadre juridique attribue des pouvoirs, des ressources et des capacités pour exercer un certain degré d'autonomie afin de s'acquitter des responsabilités qui leur sont attribuées. Leur légitimité repose sur des structures démocratiques locales représentatives et élues qui déterminent la manière dont le pouvoir est exercé et rendent les autorités locales responsables devant les citoyens relevant de leur juridiction.

L'Observatoire mondial des finances et de l'investissement des collectivités territoriales propose la définition suivante : « La décentralisation consiste en un transfert de pouvoirs, de responsabilités et de ressources du gouvernement central vers les collectivités territoriales, définies comme des entités juridiques distinctes, élues au suffrage universel et jouissant d'un certain degré d'autonomie ».

Source : ONU-Habitat, *Lignes directrices internationales sur la décentralisation et les services de base pour tous, 2009* ; CGLU, *L'Accès aux services publics et l'urbanisation du monde. Troisième Rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale, 2013* ; CGLU, *La Décentralisation et la Démocratie locale dans le monde. Premier Rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale, 2008* ; OCDE-CGLU, *World Observatory on Subnational Government Finance and Investment, 2019*.

une incidence sur la politique de développement à l'échelle mondiale. Comme indiqué précédemment, cette étude vise principalement à faire le point sur les progrès réalisés vers la réalisation des ODD dans les territoires, et à souligner l'importance cruciale de ces derniers dans la réalisation des agendas mondiaux. D'une part, il est largement admis que la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ne pourra se faire sans l'engagement de tous les niveaux de gouvernance, y compris des CT, ainsi que de la société civile et des acteurs locaux telles que le secteur privé, les partenaires sociaux, les universités et les associations communautaires. D'autre part, ce sont les territoires et les communautés locales qui assurent cette mise en œuvre. La principale question abordée dans le Rapport GOLD V est de savoir dans quelle mesure les villes, les provinces et les régions ont pu, grâce à leurs mesures et à leurs initiatives, devenir partie intégrante de la solution pour relever les défis cruciaux auxquels elles sont confrontées. L'analyse des progrès réalisés par les autorités locales dans la mise en œuvre des Objectifs et de leur « localisation » – c'est-à-dire les appliquer au niveau local et les repenser de manière à ce qu'ils intègrent les caractéristiques et les exigences des citoyens et des territoires – constitue une bonne indication de la façon dont le cadre des ODD lui-même évolue et du chemin qu'il reste à parcourir.

Le Rapport GOLD V vise également à dresser un tableau de l'état actuel de la décentralisation dans le monde. La réalisation des ODD et des autres agendas mondiaux au niveau local ne sera possible que si les territoires, les communautés et les autorités locales, à différents niveaux infranationaux, sont dotés de suffisamment de compétences, de ressources et du soutien nécessaire pour y parvenir. Cela implique de renforcer et d'améliorer la décentralisation du système politique, de promouvoir le transfert des compétences et des pouvoirs, d'assurer le respect du principe de **subsidiarité** et de rendre les gouvernements locaux transparents et responsables face à leurs électeurs (voir encadré 6).

Ce rapport régional comprend une analyse des stratégies nationales pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et la manière dont les CT sont impliquées dans ce processus. Il inclut également une étude du cadre institutionnel dans lequel évoluent les CT, qui facilite ou non leurs actions en vue de la mise en œuvre de ces agendas, et étudient l'état de la décentralisation dans la région concernée. Ce rapport vise à répondre à diverses questions sur les tendances de décentralisation et à analyser de façon approfondie les relations entre les différents niveaux de gouvernements dans le processus d'élaboration des politiques : les CT ont-elles plus d'autonomie et sont-elles plus dynamiques qu'auparavant ? Les ODD et les autres agendas mondiaux ont-ils entraîné un changement dans les relations institutionnelles et la coopération verticale et horizontale ? Les mécanismes et systèmes nationaux de planification et de prise de décisions sont-ils plus ouverts et prennent-ils mieux en compte les CT et leur capacité à mener des changements dans les territoires et les communautés ?

L'étude de la décentralisation et de son évolution est d'autant plus importante pour maîtriser le processus d'urbanisation rapide (souvent incontrôlé) et répondre aux défis de la gouvernance locale. L'urbanisation a eu une incidence considérable sur plusieurs dimensions des CT, notamment sur la planification urbaine et territoriale, la fourniture de services publics de base, l'accroissement des inégalités et les informalités, l'impact des changements climatiques et la création de nouvelles coalitions locales impliquant différents acteurs sociaux pour améliorer la démocratie, la transparence et la qualité de vie dans les villes et les territoires. Toutefois, les progrès réalisés dans ces domaines soulèvent des questions quant à la durabilité et la viabilité de ces initiatives. Il est essentiel de savoir si le contexte est favorable pour soutenir les activités des CT visant à localiser les objectifs mondiaux. Comment leurs actions modifient-elles les équilibres politiques ? Comment les compétences, les pouvoirs, les capacités et les ressources financières et humaines des CT peuvent-ils être renforcés, afin de pouvoir jouer un rôle plus actif dans la poursuite mondiale de durabilité, de croissance et d'inclusion ? Quelle autonomie financière est-elle réellement accordée aux gouvernements locaux et régionaux ? Un certain nombre de nouveaux instruments financiers et de gestion existent (parmi lesquels les obligations climat et obligations vertes, partenariats public-privé-communautés et remunicipalisations) qui modifient la manière dont les différents acteurs peuvent – à tous les niveaux – devenir des moteurs de changement et de l'élaboration des politiques. Est-ce que ces nouvelles options sont accessibles aux gouvernements locaux ? Comment les leaders les plus visionnaires peuvent-ils financer et soutenir leurs politiques publiques et leurs programmes à long terme ?

Les systèmes de suivi, les indicateurs et la capacité des CT à rendre compte de leurs politiques et actions constituent une autre question fondamentale, dans un contexte où les CT évoluent dans un environnement local caractérisé par un manque important de données, d'indicateurs et de mesures qui, historiquement, n'ont pas été suffisamment décentralisés ou désagrégés (à l'exception de certaines régions et villes plus importantes et plus riches). Cette situation entrave leur capacité à contribuer de manière efficace à la localisation et la réalisation des Objectifs.

Enfin, les responsabilités que les CT assument dans la localisation des ODD et des autres agendas soulèvent d'autres questions tout aussi importantes sur la démocratie locale, la transparence, la représentation et la place occupée par le niveau local dans le système mondial actuel. Les CT peuvent-elles agir comme des moteurs de changement sur le plan des politiques publiques et de développement ? Les CT ont-elles les moyens et les capacités de garantir que personne ni aucun territoire ne sera laissé pour compte ? La gouvernance multinationale peut-elle améliorer les performances, renforcer la **cohérence des politiques** (voir encadré 7) et contribuer à concrétiser les ODD et des agendas mondiaux dans les territoires et les villes, permettant

## Encadré 6

### Subsidiarité

Principe selon lequel les responsabilités publiques doivent être exercées par les autorités élues les plus proches des citoyens. L'autorité centrale doit avoir une fonction subsidiaire, n'exerçant que les responsabilités ou les tâches qui ne peuvent être exécutées à un niveau local. La subsidiarité exige que les autorités locales disposent de ressources financières, administratives, techniques et professionnelles suffisantes pour assumer leurs responsabilités et répondre aux besoins locaux, en assumant une part importante des dépenses publiques. Les autorités locales doivent disposer de l'autorité et du pouvoir nécessaires pour mobiliser des ressources locales, conformément au principe selon lequel le pouvoir doit être proportionné à la responsabilité et à la disponibilité des ressources. Le principe de subsidiarité constitue la base du processus de décentralisation.

Source : ONU-Habitat, *Lignes directrices internationales sur la décentralisation et les services de base pour tous, 2009* ; CGLU, *L'Accès aux services publics et l'urbanisation du monde. Troisième Rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale, 2013.*

d'améliorer ainsi la qualité de vie des communautés et de la société dans son ensemble ? **Les ODD peuvent-ils déclencher un nouveau modèle de développement – urbain, territorial, social, économique et humain – partant du niveau local ?** Ce rapport régional réunit différentes contributions, et formule des réponses et des critiques sur ces points, tout en étudiant d'autres questions tout aussi fondamentales. La conclusion présente une vision et une compréhension communes de la voie à suivre pour les CT. 🌐

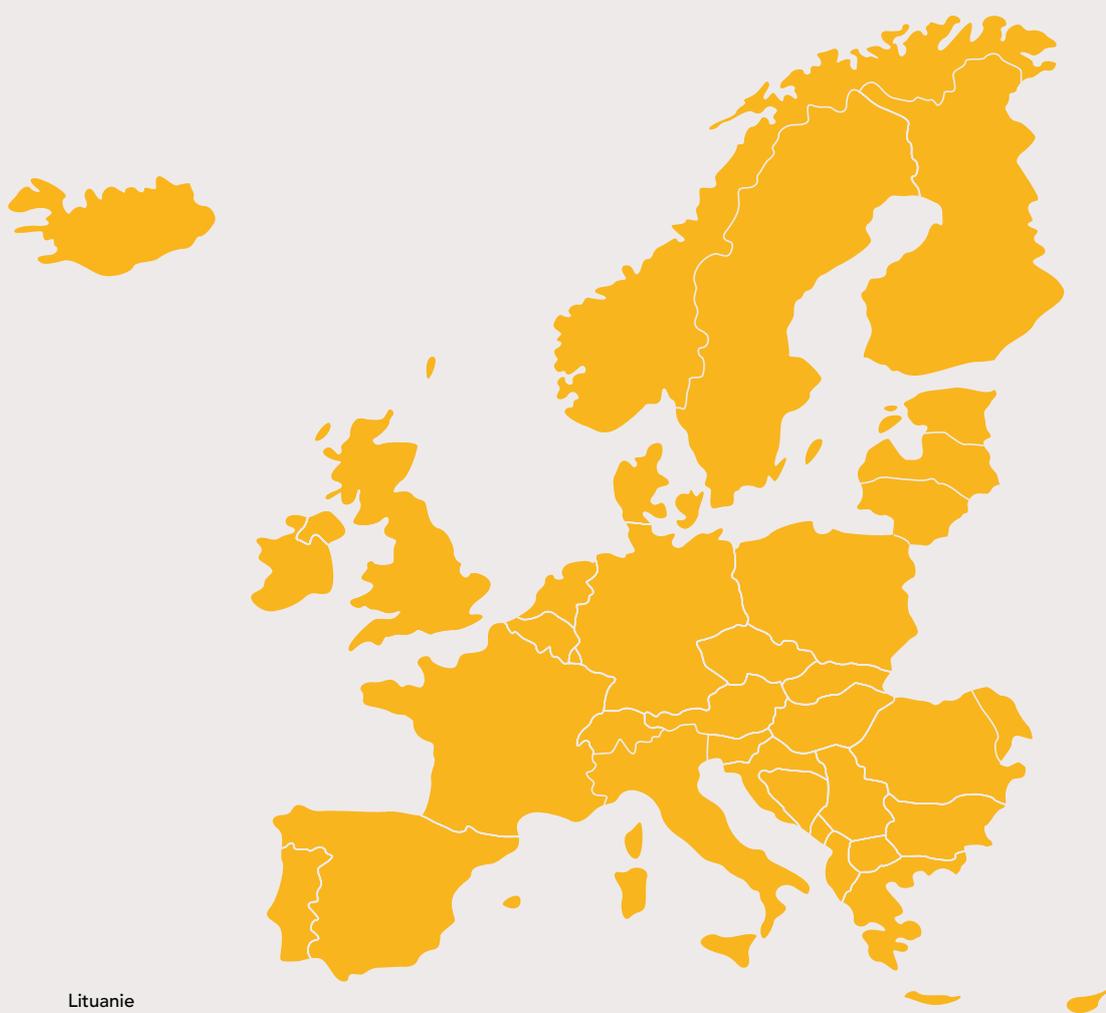
## Encadré 7

### Cohérence des politiques

Une approche du développement durable doit favoriser l'intégration des dimensions économique, sociale, environnementale et de gouvernance dans le processus d'élaboration des politiques, ainsi que la reconnaissance des liens critiques entre tous les ODD. La cohérence des politiques vise à favoriser les synergies, à promouvoir les partenariats et à équilibrer les impacts transfrontaliers et intergénérationnels des politiques, afin d'identifier et de gérer les relations entre les ODD, de façon à limiter et surmonter tout impact négatif potentiel résultant de leur mise en œuvre.

Source : OCDE, *La Cohérence des politiques pour le développement durable, 2019.*

# Région européenne



Albanie	Lituanie
Allemagne	Luxembourg
Andorre	Macédoine du Nord
Autriche	Malte
Belgique	Moldavie
Bosnie-Herzégovine	Monaco
Bulgarie	Monténégro
Chypre	Norvège
Croatie (Hrvatska)	Pays-Bas
Danemark	Pologne
Espagne	Portugal
Estonie	République tchèque
Finlande	Roumanie
France	Royaume-Uni
Grèce	Saint-Marin
Hongrie	Serbie
Irlande	Slovaquie
Islande	Slovénie
Italie	Suède
Lettonie	Suisse
Liechtenstein	

# 01. Introduction : le contexte européen

La situation actuelle en Europe est le résultat des principales stratégies et politiques adoptées ces dernières années par presque tous les pays de la région et par l'Union européenne (UE). Malgré la reprise économique qui a suivi la crise financière mondiale de 2008-2009, certains territoires européens ont encore du mal à rattraper leur retard. L'exacerbation des inégalités territoriales et socio-économiques, ainsi que les troubles sociaux et les changements politiques et institutionnels qui en résultent, ont un impact sur la construction européenne. Le résultat du référendum britannique qui a abouti au « Brexit » constitue un parfait exemple de ces manifestations du malaise social. Les politiques migratoires suscitent de fortes controverses entre les pays européens ; la mobilisation sociale des « gilets jaunes » en France a été perçue comme une protestation des habitants de la périphérie, qui se sentent « laissés pour compte ». Parallèlement, l'Europe doit, pour honorer ses engagements en matière de changement climatique et de biodiversité, accélérer leur mise en œuvre. En outre, aux niveaux local et régional, les collectivités territoriales (CT) éprouvent encore des difficultés à retrouver le niveau d'investissement d'avant la crise, ce qui pèse sur leur capacité à relever les nouveaux défis qu'elles rencontrent, parmi lesquels l'atténuation des changements climatiques, l'impact des nouvelles technologies, l'augmentation de la pression sociale (qui se manifeste à travers la crise du logement et la hausse de la précarité) ou encore le vieillissement de la population.

L'Europe, et en particulier l'Europe occidentale, est la troisième région la plus urbanisée au monde, derrière l'Amérique du Nord et l'Amérique latine<sup>1</sup>. D'après des données fournies par Eurostat en 2016, les villes des 28 États membres de l'UE représentaient 59 % de la population totale, 68 % du produit intérieur brut (PIB) et 62 % des emplois à l'échelle de l'UE<sup>2</sup>. Cela signifie également que 41 % de la population vivent en zone rurale, d'où la nécessité de mettre en œuvre des politiques adaptées visant à répondre aux déséquilibres territoriaux<sup>3</sup>.

Ce rapport régional examine la situation des CT en Europe et évalue en particulier leur participation dans la mise en œuvre de politiques durables.

Il insiste également sur la localisation des ODD du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres objectifs mondiaux essentiels tels que ceux concernant les changements climatiques.

Il analyse à la fois l'environnement national, afin de déterminer s'il est favorable ou non à la mise en œuvre des ODD, les tendances en matière de décentralisation et la situation actuelle des CT en Europe, en s'appuyant sur une série de données statistiques des dix dernières années. Il explore également l'émergence de « partenariats multiniveaux », tant à l'échelle nationale qu'à celle de l'UE. Ce rapport passe ensuite en revue les contributions détaillées des CT à la localisation des ODD, et fournit des exemples aux échelons local, régional, national et européen. Enfin, il présente quelques conclusions et recommandations générales pour stimuler la mise en œuvre et la localisation des ODD en Europe. 🌍

Londonderry, Irlande du Nord, Royaume-Uni (photo : PLACE Built Environment Centre, t.ly/800DP).



## **02. Cadres institutionnels nationaux et locaux pour la mise en œuvre des ODD**

## 2.1. Cadres institutionnels nationaux

**Les pays européens se sont engagés à mettre en œuvre l'Agenda 2030 ainsi que d'autres accords mondiaux conclus depuis 2015-2016 (notamment l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement et le Nouvel Agenda urbain). L'Agenda 2030 et ses 17 ODD peuvent donc potentiellement « rebattre les cartes » pour promouvoir des politiques cohérentes entre les gouvernements, en établissant des cadres nationaux de mise en œuvre des ODD, grâce à la localisation de ces ODD par les CT.**

Trente-sept pays européens ont soumis des Examens nationaux volontaires (ENV) dans le cadre du Forum politique de haut niveau (FPHN) des Nations unies entre 2016 et 2019, affirmant leur engagement à mettre en œuvre l'Agenda 2030. Nombre d'entre eux sont en train d'aligner leurs cadres stratégiques nationaux sur les ODD (pour obtenir la liste complète des pays qui ont présenté un rapport au FPHN, voir le tableau 1 et la note correspondante)<sup>4</sup>.

### Mécanismes institutionnels pour la mise en œuvre des ODD

Des mécanismes nationaux de coordination des ODD ont été mis en place dans la plupart des pays européens. Il peut s'agir de nouveaux mécanismes, créés pour le suivi des ODD, de ministères ou d'entités préexistantes, tels que les Commissions du développement durable. Dans de nombreux pays, le mécanisme de coordination est piloté depuis le gouvernement central, par exemple au niveau du chef de l'État ou du Cabinet du Premier ministre. La plupart de ces mécanismes sont interministériels, afin de garantir une plus grande cohérence entre les politiques menées au sein du gouvernement. Ces mécanismes peuvent aussi impliquer un engagement multipartite, incluant les CT et leurs associations (voir tableau 1).

La Finlande dispose de l'une des structures institutionnelles les plus développées pour la mise en œuvre des ODD. Celle-ci comprend une Commission nationale sur le développement durable, avec une représentation des CT, présidée par le Cabinet du Premier ministre, un Secrétariat de coordination interministérielle, le Comité des politiques de développement du Parlement et un Groupe d'experts

pluridisciplinaire sur le développement durable. En France, il existe un commissaire général au développement durable, placé sous l'autorité du Premier ministre, au sein du ministère de l'Environnement en coordination avec le ministère des Affaires étrangères. Depuis avril 2018, un Comité directeur de haut niveau pour les ODD est chargé d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre des ODD. Ce comité comprend des représentants d'organisations de CT.

En Allemagne, il existe un Comité des secrétaires d'État au développement durable, un Conseil consultatif parlementaire et un Conseil du développement durable (depuis 2001). La Suisse dispose d'un Comité interministériel pour le développement durable et d'un groupe de travail national sur l'Agenda 2030. Des mécanismes de coordination similaires existent dans la plupart des autres pays européens, comme indiqué dans le tableau 1. Dans certaines instances, notamment dans les pays nordiques et aux Pays-Bas, des dispositifs de consultation bien établis sont les garants d'un dialogue et d'une participation efficaces des CT. Les recherches entreprises par CGLU indiquent toutefois que, à ce jour, parmi les trente-sept pays ayant présenté un rapport au FPHN entre 2016 et 2019, on en dénombre uniquement vingt où les CT sont officiellement impliquées (ou consultées) dans les mécanismes nationaux de suivi des ODD. En outre, dans plusieurs de ces vingt pays, les CT ne sont invitées à prendre part qu'aux comités consultatifs multipartites, et non aux principales commissions politiques ou structures intergouvernementales<sup>5</sup>. En Espagne, en février 2019, le gouvernement national a créé une commission nationale pour l'Agenda 2030, qui sert de mécanisme spécifique pour assurer la coopération avec les CT (voir également la section 3.1)<sup>6</sup>. 

**Dans certaines instances, notamment dans les pays nordiques et aux Pays-Bas, des dispositifs de consultation bien établis sont les garants d'un dialogue et d'une participation efficaces des CT et d'autres acteurs locaux.**

## Tableau 1 Stratégies nationales et dispositifs institutionnels pour la mise en œuvre des ODD

### Albanie

Comité interministériel sur les ODD, présidé par le vice-Premier ministre (multipartite) ; des groupes de travail techniques interinstitutionnels soutiennent la mise en œuvre (assurent la liaison avec les collectivités locales). La Stratégie nationale de développement et d'intégration 2015-2020 (NSDI II) est étroitement alignée sur les ODD.

### Allemagne (fédéral)

Comité des secrétaires d'État pour le développement durable, dirigé par la Chancellerie fédérale et le Conseil pour le développement durable. Engagement important des États fédérés et des collectivités locales dans la préparation de la nouvelle Stratégie de développement durable. Les CT participent également au Groupe de travail interministériel sur le développement urbain durable. Alignement des ODD sur la Stratégie nationale de développement durable 2017.

### Andorre

Le Conseil des ministres supervise la mise en œuvre. La coordination est assurée par le ministère des Affaires étrangères. L'Agenda 2030 a été intégré dans les politiques et les programmes d'Andorre.

### Autriche (fédéral)

Le bureau de liaison des *Länder* participe, avec le ministère de l'Europe, de l'Intégration et des Affaires étrangères, à l'élaboration d'un programme triennal 2019-21 qui intègre les ODD. Le pays présentera son premier ENV en 2020.

### Belgique (fédéral)

Conférence interministérielle pour le développement durable sous la responsabilité du ministère du Développement durable ; Commission interministérielle pour le développement durable (coordination entre l'administration fédérale et le Conseil fédéral du développement durable, où les régions sont représentées). En Wallonie, une cellule consultative indépendante sur le développement durable a été mise en place en 2013. En Flandre, un groupe de travail sur le développement durable assure l'intégration des ODD pour les objectifs présentant un intérêt pour la politique flamande et dynamise sa mise en œuvre. L'Association de villes flamandes, VVSG, est représentée au sein du Conseil flamand pour le développement durable, et est impliquée de manière *ad hoc*. Dans la région de Bruxelles-Capitale, une nouvelle législation relative à l'aide au développement a été adoptée à l'été 2017. Les ODD sont alignés sur la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable, sur les trois stratégies régionales (Flandre, Wallonie, Bruxelles-Capitale) et sur celles des trois communautés (flamande, française et germanophone).

### Bosnie-Herzégovine (fédéral)

Groupe de travail intergouvernemental sur le déploiement des ODD. La Feuille de route pour le déploiement des ODD (document) a été élaborée. Un processus de consultation, initié en 2018, « Imagine 2030 », sera finalisé en 2019.

### Bulgarie

Conseil pour le développement, présidé par le Premier ministre, Comité de coordination du programme national de développement (pas spécifiquement pour les ODD). Les ODD sont alignés avec le Programme national de développement, « Bulgarie 2020 ». Un rapport sera réalisé en 2020.

### Chypre

Ministère des Affaires étrangères et groupe de contact interministériel. Les ODD sont intégrés au plan d'action pour la croissance et au programme national de réforme.

### Croatie

Le Conseil national pour le développement durable, présidé par le Premier ministre, comprend des associations de collectivités locales. La Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 sera adoptée en 2020.

### Danemark

Groupe interministériel dirigé par le ministère des Finances et le ministère des Affaires étrangères. Il y a un accord formel avec les municipalités et régions pour mettre en œuvre les ODD, notamment avec l'Association des gouvernements locaux du Danemark (LGDK) et des régions danoises. En 2017, le gouvernement a lancé un Plan national d'action avec trente-sept objectifs cibles sur la mise en œuvre des ODD et une stratégie de développement international de coopération et d'actions humanitaires, « *The World 2030* » (Le Monde 2030).

### Espagne

Commission de haut niveau (interministérielle) avec des observateurs venant des CT, Haut-Commissariat pour l'Agenda 2030, sous la direction du Cabinet du président du gouvernement. Plan d'action en cours d'élaboration.

### Estonie

Groupe de travail interministériel sur le développement durable, dirigé par le groupe de la stratégie au Bureau gouvernemental et par la Commission pour le développement durable (qui comprend une association de villes). Stratégie « *Sustainable Estonia 21* » (Estonie durable 21) proche des ODD.

### Finlande

Deux représentants des régions, des villes et des administrations municipales, siègent à la Commission nationale pour le développement durable présidée par le Premier ministre. Alignement des ODD aux niveaux national et local. La stratégie de mise en œuvre des ODD inclut « *The Finland we Want by 2050 Society's Commitment to Sustainable Development* » (La Finlande que nous voulons pour 2050 – Engagement de la société en faveur du développement).

### France

Commissariat général au développement durable (au sein du ministère de l'Environnement) et Comité de pilotage de haut niveau pour le développement durable (CPHN, multipartite). Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD). En avril 2018, un Comité directeur de haut niveau pour les ODD a été créé afin d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre des ODD.

### Grèce

Secrétariat général du gouvernement, en particulier le Bureau de la coordination des affaires institutionnelles, internationales et européennes (OCIIEA) ; réseau interministériel de coordination et Comité économique et social (avec la participation des CT). Stratégie nationale de croissance et priorités nationales pour les ODD (2018). Un plan national de mise en œuvre suivra en 2019.

### Hongrie

Conseil national pour le développement durable, présidé par le président du Parlement (multipartite), appuyé par un Secrétariat et quatre comités de travail ; Comité interministériel de coordination de la coopération internationale pour le développement. Les ODD sont alignés sur la Stratégie-cadre nationale pour le développement durable (NFSSD) 2012-2024, adoptée en 2013.

### Irlande

Ministre des Communications, de l'Action pour le climat et de l'Environnement, et Groupe des hauts fonctionnaires présidé par le Premier ministre assurent la coordination. Il y a aussi une Agence nationale de développement durable et un Groupe de travail interministériel sur les ODD, plus un Forum national des parties pour les ODD, incluant les collectivités locales. Le plan national de mise en œuvre des ODD 2018-2020 et le projet « Irlande 2040 » ont été intégrés dans le Cadre national de planification pour 2040 et le Plan national de développement 2018-2027.

## Islande

Groupe de travail interministériel associant tous les ministères, y compris l'Association des collectivités locales et le bureau des statistiques (*Statistics Iceland*). Le représentant du Cabinet du Premier ministre préside le groupe et le représentant du ministère des Affaires étrangères en est le vice-président. Les ODD sont liés à la stratégie budgétaire quinquennale du gouvernement.

## Italie

Coordination par le Premier ministre, avec l'appui du ministère de l'Environnement, de la Protection du territoire et de la Mer, du ministère des Affaires étrangères et du ministère des Finances. Forum national du développement durable (multipartite), où les régions sont impliquées. Les ODD sont alignés sur la Stratégie nationale de développement durable 2017-2030.

## Lettonie

Centre de coordination intersectorielle (CCSC), dirigé par le Premier ministre (les CT sont consultées), et Conseil national pour le développement. Pour préparer l'ENV 2018, la CSCC disposait d'un groupe de travail au sein duquel l'Association nationale des collectivités locales était représentée. Les ODD sont alignés sur la Stratégie de développement durable 2030 de la Lettonie (Lettonie 2030) et sur le Plan national de développement 2020.

## Liechtenstein

Groupe de travail pluridisciplinaire dirigé par les ministères des Affaires étrangères, de la Justice et de la Culture. Les ODD sont intégrés dans le Programme 2017-2021 du gouvernement.

## Lituanie

Commission nationale pour le développement durable, présidée par le Premier ministre (consultation, multipartite). La coordination est supervisée par le ministère de l'Environnement et le groupe de travail interinstitutionnel sur le développement durable. Les ODD sont alignés sur la Stratégie nationale de développement durable (2003-2020, révisée), sur la Stratégie de progrès « *Lithuania 2030* » (Lituanie 2030) et sur le plan d'action quadriennal du gouvernement.

## Luxembourg

Commission interministérielle pour le développement durable. Coordination : ministre de l'Environnement et Conseil de haut niveau. Les ODD sont alignés sur le Plan national de développement durable, révisé en 2018.

## Malte

Le ministère de l'Environnement, du Développement durable et du Changement climatique, et le ministère des Affaires étrangères et de la Promotion du commerce jouent le rôle de points focaux. Les ODD sont intégrés dans la Stratégie nationale de développement durable 2050.

## Moldavie

Conseil pour le développement durable. Coordination : Chancellerie d'État, avec l'appui du Bureau national de statistiques. Les ODD sont partiellement alignés sur la Stratégie nationale de développement, « *Moldavie 2020* » (adoptée en 2012). Une Stratégie de développement national, « *Moldavie 2030* », est en préparation. Le pays présentera son premier ENV en 2020.

## Monaco

Le groupe de travail interministériel présidé par le ministre d'État, géré par le département des Relations extérieures et de la Coopération, assure la coordination. Le gouvernement a donné la priorité à l'ODD lié à la protection de l'environnement. Pas de CT impliqués.

## Monténégro

Le Conseil national pour le développement durable et le changement climatique (2013, multipartite) et le Bureau du développement durable du Cabinet du Premier ministre assurent une supervision, tandis que le ministère des Finances est en charge de la coordination. Les ODD sont alignés sur la Stratégie nationale de développement durable jusqu'en 2030.

## Norvège

Le ministère des Finances se charge de l'harmonisation budgétaire, le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Climat et de l'Environnement coordonnent les actions extérieures et intérieures. Dialogue régulier avec les CT. Le suivi des ODD est lié au processus budgétaire.

## Pays-Bas

Le ministère du Commerce extérieur et de la Coopération pour le développement assure la coordination nationale ; il y a un groupe interministériel de coordination avec des points focaux au sein de chaque ministère et de l'Association des municipalités néerlandaises (VNG). Le dialogue est régulier avec les CT. Intégration des ODD dans le Programme d'actions néerlandais pour un développement inclusif. Aruba, Curaçao et Saint-Martin intègrent les ODD dans leur Plan national de développement ou, dans le cas d'Aruba, dans leur Feuille de route des ODD.

## Pologne

Le ministère de l'Entrepreneuriat et de la Technologie et le Groupe de travail pour la cohérence de la stratégie de développement responsable en 2020 et pour l'Agenda 2030 sont au sein du Comité de coordination des politiques de développement (avec participation des CT). Les ODD sont intégrés dans la Stratégie de développement responsable.

## Portugal

Le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Planification et des Infrastructures dirigent les commissions interministérielles (mise en œuvre des ODD à l'intérieur et à l'extérieur du pays). Les ODD sont intégrés dans le Programme de réforme national.

## République tchèque

Le Conseil gouvernemental pour le développement durable, présidé par le Premier ministre, a un rôle consultatif. La coordination est assurée par le Cabinet du Gouvernement et le ministère de l'Environnement. Les CT sont représentées au Conseil. Les ODD sont intégrés dans le Cadre stratégique 2030 de la République tchèque.

## Roumanie

Département du développement durable du Cabinet du Premier ministre, Comité interministériel pour la coordination de l'intégration de la protection de l'environnement (interministériel) sous la houlette du ministère de l'Environnement. Révision de la Stratégie nationale de développement durable, Roumanie-Horizon 2013-2020-2030.

## Royaume-Uni

Bureau du Cabinet et ministère du Développement international. Différentes stratégies ont été adoptées : le Programme de travail du gouvernement britannique, l'alignement des ODD du gouvernement gallois avec le *2015 Wellbeing of Future Generations Act* (Loi de 2015 sur le bien-être des futures générations), et le Cadre national de performance de l'Écosse.

## Tableau 1 Stratégies nationales et dispositifs institutionnels pour la mise en œuvre des ODD

### Serbie

Groupe de travail interministériel pour la mise en œuvre du Programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 (IMWG), présidé et coordonné par le ministre sans portefeuille responsable de la démographie et de la politique démographique. L'Association des collectivités locales participe au Comité national de pilotage conjoint, coprésidé par le Coordonnateur résident des Nations unies. Les ODD sont alignés sur le Programme national d'adoption de l'acquis (NPAA) de l'UE de 2018 à 2021 et sur le Cadre de partenariat pour le développement (DPF) pour la période 2016 -2020.

### Slovaquie

Priorités nationales pour la mise en œuvre du Programme 2030. Conseil gouvernemental multipartite pour l'Agenda 2030 dirigé par le vice-Premier ministre et Groupe de travail pour l'Agenda 2030. L'Association des villes et municipalités de Slovaquie (ZMOS) est impliquée.

### Slovénie

Bureau gouvernemental pour le développement et la politique européenne de cohésion, en étroite coopération avec le ministre des Affaires étrangères et le Groupe de travail interministériel permanent sur les politiques de développement. L'Agenda 2030 est aligné sur la « Vision de la Slovénie » publiée en 2017. En décembre 2017, le gouvernement slovène a également adopté la Stratégie nationale de développement 2030.

### Suède

Les ministères de l'Administration publique et de la Coopération internationale pour le développement et le climat assurent la coordination. Il existe en outre un groupe de travail interministériel et des commissions thématiques, où un dialogue régulier est effectué avec les CT. La Suède a adopté un Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

### Suisse (fédéral)

Le Conseil fédéral suisse assure la supervision. La coordination est menée par un groupe de travail national interministériel sur l'Agenda 2030, codirigé par l'Office fédéral du développement territorial et l'Agence suisse pour le développement et la coopération (DDC), avec engagement fort des cantons et des communes. Les ODD sont alignés sur la Stratégie nationale de développement durable 2016-2019 (révisée tous les quatre ans).

### Europe

Sources : Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (2017 et 2018), *Compendium of National Institutional Arrangements for Implementing the 2030 Agenda for Sustainable Development*; ENV 2016, 2017, 2018 et 2019.



## Alignement des ODD sur les politiques nationales et implication des collectivités territoriales

La majorité des pays européens disposent de Stratégies nationales de développement durable antérieures à l'Agenda 2030, souvent soutenues par des commissions ou comités nationaux. Ces plans sont toujours en vigueur et, dans la plupart des pays, ils ont été adaptés pour les aligner avec les ODD. C'est le cas par exemple en Allemagne, en Belgique, en France, en Hongrie, en Italie, au Luxembourg, en Roumanie et en Suisse. Dans d'autres pays, les politiques nationales de développement (Albanie, Bulgarie, Irlande, Lettonie, Lituanie et République tchèque) ou les plans de travail gouvernementaux (Croatie, Islande, Portugal) sont alignés sur les ODD.

Selon une déclaration de l'UE datant de 2019, « environ la moitié des États membres sont en passe de prendre des mesures pour opérationnaliser leurs stratégies ou les lier au budget : la Croatie, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Slovaquie et la Suède<sup>7</sup> ». Quelques pays n'ont pas encore défini de cadre national spécifique ou de stratégie intersectorielle (l'Autriche, l'Islande, la Moldavie, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal et le Royaume-Uni), tandis que ces derniers sont en cours d'élaboration en Bosnie-Herzégovine et en Espagne<sup>8</sup>.

À titre d'exemple, l'Estonie a entrepris une analyse comparative entre ses politiques et les ODD, identifiant une série de lacunes qui doivent être abordées. La Stratégie suisse de développement durable 2016-2019 est liée à la mise en œuvre des ODD et la Suisse a également soumis deux ENV en 2016 et 2018. La Stratégie finlandaise pour le développement durable fait également référence aux ODD depuis sa mise à jour en 2017. En outre, le Danemark a formulé un Plan d'action pour la réalisation des ODD au niveau national<sup>9</sup>.

Au niveau régional, les institutions européennes ont réaffirmé leur engagement dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au niveau mondial<sup>10</sup>. Cependant, l'UE ne dispose pas encore d'une véritable stratégie de développement durable. Le Conseil de l'Union européenne a demandé à la Commission européenne (CE) d'élaborer une stratégie globale de mise en œuvre en 2019<sup>11</sup>.

La plupart des cadres nationaux adoptés par les pays européens pour la mise en œuvre des ODD font référence à la nécessité de soutenir les CT et leurs associations dans treize pays qui ont participé à la conception des stratégies nationales<sup>12</sup>.

Les CT et leurs associations nationales ont été consultées par le gouvernement national et impliquées dans la mise en œuvre des ODD dans un certain nombre de pays européens. Par exemple, en Suisse, le gouvernement fédéral a jugé essentiel d'intégrer les principes de développement durable à tous les échelons du gouvernement, y compris à celui des cantons et des communes, pour favoriser et accroître l'appropriation par les CT. De fait, de nombreuses communes ont défini leurs propres stratégies de développement durable. Dans ce cas,

il apparaît clairement que le processus d'alignement des ODD devrait s'étendre aux programmes et politiques des CT de la même façon qu'à celles des gouvernements nationaux. Toutefois, dans un nombre considérable de pays, il n'existe pas de preuves concrètes de l'engagement direct des CT dans les processus nationaux d'alignement des ODD.

Les rapports 2017<sup>13</sup>, 2018<sup>14</sup> et 2019<sup>15</sup> de la GTF au FPHN, intitulés « *Towards the Localization of the SDGs* » (Vers la localisation des ODD), examinent dans quelle mesure les CT ont été consultées dans la préparation des ENV et à quel point leur travail se reflète dans les soumissions finales. Ils identifient les principaux problèmes politiques, en s'appuyant sur un large éventail d'exemples spécifiques à chaque pays et ville. Selon le rapport de 2019, **vingt-trois pays d'Europe (soit 63 % des trente-sept pays européens ayant soumis un rapport) ont consulté les gouvernements locaux et régionaux pour la préparation de leur ENV** (contre 44 % au niveau mondial) (voir section 3.1).

Une analyse similaire réalisée par le CCRE (le Conseil des communes et régions d'Europe) et PLATFORMA (Plateforme européenne des pouvoirs locaux et régionaux pour le développement)<sup>16</sup> montre que la participation des associations de CT à la rédaction des ENV européens est en hausse (60 % en 2019 contre 50 % pour la période 2016-2018), principalement grâce aux diverses formes de consultations multipartites. Toutefois, les CT sont encore « généralement passives » et ne contribuent qu'indirectement au contenu des ENV<sup>17</sup>. C'est également le cas en ce qui concerne leur participation à la coordination nationale mentionnée cidessus (20 pays sur 39 les ont impliquées dans ces mécanismes).

La façon dont les CT sont consultées et impliquées dans la mise en œuvre des ODD d'un pays varie en fonction de leur relation politique avec l'État central et du niveau de décentralisation des réformes. Leur degré d'implication est aussi souvent lié à la proactivité dont elles font preuve pour participer au processus de préparation des ENV et à l'engagement des dirigeants politiques locaux dans la mise en œuvre des ODD.

Dans le cas de l'Espagne, le partenariat avec les CT est mis en évidence dans l'ENV 2018, qui comprend une section sur la localisation des ODD dans chacune des régions et au niveau des CT, soulignant le rôle de la Fédération des municipalités et des provinces (FEMP). L'Association lettonne des collectivités locales et régionales (LALRG) s'est engagée également de manière proactive dans la préparation de son ENV en 2018. La LALRG était représentée (par son Secrétariat général) lors d'un groupe de travail du Centre national de coordination intersectorielle des ODD (CSCC). Elle a donc pu contribuer au rapport en proposant des sections provisoires concernant le rôle des collectivités locales. L'ENV de la Lettonie comprend une section distincte sur les collectivités locales, qui indique que toutes les collectivités locales ont mis en place des stratégies de développement durable, et qui reconnaît le travail de la LALRG<sup>18</sup>. De même, l'ENV

## Selon le rapport de 2019, vingt-trois pays d'Europe (soit 63 % des trente-sept pays européens ayant soumis un rapport) ont consulté les collectivités territoriales pour la préparation de leur ENV.

2017 des Pays-Bas documente les activités menées par l'Association des municipalités néerlandaises (VNG) dans la localisation des ODD<sup>19</sup>. L'ENV 2019 de la Serbie souligne le rôle de l'Association nationale de CT, la Conférence permanente des villes et municipalités (SCTM), dans la création d'un *hub* local dirigé par la communauté. L'ENV 2019 de l'Islande qualifie la mise en œuvre des ODD comme étant un « projet conjoint de l'État et des municipalités, car ces dernières ont un rôle important à jouer pour permettre la mise en œuvre des ODD ». Les ENV de l'Islande et de la Serbie consacrent des sections ou des espaces spécifiques à l'explication du rôle des CT, de même que les ENV du Royaume-Uni et de Bosnie-Herzégovine, qui mettent particulièrement l'accent sur le processus de localisation<sup>20</sup>. Les autres ENV qui font explicitement référence aux CT sont ceux de l'Allemagne, du Danemark, de la France, de la Grèce, de l'Italie, de la Lituanie, de la Norvège, de la Pologne, de la République tchèque, de la Suède et de la Suisse.

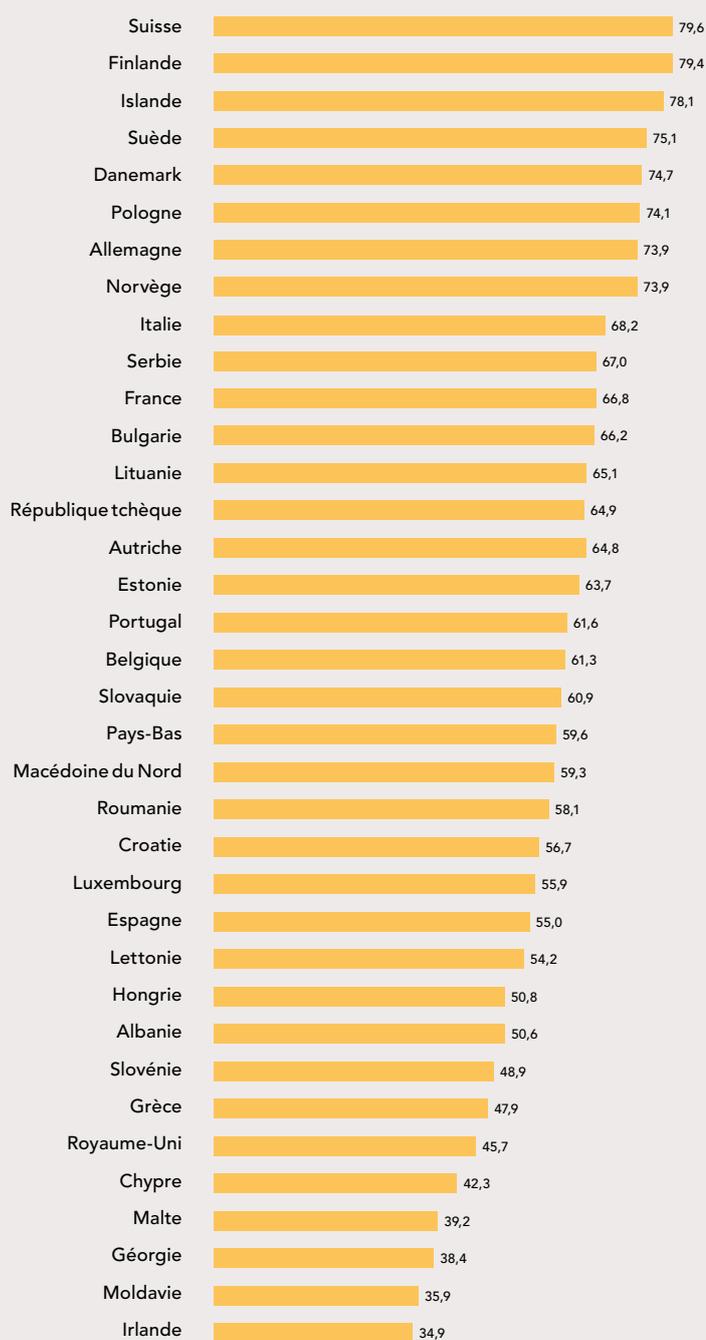
Alors que, dans certains pays, les CT et leurs associations ont pris le leadership en matière de mise en œuvre des ODD au niveau local, dans d'autres pays elles manquent de ressources financières et de soutien pour assurer une localisation efficace. Cette situation s'est aggravée avec les réformes et les réductions des budgets locaux depuis la crise mondiale de 2008-2009, qui a touché de nombreuses CT (voir sections 2.2 et 3.1).

L'importance du renforcement des compétences des collectivités locales est ainsi soulignée dans divers ENV. Par exemple, le Monténégro souligne que les capacités du secteur public, en particulier des CT, doivent être considérablement accrues. En outre, la Serbie mentionne dans son ENV 2019 la nécessité d'un soutien financier international. Il est urgent que les gouvernements nationaux et les CT joignent leurs efforts pour sensibiliser les différents acteurs, promouvoir l'alignement des plans de développement avec les ODD et accélérer leur mise en œuvre<sup>21</sup> 🌍

## 2.2. Situation actuelle des collectivités territoriales en Europe

Graphique 1

### Indice de l'autonomie locale 2014, classement des pays



Source : OCDE (2019), *Réussir la décentralisation. Manuel à l'intention des décideurs*.

### Évolution de la décentralisation : les politiques et les réformes

Au cours de la dernière décennie, les CT de plusieurs pays d'Europe ont exigé que d'importantes mesures soient prises par leurs gouvernements en matière de gouvernance locale. Les réformes, les évolutions récentes de la décentralisation et les politiques associées qui ont suivi ont été analysées dans un certain nombre de recherches universitaires, ainsi que par diverses organisations internationales telles que l'UE et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)<sup>22</sup>.

Dans les États européens fédéraux ou quasi fédéraux (tels que l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne et la Suisse), des réformes ont été mises en place principalement pour améliorer la répartition des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernement, renforcer les relations et le partage du financement entre les différents États, régions et collectivités locales, renforcer les pactes de stabilité internes en modifiant les mécanismes de péréquation et la coordination des politiques. Dans les États unitaires, les réformes du secteur public ont cherché à renforcer la décentralisation et à améliorer les systèmes de gouvernance multiniveaux (Pays-Bas, Suède, Finlande, Danemark, Norvège, France et Royaume-Uni), à améliorer les économies d'échelle et l'efficacité des services publics (France), et à améliorer la gestion publique (Irlande). En outre, après la crise financière mondiale, de nombreuses réformes mises en place ont été liées aux mesures d'austérité, au contrôle des dépenses et à la rationalisation<sup>23</sup>.

En général, dans les pays fédéraux et quasi fédéraux (Espagne), les CT jouissent de compétences et de responsabilités plus larges, en particulier au niveau régional ; elles ont des niveaux plus élevés de dépenses et de revenus par rapport au PIB que les pays unitaires. À noter que de larges variations existent dans toute l'Europe, selon l'étendue de la décentralisation.

Dans les pays fédéraux, les dépenses des CT représentent 21,5 % des dépenses publiques totales, contre 9,7 % dans les pays unitaires. Toutefois, dans certains pays unitaires comme le Danemark, la Finlande et la Suède, les CT représentent une part plus importante des dépenses publiques (27,4 %) (voir graphique 3)<sup>24</sup>.

L'Indice d'autonomie locale (LAI selon l'acronyme anglais) pour l'Europe est une mesure développée par des chercheurs universitaires pour essayer d'analyser l'importance des compétences et des responsabilités aux niveaux local et régional. Il combine des mesures sur : 1) le niveau d'autonomie juridique ; 2) le champ d'application des politiques (l'éventail des fonctions et tâches dans les prestations des services) ; 3) le pouvoir politique discrétionnaire (le pouvoir de décision dans

l'accomplissement des tâches) ; 4) l'autonomie financière ; 5) l'autonomie organisationnelle et administrative ; 6) la non-ingérence (liée aux relations verticales avec des niveaux supérieurs de gouvernement) ; et 7) la possibilité d'influencer les décisions à un haut niveau (voir graphique 1)<sup>25</sup>.

L'Indice d'autorité régionale (RAI, selon l'acronyme anglais) est une autre mesure destinée à suivre l'évolution des régions administratives et des collectivités intermédiaires dans plus de 81 pays, dont 38 pays européens<sup>26</sup>. Selon l'OCDE, « l'Indice d'autorité régionale et l'Indice d'autonomie locale montrent également une augmentation du degré d'autorité des municipalités et des régions au cours des dernières décennies », bien que les évolutions enregistrées ces dernières années soient plus variées<sup>27</sup>.

Les différentes mesures et études montrent que quatre pays nordiques – le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède – se trouvent parmi les dix premiers pays d'Europe, avec la Suisse, la Pologne et l'Allemagne, suivis de l'Italie, de la France, de la Norvège et de l'Autriche. L'Indice d'autonomie locale inclut également la Serbie parmi ce premier groupe<sup>28</sup>. Comme le résume l'OCDE, selon ce même indice<sup>29</sup> il existe en France une tradition d'autonomie locale, même si parfois des contraintes sont posées par les systèmes politiques locaux ou l'organisation administrative. En Suisse, les municipalités gèrent de façon autonome les affaires financières et organisationnelles, bénéficiant d'une protection légale. Cependant, en raison de leur taille et des pouvoirs plus discrétionnaires des cantons, la portée de leurs décisions politiques propres est relativement limitée. Les municipalités allemandes, beaucoup plus grandes malgré la structure fédéraliste de l'Allemagne, sont plus autonomes en ce qui concerne leurs pouvoirs politiques. En Espagne, la décentralisation est plus avancée au niveau régional qu'au niveau municipal. Au Royaume-Uni, l'autonomie administrative est forte tandis que l'autonomie financière est plus limitée. Enfin, l'Irlande montre des niveaux d'autonomie très bas dans pratiquement tous les domaines.

En dehors de la Pologne, qui a fait des progrès en matière de décentralisation, la plupart des États membres de l'UE en Europe centrale et orientale sont encore en voie de décentralisation. Ces pays disposent généralement d'une grande autonomie juridique et, dans une certaine mesure, organisationnelle et administrative, mais d'une autonomie plus restreinte dans d'autres domaines (c'est le cas notamment de la Bulgarie, de la Roumanie, de l'Estonie, de la République tchèque et de la Slovénie)<sup>30</sup>. La Hongrie constitue l'une des grandes exceptions, avec une recentralisation des pouvoirs et une diminution de la part des dépenses locales de 5 % au cours des vingt dernières années. En Hongrie, l'éducation, la santé et certains services sociaux ont également été recentralisés, en particulier après 2012 (et l'adoption de la *Cardinal Law*). Les transferts sont désormais majoritairement conditionnés<sup>31</sup>.

Bien que l'autonomie locale soit inscrite dans la plupart des Constitutions, la décentralisation en est encore à ses débuts dans les États des Balkans non membres de l'UE (Albanie, Bosnie-Herzégovine,

Kosovo, Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie), à l'exception de la Croatie, où les ressources sont plus décentralisées (en particulier au niveau des comtés). Dans certains pays comme la Moldavie et la Serbie, les processus de réforme ont récemment connu un ralentissement. D'autres pays, notamment la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, connaissent de graves problèmes en raison de dissensions politiques et ethniques<sup>32</sup>.

Les réformes mises en œuvre au cours de la dernière décennie ont eu un impact sur les responsabilités et les capacités des CT dans toute la région, bien qu'à des degrés divers. Ils sont plus prononcés dans les pays du sud de l'Europe — qui ont été les plus touchés par la crise financière mondiale de 2008-2009. En raison des restrictions budgétaires en Grèce et au Portugal, le contrôle de l'État sur les finances des collectivités locales a été renforcé, les salaires et le recrutement du personnel gelés et l'organisation territoriale réformée. En Grèce, la réforme Kallikratis de 2010 a créé treize régions décentralisées, dotées de nouvelles responsabilités dans le domaine de la planification et du développement régional et de fonds structurels (transférés des préfectures), ce qui a entraîné le regroupement de municipalités. En Espagne, plusieurs lois ont accru le contrôle sur les budgets locaux et limité l'endettement des collectivités locales, réduisant ainsi leurs compétences (en particulier pour les petites communes) et limitant les rémunérations de tous les fonctionnaires à tous les niveaux, y compris aux niveaux local et régional. En Italie, les mesures adoptées en 2012 et 2013 ont imposé des restrictions sur les budgets et les dépenses ainsi qu'une réorganisation territoriale qui a eu des répercussions sur l'autonomie locale.

Laerdal, Norvège (photo :  
© Andrea Ciambra).



Tout comme dans le sud de l'Europe, en France, la réforme multiforme des collectivités locales en 2010 comprenait une réforme de la fiscalité locale (réduction des pouvoirs des CT) ainsi que des mécanismes de péréquation, une rationalisation de la coopération intercommunale et la création d'un nouveau statut pour les métropoles. D'importantes parties de la législation de 2010 ont été ultérieurement révoquées mais, dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation en 2013-2015, de nouvelles réformes ont été validées. C'est le cas notamment de la loi sur les métropoles (2014), sur les fusions des régions (2014) et de la loi NOTRe (2015). Cette dernière modifie la répartition des responsabilités entre les différents niveaux de CT en renforçant les responsabilités des régions (en matière de développement économique, de planification territoriale, de protection de l'environnement et de formation professionnelle).

Parallèlement, en Allemagne, le nombre de municipalités a diminué, des contrôles financiers ont été mis en place, mais les responsabilités ont augmenté. La coopération intercommunale (*Gemeindeverband* et *Zweckverbände*), ainsi que la privatisation et l'externalisation des services publics ont été développées pour réduire les dépenses. Toutefois, aujourd'hui, les municipalités essaient de reprendre le contrôle des services publics (remunicipalisation de services publics de base tels que la gestion de l'eau). Les Pays-Bas ont imposé des restrictions budgétaires et des transferts aux niveaux local et régional, ainsi qu'une nouvelle décentralisation des responsabilités (notamment dans les domaines de la santé des jeunes et des soins de longue durée). Celle-ci a été accompagnée d'avancées dans le processus de fusion, contraignant les collectivités locales à rationaliser les dépenses et à développer de nouvelles modalités de prestation de services (par exemple des Chartes de services).

En Finlande, le processus de régionalisation lancé en 2013 a été interrompu en 2019. Certains États ont également défini des normes minimales pour la prestation des services locaux. En Norvège, la décentralisation s'effectue dans le cadre du système de mesure des performances KOSTRA.

Il convient également de faire référence au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, chargé de surveiller l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale<sup>34</sup> adoptée en 1985 et ratifiée par les quarante-sept États membres du Conseil. Le principe de subsidiarité est inscrit au cœur de la Charte. Les rapports de suivi quinquennaux du Congrès donnent un aperçu de la

décentralisation dans toute l'Europe. Les réformes de ces dernières années ont eu différents impacts sur l'autonomie locale : « Dans une majorité de pays, la perception d'une certaine perte d'autonomie était davantage due à la réduction des ressources qu'aux restrictions institutionnelles ». Cependant, ce problème est loin d'être négligeable (voir la section Financement du développement local ci-dessous)<sup>35</sup>.

### **Organisation territoriale nationale : structure des collectivités territoriales**

Comme mentionné précédemment, les réformes ont également eu un impact sur l'organisation territoriale en Europe. Au début des années 1990, les vingt-huit États membres de l'UE comptaient, à eux seuls, environ 97 500 municipalités. Elles étaient environ 87 182 en 2017-2018. Cependant, le nombre moyen d'habitants par municipalité varie grandement, allant de 168 000 habitants au Royaume-Uni et 151 000 en Irlande (depuis la réforme de 2014) à seulement 1 700 habitants en République tchèque, 1 850 en Slovaquie et 1 890 en France en 2017-2018<sup>36</sup>. Les États non membres de l'UE comptent 5 056 municipalités supplémentaires. Le nombre total de CT à travers le continent approche donc les 100 000<sup>37</sup>. En outre, il existe des collectivités intermédiaires, (tels que les départements en France, les provinces en Belgique et en Espagne), des métropoles et des régions, qui augmentent de façon considérable le nombre total de CT en Europe.

Les récentes réformes territoriales ont abouti à la fusion des municipalités et des régions et, dans certains cas, à leur suppression pure et simple. L'Irlande a connu des changements particulièrement spectaculaires en 2014, qui ont entraîné la réorganisation de 114 conseils en 31 collectivités locales, et la suppression des huit autorités régionales. En Estonie, en 2017, le nombre de municipalités est passé de 213 à 79 (14 communes urbaines et 65 communes rurales). Toutefois, dans la plupart des cas, les changements ont été plus progressifs, y compris dans de nombreux États des Balkans non membres de l'UE. Par exemple, la Moldavie (3,46 millions d'habitants) compte encore 1 679 collectivités locales (villages, communes, villes et municipalités) et 35 régions (districts). Dans l'ensemble, il y a eu relativement peu de changements autant dans les États unitaires, que dans pays fédéraux ou quasi fédéraux au cours des dix dernières années (voir tableau 2).

La complexité des structures territoriales a augmenté au cours des dix dernières années, avec des responsabilités se chevauchant parfois entre les différents échelons de gouvernement, sous l'impulsion de réformes ambitieuses de l'organisation territoriale. Ces dernières sont souvent déclenchées par des changements politiques, démographiques et socio-économiques. Elles sont notamment liées à la croissance des services et des transports ou des nouvelles exigences en matière de TIC, à la réforme des modèles de gestion locale et aux considérations financières relatives au partage des coûts des services, afin de réaliser des économies d'échelle en raison de la baisse des revenus.

---

**Les récentes réformes territoriales ont abouti à la fusion des municipalités et des régions et, dans certains cas, à leur suppression pure et simple.**

---

**Tableau 2** Système politique, organisation territoriale et nombre de collectivités territoriales par pays (2017-2018)

États fédéraux ou quasi fédéraux	1 <sup>er</sup> niveau (municipal)	2 <sup>e</sup> niveau (intermédiaire)	3 <sup>e</sup> niveau (régional/État)	Total
Allemagne	11 054	401	16	11 471
Autriche	2098		9	2 107
Belgique	589	10	6	605
Bosnie-Herzégovine	145		10	155
Espagne	8 124	50	17	8 191
Suisse	2 222		26	2 248
<b>États unitaires</b>				
Albanie	61		12	73
Bulgarie	264			264
Croatie	555		21	576
Chypre	380			380
Danemark	98		5	103
Estonie	79			79
Finlande	311		1	312
France	35 357	101	18	35 476
Grèce	325		13	338
Hongrie	3 178		19	3 197
Islande	74			74
Irlande	31			31
Italie	7 960		20	7 980
Lettonie	119			119
Lituanie	60			60
Luxembourg	102			102
Malte	68			68
Moldavie	1 697		35	1 732
Monténégro	68			68
Pays-Bas	390		12	392
Macédoine du Nord	23			23
Norvège	422		18	422
Pologne	2 478	380	16	2 874
Portugal	308		2	310
République tchèque	6 258		14	6 272
Roumanie	3 181		41	3 222
Royaume-Uni	391	27	3	421
Serbie	174		2	176
Slovaquie	2 930		8	2 938
Slovénie	212			212
Suède	290		21	311

Sources : OCDE-CGLU (2019), *Réussir la décentralisation. Manuel à l'intention des décideurs*, Annexe B, p. 161 ; CCRE, « À Propos des membres » ; OCDE-UCLG, *World Observatory on Subnational Government Finance and Investment* : <http://www.sng-wofi.org/>.

### Missions et attributions : les compétences définies par la loi

L'impact des réformes territoriales peut être complexe, impliquant des changements d'attribution de pouvoirs à différents niveaux territoriaux, comme c'est le cas dans les régions, par exemple en Norvège. Dans de nombreux cas, les réformes sont directement liées à une décentralisation importante destinée à les rendre politiquement intéressantes. Elles instaurent une administration locale plus forte, avec davantage de pouvoirs d'action. En Islande, en 2011, les municipalités ont acquis de nouvelles responsabilités en matière de prestation de services et de soutien aux personnes handicapées. En Irlande, en 2014, les autorités locales ont renforcé leur rôle dans le développement économique (mais les services d'eau ont été recentralisés) et, aux Pays-Bas, les réformes de 2015 ont confié de nouvelles compétences aux municipalités, notamment en ce qui concerne les soins. Dans le cadre des réformes de 2014-2017, la Norvège a transféré les compétences des comtés et de l'État central en matière d'enseignement secondaire et de transport aux municipalités<sup>38</sup>. En Belgique, la 6<sup>e</sup> réforme de l'État (2014) a doté les régions de responsabilités supplémentaires (sur le marché du travail, la mobilité et la justice), ainsi que les municipalités (allocations familiales, soins de longue durée, santé). En Italie, les réformes lancées en 2014 ont permis à dix villes métropolitaines de prendre en charge les compétences des anciennes provinces, avec des pouvoirs supplémentaires pour la police locale, les routes, les transports et l'aménagement du territoire

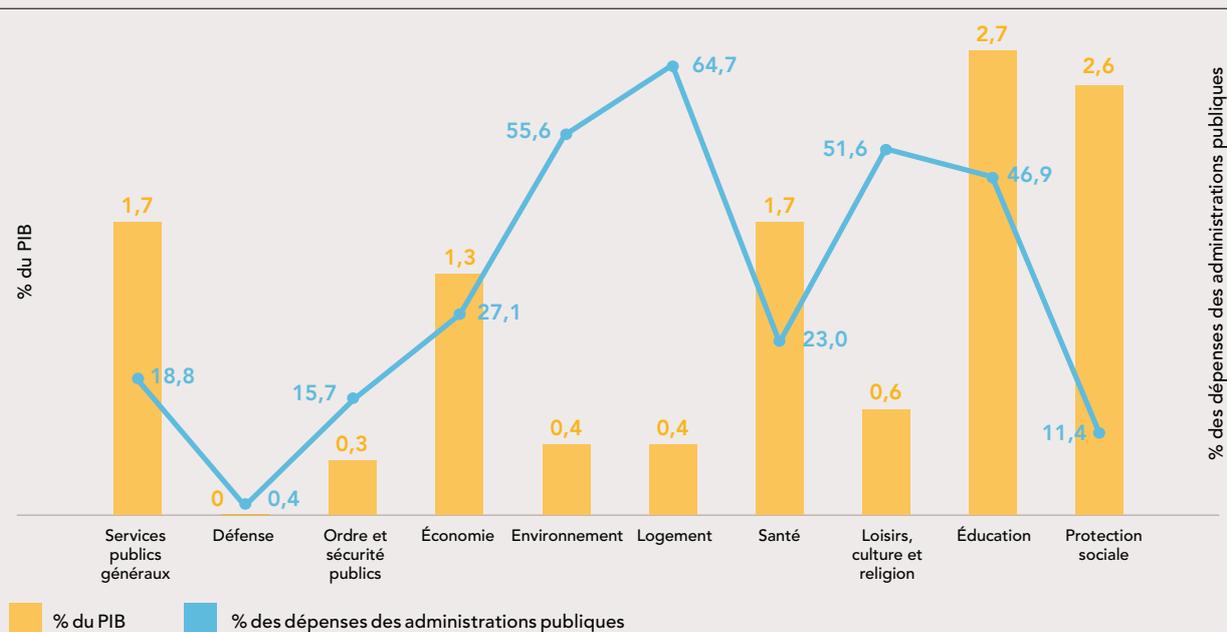
et urbain. Le maire de la ville métropolitaine est, en outre, directement élu. En République tchèque, en 2015, certaines responsabilités des petites communes ont été réaffectées aux grandes municipalités (afin de pallier la fragmentation municipale) et au gouvernement central dans le cadre de la réforme sociale.

Les statistiques relatives aux dépenses territoriales par secteur ou fonction sont compilées par la Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG), qui compte dix catégories principales<sup>39</sup>. Celles-ci précisent les rôles et les responsabilités des CT européennes par rapport aux États. Ces catégories permettent d'analyser et de comparer : l'éducation, l'économie et les transports ; la protection sociale ; la santé ; le logement et aménagement urbain ; les loisirs, la culture et la religion ; les services publics généraux ; l'ordre et la sécurité publics ; et la protection de l'environnement. Chaque catégorie inclut également des sous-fonctions. Le graphique 2 présente la répartition des différents domaines en pourcentages du PIB et des dépenses publiques totales.

Comme indiqué dans le graphique 2, les responsabilités relatives aux dépenses des CT (en pourcentages du PIB) sont plus importantes dans l'éducation, la protection sociale, la santé, les services publics généraux et les affaires économiques (y compris les transports). Toutefois, les CT représentent une part importante des dépenses publiques dans le logement et l'aménagement urbain, la protection de l'environnement, les loisirs, la culture, la religion et l'éducation. Les contributions du niveau régional ou des États

Graphique 2

### Dépenses des collectivités territoriales des pays européens (34) par secteur/ fonction en % du PIB et en % des dépenses publiques (COFOG, 2016)



OCDE-CGLU (2019), *World Observatory on Subnational Government Finance and Investment*, <http://www.sng-wofi.org/data/>.

fédérés aux dépenses publiques sont souvent plus importantes dans des domaines tels que le logement, l'éducation, les loisirs et la culture, la santé, le développement économique, l'ordre et la sécurité publics, l'environnement, tandis que la part des collectivités locales dans les dépenses publiques est plus importante dans le logement, la protection de l'environnement, les loisirs, la culture et l'éducation. Les différences sont significatives entre les pays : dans ceux où la décentralisation reste faible, les responsabilités des collectivités locales ont tendance à se limiter à des secteurs tels que les services publics généraux, les loisirs et la culture, et, dans une moindre mesure, aux affaires économiques, aux transports, au logement et à l'aménagement urbain.

Ces dernières années, les municipalités du Danemark se sont vu attribuer de nouvelles compétences en matière d'aide sociale et d'éducation, tandis que les régions ont obtenu plus de responsabilités dans les domaines de la santé, du développement régional et de l'environnement. Toutefois, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les régions du Danemark ont vu leur place diminuer dans la mise en œuvre des programmes de fonds structurels (le Fonds européen de développement régional – FEDER et le Fonds social européen – FSE) et dans le développement économique. Au Royaume-Uni (en particulier en Angleterre), le *Localism Act* de 2011, les « *City Deals* » et les « *Devolution Deals* » de 2016 ont octroyé des moyens d'action aux intercommunalités métropolitaines (*combined authorities*) en matière de logement, de transports, de planification et de police. Ils ont également mis en place un système d'élection directe pour les maires. Dans le même temps, les Parlements écossais et gallois ont vu leurs pouvoirs être renforcés. Dans le cas du premier, de nouveaux pouvoirs en matière fiscale ont été ajoutés. En France, les réformes mises en place depuis 2010 ont été progressives ; elles ont renforcé la gouvernance métropolitaine, réorganisé les régions, modifié les partages de compétences entre CT et favorisé l'intercommunalité, avec plus de pouvoirs octroyés aux régions.

Dans beaucoup de pays la décentralisation est « asymétrique », ce qui signifie qu'au sein d'une même catégorie de CT les pouvoirs politiques, administratifs ou fiscaux, peuvent être différenciés. Parmi les États fédéraux, les CT d'Espagne et de Belgique présentent de nombreuses asymétries, tandis que celles d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse montrent plus d'unité. Parmi les États unitaires, l'Italie et le Royaume-Uni se distinguent par leur irrégularité<sup>40</sup>. De même, la plupart des États non membres de l'UE dans les Balkans affichent des fonctions et des responsabilités asymétriques<sup>41</sup>.

De manière générale, les gouvernements métropolitains et urbains ont des responsabilités en matière de politique économique, notamment en matière de « promotion industrielle, de planification environnementale, de collecte des déchets, de transports publics, de planification du territoire régional, de développement économique régional, de loisirs, de parcs régionaux, de promotion touristique, de planification et de réglementation du trafic et d'approvisionnement en eau<sup>42</sup> ».

Enfin, les CT jouent un rôle de plus en plus important dans la coopération internationale au développement, notamment à travers la « coopération décentralisée ». Ce rôle a été reconnu juridiquement et officiellement à l'échelle nationale et européenne. La Belgique, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, le Portugal, la Pologne, la Roumanie et la Suède ont tous une disposition juridique permettant de mener à bien des activités de coopération décentralisée. Plusieurs autres pays comme l'Autriche, l'Allemagne, la Finlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et de nombreux pays d'Europe centrale et de l'Est facilitent également ces activités, mais dans un cadre légal moins formalisé<sup>43</sup>.

### Financement du développement local : la décentralisation fiscale

L'impact de la crise économique mondiale de 2008-2009 et ses conséquences, notamment l'imposition de mesures d'austérité budgétaire dans de nombreux pays, ont conduit à une réduction de la part des CT dans le PIB et dans les dépenses publiques. Les données de l'UE montrent une baisse globale des dépenses des collectivités locales des États membres par rapport au PIB (passant d'environ 13,94 % en 2009 à environ 10,8 % en 2016). Il va sans dire que ces indicateurs dépendent de l'ampleur de la décentralisation du financement vers les CT dans le pays étudié<sup>44</sup>.

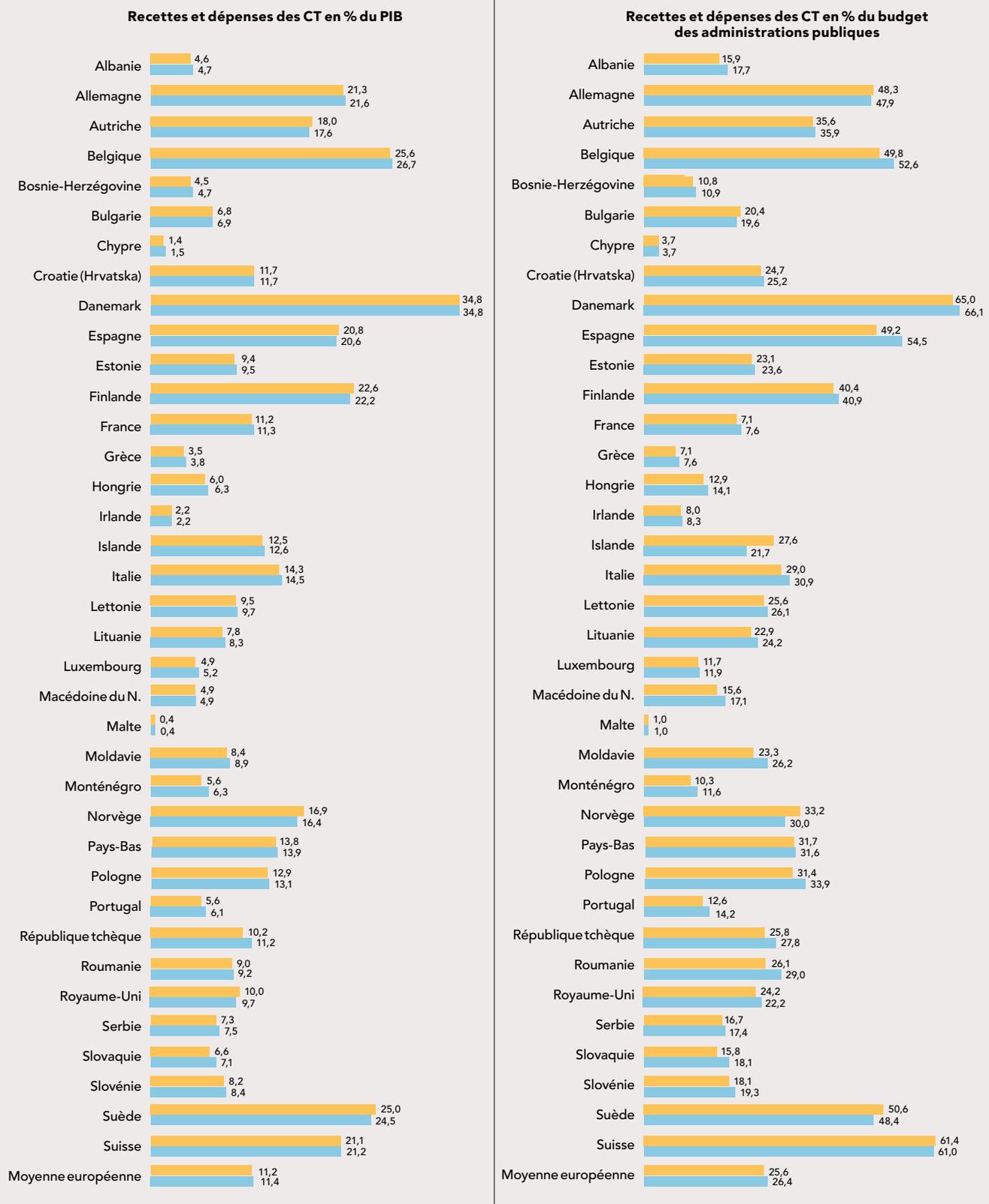
Entre 1995 à 2016, la part des collectivités territoriales dans les dépenses publiques a augmenté en Espagne, en Suède, en Belgique, au Danemark, en Allemagne, en Pologne et en Finlande (de plus de 5 %). Des augmentations plus faibles sont à noter pendant la même période en Italie, en Slovaquie, en Lettonie, en République slovaque, en Autriche, en France, en République tchèque, en Suisse, au Portugal et en Grèce. À l'inverse, des baisses ont été observées en Lituanie, en Islande, en Estonie, en Norvège, aux Pays-Bas, et particulièrement en Hongrie et en Irlande. On peut alors raisonnablement supposer que la tendance vers une plus grande autonomie budgétaire sur le long terme devrait reprendre en Europe, si aucun autre choc économique mondial majeur ne survient. La décentralisation budgétaire est encore à un stade précoce, notamment dans les pays des Balkans<sup>45</sup>.

La diminution des ressources financières a eu des conséquences sur les dépenses de personnel qui ont été réduites dans trois pays européens sur quatre. Comme mentionné précédemment, ces tendances s'accompagnent d'une réorganisation importante des services, notamment en Espagne, en République tchèque, au Royaume-Uni, au Portugal, en Bulgarie et en Grèce. Les règles de discipline budgétaire peuvent également affecter les élus locaux. C'est le cas notamment en Espagne, où la rémunération des élus a été limitée. Aux Pays-Bas et en Irlande, des réformes ont permis de réduire le nombre de représentants élus afin de réaliser des économies.

Un autre indicateur fiscal souvent utilisé concerne le pourcentage de revenus des CT dans l'ensemble des recettes publiques (voir graphique 3). En général, les ratios des recettes sont très proches de ceux des

Graphique 3

## Part des recettes et des dépenses des collectivités territoriales dans le PIB et dans le budget des administrations publiques par pays



Source : OCDE-CGLU (2019), *World Observatory on Subnational Government Finance and Investment* (données de 2016): <http://www.sng-wofi.org/data/>.

dépenses. Dans la majorité des pays, les impôts locaux (propres et partagés) sont la principale source de revenus, suivis par les dotations et subventions et les recettes tirées de l'exploitation des services publics locaux. Néanmoins, la part des recettes propres dans le total des recettes locales et régionales varie considérablement. Elle est proche de 70 % (ou plus) en Islande, en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro, en Suisse, en Allemagne, en Lettonie, en Finlande, en France, en Suède et au Portugal. En Norvège, en Italie, en Croatie, en Irlande, en Espagne et en Hongrie, les sources propres représentent environ 50 % des budgets aux niveaux local et régional, mais cela tombe en dessous de 30 % en Moldavie, en Bulgarie, aux Pays-Bas, en Autriche, en Slovaquie, au Kosovo, en Albanie, en Roumanie, en Estonie et en Lituanie. La Belgique, la Pologne, le Danemark, la Grèce et le Royaume-Uni se situent quant à eux entre 30 % et 40 %. Cela signifie que ces derniers groupes de pays dépendent principalement des transferts, des dotations et des subventions de l'État, en raison d'importants déséquilibres verticaux dans les budgets locaux<sup>46</sup>.

La part des recettes fiscales ne donne cependant pas une image exacte de l'autonomie fiscale locale, car celle-ci dépend de nombreux autres facteurs, tels que le droit de fixer ou d'abolir des impôts ou de définir l'assiette fiscale, d'autant plus que les recettes issues des impôts regroupent à la fois les impôts propres et la fiscalité partagée<sup>47</sup>. Un tableau plus précis de la décentralisation budgétaire est donné grâce aux indicateurs d'autonomie fiscale de l'OCDE, qui montrent que l'autonomie fiscale a augmenté en Finlande, au Portugal et en Italie entre 1995 et 2011, alors qu'elle a diminué au Danemark et en France. Parmi les exemples de réformes importantes figurent les réformes budgétaires belges qui ont renforcé l'autonomie fiscale régionale et ont permis aux régions de lever un impôt supplémentaire sur le revenu et d'acquiescer d'autres pouvoirs fiscaux (« régionalisation » de l'impôt sur le revenu des personnes physiques). De même, en Espagne, après 2011, l'autonomie financière des régions a été renforcée et leur part dans la fiscalité partagée est passée de 33 % à 50 %.

Les données nationales agrégées peuvent en outre masquer d'importantes disparités. Dans certains cas, des tendances compensatoires et des dispositifs fiscaux complexes faussent l'étendue réelle de la décentralisation budgétaire. Le Royaume-Uni (Angleterre) a considérablement réduit les transferts fiscaux entre le gouvernement central et les collectivités locales en raison des mesures d'austérité prises depuis la crise économique mondiale de 2008-2009. Cette mesure a entraîné, dans de nombreuses collectivités locales, et en particulier dans certaines grandes villes, une baisse spectaculaire des revenus locaux. Cela a eu un impact sur la capacité des municipalités à fournir des services de base, un problème signalé dans un rapport de suivi du Conseil de l'Europe de 2014<sup>48</sup>.

En outre, les CT jouent un rôle majeur dans l'investissement public, et donc dans la recherche du financement nécessaire pour la réalisation des ODD.

Le graphique 3 montre le pourcentage de l'investissement public assumé par les CT. Les pourcentages les plus élevés s'observent dans des États fédéraux tels que la Belgique, la Suisse, l'Espagne et l'Allemagne, ainsi que dans certains États unitaires comme la France, la Finlande, l'Italie, le Portugal et la Suède (qui réalisent plus de 50 % de l'investissement public total). Les seules collectivités locales de Belgique, France, Finlande, Italie et Suède réalisent 50 % de l'investissement public total.

Comme l'a souligné le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, afin de soutenir l'investissement il est souhaitable que les collectivités locales puissent accéder au financement via des prêts, des obligations, et l'accès aux marchés financiers. Les dispositions législatives en la matière varient selon les pays. La dette financière des CT consolidée, exprimée en pourcentage de la dette publique totale, fournit un indicateur utile de l'importance relative des CT et donc, potentiellement, de la décentralisation budgétaire (selon l'OCDE, en 2016 la dette publique moyenne des CT représentait 14,4 % de la dette nationale dans les pays de l'UE, mais allait de 42,4 % en Norvège à 0,6 % en Grèce). Dans certains pays, les collectivités locales ont pu améliorer leur accès au financement extérieur sur les marchés financiers et mutualiser des mécanismes de financement, grâce à l'initiative des associations de gouvernements locaux. C'est le cas notamment en France et au Royaume-Uni, qui se sont basés sur le modèle des agences de financement municipales, qui a fait ses preuves et prévaut dans les pays nordiques. En France, l'Agence France locale a été créée en 2013 et appartient entièrement aux collectivités locales. Son mandat vise à réduire les coûts des emprunts, en mettant en commun les

Inauguration du nouveau terrain de sport dans une école à Jacou, Occitanie, France (photo: Isabelle Blanchemain, bit.ly/2OxxUNv).



besoins de financement des collectivités locales. Son objectif est d'atteindre 25 % de part de marché pour la mobilisation des fonds alternatifs<sup>49</sup>.

Comme indiqué précédemment, il semble que la crise économique mondiale de 2008-2009 et la crise de la zone euro, avec les mesures d'austérité qui ont suivi dans de nombreux pays, ont ralenti, voire

inversé, les réformes de décentralisation en cours (ou planifiées dans certains cas). Dans d'autres pays, selon l'OCDE, la crise a contribué à accélérer les réformes budgétaires (en République tchèque et en Estonie). Elle a également poussé les pays à chercher à améliorer leurs revenus fonciers via de nouveaux impôts locaux ou la révision des taux d'imposition (en Irlande, aux Pays-Bas, en Espagne, au Portugal et en France). De manière générale, la crise de 2008-2009 a entraîné un resserrement général des règles budgétaires, à tous les niveaux de gouvernement, en matière d'équilibre budgétaire, de dépenses et de restrictions de l'emprunt. Aux Pays-Bas, les collectivités locales ont dû, depuis 2013, transférer des liquidités excédentaires vers l'État. En 2012, au Danemark, une loi a introduit un plafond de dépenses pluriannuel à tous les échelons de gouvernement. Des restrictions fiscales similaires ont été adoptées en Estonie, en République tchèque, en Hongrie, en Italie, en France, en Finlande et ailleurs<sup>50</sup>.

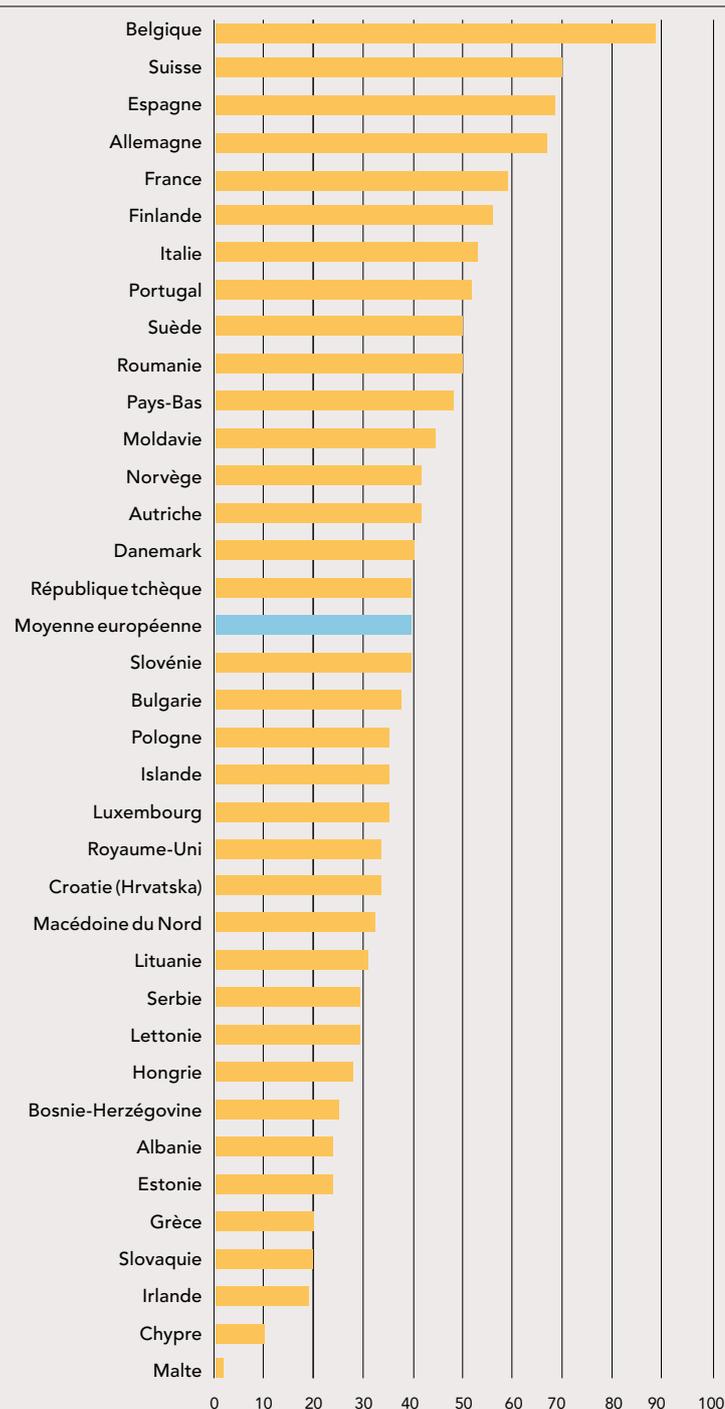
Depuis la crise, des efforts particuliers ont été déployés pour renforcer la coordination budgétaire entre tous les échelons de gouvernement dans la gestion macroéconomique. Ces mesures se traduisent par des accords de coopération, des pactes de stabilité internes et des « conseils fiscaux » visant à promouvoir des finances publiques et une discipline budgétaire durables (en Autriche, en Belgique, en Allemagne, en Italie, au Portugal et en Espagne)<sup>51</sup>.

Comme mentionné ci-dessus, pour réaliser des économies, les fusions entre communes ont été favorisées à travers des incitations financières (par exemple avec un accroissement des dotations aux Pays-Bas, en Estonie, en Italie et en Finlande). D'autres incitations non fiscales comprennent notamment l'octroi d'un statut spécial aux communautés urbaines ou la possibilité de conserver d'anciennes structures administratives comme divisions infracommunales (au Royaume-Uni ou en Grèce).

Dans l'ensemble, les États européens et les collectivités locales et territoriales sont donc confrontés à des restrictions budgétaires importantes, susceptibles d'affecter la mise en œuvre des ODD. Elles doivent élaborer et mettre en œuvre de nouvelles politiques liées aux changements climatiques, aux migrations ou aux politiques sociales, tout en faisant face à une baisse des recettes fiscales, à des réductions des dotations financières provenant de l'État et à des conditions d'emprunt fluctuantes. Elles sont également touchées par les nouvelles règles financières de l'UE, introduites pour faire face à la crise financière. C'est le cas du programme « Gouvernance économique », des mesures de contrôle budgétaire et du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance. Ces mécanismes limitent les possibilités pour les CT de réaliser les investissements nécessaires pour construire des infrastructures et préparer un avenir durable. ☉

Graphique 4

### Part des investissements des collectivités territoriales dans le total des investissements publics



Source : OCDE-CGLU, *World Observatory on Subnational Government Finance and Investment* (données de 2016) : <http://www.sng-wofi.org/data/>.

## 2.3. Partenariats de gouvernance coopérative multiniveaux

### Partenariats à l'échelle de l'Union européenne

Une approche coopérative des partenariats de gouvernance multiniveaux implique une collaboration active entre le gouvernement central et les gouvernements locaux et régionaux. Au sein de l'UE, la gouvernance multiniveaux a été présentée pour la première fois dans le Livre blanc de la Commission européenne en 2001<sup>52</sup> et a fait l'objet de négociations à l'échelle européenne. En 2009, le Comité européen des régions<sup>53</sup> (CdR) a adopté son propre Livre blanc sur la gouvernance multiniveaux, définie comme « l'action coordonnée de l'Union des États membres et des autorités régionales et locales, fondée sur les principes de partenariat, visant à élaborer et à mettre en œuvre les politiques de l'Union européenne ». Ce concept est sous-jacent au principe de subsidiarité, qui place les décisions au niveau le plus efficace et le plus proche possible des citoyens, consacré par la législation de l'UE dans le Traité de Lisbonne<sup>54</sup>.

En 2011, les présidents du CCRE, de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), de la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM) et d'Eurocities<sup>55</sup> (organisations européennes compétentes pour représenter les régions, les villes et les communes d'Europe), ont adopté une déclaration intitulée « Gouvernance en partenariat – Unis pour construire une Europe plus forte ». Cette déclaration a été faite dans le cadre des négociations sur l'avenir de la politique de cohésion pour la période 2014-2020. Son objectif était de promouvoir une approche impliquant tous les acteurs concernés dans la politique de cohésion, via une coopération verticale et horizontale<sup>56</sup>.

Certains rapports et études, notamment ceux réalisés par les associations membres du CCRE, ont montré que 75 % des compétences attribuées aux municipalités dans les États membres de l'UE sont affectées par la législation de cette dernière. Les CT sont représentées à Bruxelles depuis 1970 par le Conseil des communes et régions et, depuis 1994, par le Comité des régions, créé par le Traité de Maastricht en tant qu'organe consultatif officiel auprès de la Commission, du Parlement ou du Conseil européens<sup>57</sup>. Suite à l'adoption des divers traités et pratiques institutionnelles, plusieurs procédures formelles ont reconnu la gouvernance multiniveaux dans les politiques et pratiques de l'UE, notamment

dans le cadre de la politique de cohésion adoptée en 2006. L'UE s'est depuis lors étroitement engagée avec les CT et leur a apporté un soutien important, en particulier financier, y compris dans les nouveaux États membres d'Europe centrale et de l'Est. Les dispositions relatives au partenariat avec les CT via des fonds structurels et d'investissement de l'UE – le Principe du partenariat<sup>58</sup> – ont été renforcées en 2013. Tel qu'il a été souligné dans le rapport Van den Brande 2014, tous les États membres doivent désormais établir des partenariats avec les CT, à tous les stades de programmation et à tous les niveaux de gouvernance<sup>59</sup>.

En 2014, le Comité des régions a adopté une Charte de la gouvernance multiniveaux en Europe. Elle vise à faire respecter les principes de transparence et d'ouverture dans les prises de décision, de participation et de partenariat, d'efficacité et de cohérence dans la mise en œuvre des politiques, de synergies budgétaires, de subsidiarité, de proportionnalité et de protection des droits fondamentaux, à tous les échelons de gouvernance<sup>60</sup>. La Charte traite également de la mise en œuvre d'une gouvernance multiniveaux via la participation citoyenne, la coopération entre les autorités publiques, le renforcement des capacités institutionnelles, la création de réseaux et la promotion d'un état d'esprit européen.

Suite à la communication de la Commission européenne (CE) de 2016, « Prochaines étapes pour un avenir européen durable<sup>61</sup> », une plateforme européenne multipartite sur les ODD a été créée, incluant un sous-groupe sur la mise en œuvre des ODD aux niveaux local et régional<sup>62</sup>. Ce sous-groupe comprend le CCRE, Eurocities, le

---

**Une plateforme européenne multipartite sur les ODD a été créée, incluant un sous-groupe sur la mise en œuvre des ODD aux niveaux local et régional. Ce sous-groupe comprend entre autres acteurs le CCRE et Eurocities.**

---



Bureau exécutif de CGLU réuni au siège du Parlement européen à Strasbourg (photo : UCLG-CGLU, bit.ly/2AULQJg).

Comité des régions et d'autres acteurs. Il a préparé des recommandations qui ont été intégrées dans le rapport final de la plateforme à la CE. Le rapport préconise une approche territoriale et un « dialogue à double sens » associant les CT et la société civile pour la mise en œuvre des ODD dans l'UE, y compris dans les politiques de la CE<sup>63</sup>. Le document de réflexion de la CE sur une Europe durable à l'horizon 2030 (2018)<sup>64</sup> et sa communication sur la subsidiarité et la proportionnalité tiennent compte de ces recommandations. Ils soulignent la nécessité d'assurer la cohésion politique à tous les niveaux de gouvernance de l'UE, ainsi que la nécessité du respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité<sup>65</sup>. Le Parlement européen a également réaffirmé l'importance de la gouvernance multiniveaux et conjointe pour la mise en œuvre des ODD, en respectant le principe de subsidiarité et en reconnaissant le rôle des CT<sup>66</sup>. En outre, il insiste sur le rôle des CT dans le cadre institutionnel de l'UE et reconnaît leur importance « à tous les stades pour la mise en œuvre des ODD, de la planification et de la programmation à l'évaluation et au suivi », appelant la CE à renforcer le soutien aux CT<sup>67</sup>.

Eurostat publie depuis 2017 un rapport annuel sur le développement durable dans l'UE afin d'établir une évaluation de la manière dont l'UE met en œuvre les 17 ODD. Le rapport propose une centaine d'indicateurs de suivi, dont cinquante-cinq correspondent aux indicateurs ODD, mais ne fournit

pas d'informations sur la répartition des données aux niveaux local et régional<sup>68</sup>.

Une étude récente du Comité économique et social européen estime également que le rapport annuel d'Eurostat ne traite pas de façon adéquate la « distance à parcourir » par les États membres de l'UE pour atteindre les ODD. Le rapport indique cependant que cela devrait être possible en ayant recours notamment aux indicateurs proposés par le Réseau de solutions de développement durable (SDSN) ou à l'index et aux tableaux de bord des ODD élaborés par la Fondation Bertelsmann. Cette étude propose également de rédiger un rapport parallèle en collaboration avec la plateforme européenne multipartite sur les ODD, qui pourrait également offrir un moyen de combler le manque de données au niveau des collectivités territoriales<sup>69</sup>.

Une approche innovante de la gouvernance multiniveaux a également été adoptée dans la mise en œuvre de l'Agenda urbain de l'UE (voir la section sur la gouvernance urbaine multiniveaux) qui associe la direction générale de la Commission européenne, les États membres, les villes et leurs associations, via des partenariats thématiques. Ces rencontres ont pour objectifs de favoriser les échanges et de mettre en œuvre des actions sur des questions très spécifiques de développement urbain, autour de trois piliers : une meilleure réglementation, de meilleures connaissances et un meilleur financement<sup>70</sup>.

### Partenariats au niveau national

Dans les États fédéraux comme dans les pays fortement décentralisés, les responsabilités concernant les services publics sont partagées entre l'État et les CT, soulignant la nécessité d'un cadre de gouvernance multiniveaux et des partenariats bien établis (voir tableau 3).

Les mécanismes de coordination sont bien développés dans les pays fédéraux et certains États où quelques régions ont des pouvoirs importants, par exemple la Conférence des ministres-présidents en Allemagne ou la Conférence des présidents des régions en Espagne. Établie de longue date, la Conférence autrichienne de planification spatiale (OROK) offre également un exemple intéressant de coordination coopérative multiniveaux. Des structures similaires de dialogue entre l'État et les collectivités locales et régionales existent en Italie et dans les pays nordiques. Elles sont souvent présidées au plus haut niveau, par le Premier ministre, avec la participation des ministres nationaux et des représentants des CT et de leurs associations<sup>71</sup>. On peut trouver d'autres exemples récents de regroupement de diverses responsabilités à plusieurs niveaux au Portugal, avec le Conseil pour le dialogue territorial créé en 2015<sup>72</sup>. Depuis 2008, des conseils nationaux sur le financement et sur les pactes de stabilité interne ont également été créés pour renforcer la coordination budgétaire et la gestion macroéconomique en Belgique, en Autriche, en Espagne, en Allemagne, au Portugal et en Italie. Parmi d'autres formes de coordination multiniveaux figurent des commissions permanentes et des conseils de consultation qui associent

différents échelons de gouvernement sur un large éventail de domaines tels que l'environnement, les infrastructures, les transports, la technologie et le développement<sup>73</sup>.

Il n'est pas surprenant que ce type de gouvernance multiniveaux soit particulièrement bien développé dans les pays qui présentent un degré élevé de décentralisation. Ces expériences peuvent servir de modèle aux pays qui cherchent à approfondir leur processus de décentralisation. En Norvège, quatre réunions consultatives ont lieu chaque année pour assurer la coordination des propositions réglementaires touchant les collectivités locales. Elles rassemblent les principaux ministères du gouvernement national et des représentants de l'Association norvégienne des autorités locales et régionales (KS). Des réunions similaires portent sur des questions touchant les comtés et les municipalités. Le KS et les collectivités locales reçoivent au préalable les projets de règlements gouvernementaux jugés particulièrement importants pour elles, afin de donner leur avis. En outre, il existe un dialogue informel permanent entre le gouvernement central et les collectivités locales sur les questions politiques, techniques et sur les fonctionnaires<sup>74</sup>.

Peu d'exemples de gouvernance multiniveaux ou de mécanismes de coordination de ce type existent dans les États non membres de l'UE, notamment dans les Balkans. La gouvernance de certains pays comme la Moldavie reste fortement centralisée, malgré diverses tentatives de décentralisation depuis 2012. Cependant, ces pays disposent d'Associations nationales de collectivités locales et

**Tableau 3 Responsabilités partagées entre les niveaux de gouvernement – Proportion de décisions impliquant plus d'un échelon de gouvernement**

Pays	% Éducation	% Soins de longue durée	% Services de transport	% Logement social	% Santé
Belgique	59	42	16	23	39
Allemagne		35	82	45	20
Italie	11	58	44	59	29
Suisse	28	21	54	48	65
Espagne	21	68	76	93	19
Luxembourg	6	38	13	28	32
Danemark	23	11	33	25	67
Lettonie	19	36	42	15	16
Pays-Bas	0	60	45	40	26
Norvège	37	35	37	31	26
Finlande	31	31	42	22	44
Pologne	43	44	61	48	41
Estonie	38	58	51	78	20

Source : OCDE, *Réussir la décentralisation. Manuel à l'intention des décideurs*, p. 82.

devraient désormais être en mesure d'entamer un dialogue État-CT pour mettre en place des partenariats et des mécanismes de gouvernance multiniveaux comme ailleurs en Europe.

La mise en œuvre et le suivi des ODD offrent également des occasions de développer de nouveaux mécanismes de coordination de haut niveau. De nombreux pays ont en effet adopté une approche à la fois multiniveaux et multi-acteurs. Ces mécanismes associent les CT où elles y ont des rôles différents (membres à part entière, ou une participation uniquement à titre consultatif) (voir sous-section 3.1).

### Gouvernance urbaine multiniveaux

Compte tenu du degré d'urbanisation en Europe, la coordination de la gouvernance urbaine bénéficie également d'une attention particulière. La présidence belge de l'UE a publié en 2010 un manuel sur la gouvernance urbaine multiniveaux en Europe<sup>75</sup> et, à la suite de l'adoption de la Déclaration de Riga par les ministres responsables des questions urbaines en 2015, l'UE a adopté en 2016 l'Agenda urbain pour l'UE (Pacte d'Amsterdam)<sup>76</sup>. Ce document définit une nouvelle approche pour l'UE et les États membres en matière de développement urbain, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre d'une stratégie plus intégrée et durable du développement urbain, en partenariat direct avec les villes. Le Pacte d'Amsterdam suit également l'adoption de l'Agenda 2030 et s'engage donc à mettre en œuvre les ODD (en particulier l'ODD 11 sur les villes et les établissements humains), l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Nouvel Agenda urbain.

Certains pays ont mis au point des Politiques urbaines nationales (PUN) pour faciliter la coordination et favoriser une plus grande cohérence en la matière. La France a depuis longtemps mis en place une Politique de la ville, incarnée dans les contrats conclus par les villes et les agglomérations. Ces approches contractuelles intervenaient à la suite d'une décennie d'échec de la politique de la ville décidée au niveau central. Depuis 1999, la Belgique a adopté au niveau fédéral la Politique des grandes villes, complétée par des politiques urbaines régionales (également mises en œuvre via une contractualisation des objectifs avec les villes). La Suisse a adopté au niveau fédéral une Politique des agglomérations urbaines en 2001, qui a été révisée en 2016 en coopération avec les CT. L'Allemagne a mis en place une PUN en 2017 – « Vers une politique nationale de développement urbain en Allemagne » –, fondée sur une approche multi-acteurs en étroite collaboration avec le Parlement. Le pays travaille à l'adaptation du Nouvel Agenda urbain. Les Pays-Bas ont élaboré un Agenda urbain néerlandais pour soutenir la coopération avec les collectivités locales via les *City Deals*. La Pologne a adopté une PUN en 2015 également avec une approche participative. Le Portugal a lancé en 2015 le programme Villes durables 2020. L'Espagne a élaboré une Stratégie nationale sur le développement urbain durable et

a adopté en 2018, après consultation nationale, une Stratégie nationale pour la mise en œuvre du Nouvel Agenda urbain. La Suède a adopté sa « Stratégie pour des villes vivables » en 2018. Plusieurs pays travaillent à la formulation de leur PUN (Slovaquie)<sup>77</sup>.

D'autres pays n'ont pas défini explicitement des PUN, mais ont élaboré des programmes urbains qui peuvent être considérés comme les fondements de ces politiques (c'est le cas de la Finlande, avec les « Accords sur la croissance urbaine »). Au-delà des politiques sectorielles qui ont un impact sur les villes, comme mentionné plus haut, le Royaume-Uni a adopté en 2016 le *Cities and Local Government Devolution Act*, qui fournit un cadre juridique national pour la décentralisation et le développement de *City Deals*. D'autres pays ont élaboré des politiques sur certaines problématiques urbaines : sur les grandes agglomérations (par exemple en Italie), la revitalisation des zones urbaines délabrées, des quartiers pauvres ou des zones périphériques (Danemark, Italie) ou ont élaboré des documents-cadres pour guider les politiques des villes (par exemple, en République tchèque ou en Hongrie). Enfin, certains pays n'ont pas mis en place de politiques urbaines spécifiques, mais leurs politiques de développement territorial recouvrent certaines dimensions des problématiques urbaines (l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, l'Irlande, l'Islande, la Lettonie, la Moldavie, la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie). Dans le cas de la Norvège, les collectivités locales ont une responsabilité directe sur les politiques urbaines avec le soutien du gouvernement national.

### Partenariats et coopération internationale pour le développement

Il existe un lien étroit entre la mise en œuvre des ODD par les pays européens au niveau national (et au niveau de l'UE) et la poursuite des objectifs de l'Agenda 2030 dans les pays partenaires non européens. Il s'agit de la Coopération internationale pour le développement, conforme à l'ODD 17 sur le partenariat mondial pour le développement durable.

Le dernier rapport de synthèse de l'UE est consacré à la contribution des États membres à la mise en œuvre des ODD en *dehors* de l'Europe<sup>78</sup>. Par exemple, l'Allemagne analyse sa contribution à la mise en œuvre des ODD sur le plan national, ainsi que sur le plan de la coopération au développement et dans un contexte mondial plus large. La plupart des agences européennes de coopération au développement ont intégré la mise en œuvre des ODD dans leurs politiques d'aide publique au développement (APD).

Au niveau de l'UE, les CT et leurs associations représentatives aux niveaux national, européen et mondial, toutes actives dans la coopération décentralisée, se sont rassemblées dans PLATFORMA pour poursuivre les pratiques d'échange, développer un langage commun autour des ODD avec leurs pairs dans le monde et tester de nouvelles approches<sup>79</sup>.

De plus en plus, elles sont reconnues par les institutions de l'UE comme des partenaires importantes dans la coopération au développement. En 2005, l'article 4 de l'Accord de Cotonou avait déjà reconnu leur rôle<sup>80</sup>. Cette reconnaissance a ensuite été renforcée dans un certain nombre de documents politiques de l'UE, comme la communication de la CE en 2013 sur l'Autonomisation des collectivités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats de développement plus efficaces<sup>81</sup>, et par une attention croissante de l'UE à l'approche territoriale de la politique de développement local (TALD) pour la mise en œuvre des ODD<sup>82</sup>. Cela conduit désormais les délégations de l'UE à élaborer des feuilles de route pour les CT dans les pays partenaires.

Le rôle des CT et des villes dans la mise en œuvre des ODD a été explicitement reconnu dans le Consensus européen sur le développement adopté par l'UE en 2017. Il met l'accent sur les partenariats multi-acteurs et les collectivités locales, déclarant que « la réalisation de la plupart des ODD dépend fortement de la participation active des pouvoirs locaux et régionaux<sup>83</sup> ». Le Consensus mentionne également l'engagement de l'UE à soutenir les réformes de décentralisation et à renforcer les CT.

La gouvernance coopérative multiniveaux se reflète également dans l'accord de partenariat signé pour la première fois en 2015-2016 entre la CE et les principales associations de gouvernements locaux (notamment, CGLU, CGLU-Afrique, le Commonwealth Local Government Forum – CLGF et l'Association internationale des maires francophones – AIMF et PLATFORMA), pour favoriser le dialogue politique et soutenir financièrement la coopération avec ces associations<sup>84</sup>.

Les CT, ainsi que l'OCDE, ont souligné les liens étroits entre les mécanismes de gouvernance multiniveaux et la mise en œuvre des ODD en Europe, ainsi qu'avec la coopération décentralisée engagée par les CT pour soutenir la mise en œuvre des ODD dans les pays partenaires hors Europe. L'OCDE estime que « les villes et les régions ont un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des ODD », car « une approche territoriale des ODD, c'est-à-dire au niveau local, fournit un cadre conceptuel et opérationnel pour aborder la nature multisectorielle, multi-acteurs et multiniveaux des ODD<sup>85</sup> ».

Cette section a montré les efforts qu'ont fait la majorité des pays de la région pour intégrer les ODD dans leurs stratégies nationales et la création de mécanismes de coordination au plus haut niveau de l'État pour promouvoir la participation des acteurs locaux dans le processus. La plupart des pays sont également engagés dans l'élaboration de rapports réguliers de suivi au niveau national et à l'ONU. Cependant, il reste encore des efforts à réaliser pour promouvoir la cohérence des différentes politiques et pour soutenir une stratégie de développement durable à toutes les échelons. Malgré ses engagements, l'UE ne dispose toujours pas d'une stratégie officielle de mise en œuvre

## Les CT sont reconnues par les institutions de l'UE comme des partenaires importantes dans la coopération au développement et des actrices clés dans la réalisation de la plupart des ODD.

de l'Agenda 2030, de l'intégration des ODD dans ses différentes politiques sectorielles et dans son cadre financier pluriannuel, ni d'un système de suivi adéquat. La cohésion politique est en danger en Europe. Bien que des progrès aient été accomplis concernant les cadres de gouvernance pour la mise en œuvre des ODD dans la région – et que les efforts de certains pays soient particulièrement remarquables –, la participation des CT est encore insuffisante et doit être renforcée. Comme précisé au début de cette publication, leur participation reste limitée dans le processus de préparation des ENV aux Nations unies et dans les mécanismes nationaux de coordination. Il est difficile de savoir précisément dans quelle mesure les structures créées pour coordonner la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des autres accords mondiaux contribuent à renforcer les mécanismes de gouvernance multiniveaux développés par l'UE et les États membres au cours des dernières années.

Même si l'Europe fait partie des régions où la décentralisation est fortement ancrée dans les institutions et dans les politiques régionales, les CT ont été confrontées ces dernières années à des défis majeurs ; elles ont subi des réformes de leur cadre institutionnel qui ont eu un impact sur la portée de leurs compétences, leurs ressources et leur autonomie. Malgré ces transformations, dans une majorité de pays, les CT se sont adaptées pour assurer la continuité des services publics, pour répondre aux demandes croissantes de leurs habitants et pour soutenir un développement local plus durable et plus inclusif. Dans de nombreux domaines, elles ont mis en œuvre des politiques favorisant une transformation (dans les domaines du changement climatique, de l'inclusion et de la cohésion sociales ou encore du développement local). La section suivante analyse certaines de ces politiques et mesures lancées depuis les territoires, ainsi que les défis auxquels sont confrontées les CT dans leur mise en œuvre. ◉

# 03. La contribution des collectivités territoriales à la localisation des ODD

# 3.1. Actions des associations et des réseaux de collectivités territoriales pour soutenir l'appropriation locale des ODD

**Les associations et les réseaux européens de CT ont montré leur engagement dans la mise en œuvre des agendas mondiaux. Cependant, la façon dont ces organisations approchent ces programmes diffère considérablement, selon la portée de leur intervention – nationale ou européenne –, et selon les ressources dont elles disposent. Leur objectif est de mobiliser et de soutenir leurs membres afin de s'engager dans la mise en œuvre des agendas mondiaux, de rendre compte de leurs réalisations et de les capitaliser afin de promouvoir des environnements plus favorables, tout en stimulant et facilitant l'échange d'expériences et de connaissances.**

Les réseaux basés à Bruxelles et les Associations nationales de CT, en particulier en Europe du Nord et de l'Ouest, ont pris la tête du processus de localisation dans la région, en allouant des moyens importants et en renforçant leur engagement<sup>86</sup>. La participation des CT et de leurs associations dans d'autres pays demeure problématique, où beaucoup de chemin reste à parcourir, même si certaines expériences méritent d'être soulignées.

## Réseaux européens et initiatives des associations au niveau de l'Europe

Les associations et réseaux européens de CT ont réalisé, de manière concertée, un effort pour contribuer au processus de localisation des ODD. Tout d'abord, ils ont favorisé des espaces d'information, de diffusion et de formation, et ont créé des outils de support pour leurs membres. Ils ont également profité du consensus mondial créé autour de l'Agenda 2030 pour plaider en faveur d'une meilleure prise en compte des priorités territoriales dans les politiques de l'UE.

Les campagnes d'information et de diffusion ont contribué à la mobilisation des villes et régions membres des associations, elles ont créé un environnement propice au dialogue et à la création d'alliances avec d'autres acteurs (organisations de la société civile – OSC, secteur privé ou institutions de l'UE). Des collaborations se sont, en outre, développées avec certains directorats de la CE, des membres du Parlement européen et du Comité des régions pour localiser les objectifs de l'Agenda 2030 et valoriser la contribution des CT (voir section 2.3).

Il est difficile de recenser toutes les initiatives mises en place par les réseaux européens de CT<sup>87</sup>. Le

CCRE<sup>88</sup> et PLATFORMA<sup>89</sup>, par exemple, ont créé un groupe de travail où leurs membres partagent des informations et retours sur expériences concernant la mise en œuvre des ODD dans leurs pays. Cela permet de suivre les progrès dans la coopération avec leurs États et la CE, de sorte à promouvoir la participation des CT dans la coordination nationale et dans le processus de préparation d'ENV pour l'ONU. En outre, dans le cadre d'un projet pilote intitulé « Dialogues nationaux multi-acteurs sur le développement », PLATFORMA a organisé en 2018 plusieurs réunions d'associations nationales de CT sur les ODD, avec la participation des associations italienne (AICCRE), lettone (LALRG), espagnole (FEMP), hollandaise (VNG International – VNGI) et lithuanienne (ALAL)<sup>90</sup>.

En décembre 2018, le Comité politique du CCRE a mené un débat sur les ODD et l'adéquation des politiques publiques avec ces objectifs. Les membres du comité ont confirmé leur soutien aux ODD et convenu que le CCRE développerait une stratégie pluriannuelle dans le cadre de l'Agenda 2030. Cette stratégie sera adoptée lors de la réunion du comité politique de printemps, avant le Congrès du CCRE prévu du 6 au 8 mai 2020 à Innsbruck (Autriche), portant sur « L'Action locale, changement mondial. Vivre les Objectifs de développement durable ».

Eurocities<sup>91</sup>, l'organisation européenne des villes, a organisé un Forum sur les politiques sociales à Utrecht (mars 2018) sur le thème « Créer la ville ensemble : co-création de stratégies municipales pour la mise en œuvre des ODD au niveau local », une Conférence d'été sur les ODD (*SDG Summer Deals*)<sup>92</sup>, organisée en collaboration avec la ville de Gent, ainsi que plusieurs ateliers sur les ODD avec le Comité des régions et le CCRE aux niveaux régional et local<sup>93</sup>. D'autres réseaux régionaux de CT, tels que l'Association des régions frontalières européennes (AEBR<sup>94</sup>), l'ARE<sup>95</sup> et la CRPM<sup>96</sup>, ainsi que plusieurs réseaux thématiques, notamment Climate Alliance<sup>97</sup>, Energy Cities<sup>98</sup>, et certains réseaux mondiaux comme le C40, le CLGF, le Parlement mondial des maires, Local Governments for Sustainability (ICLEI), Regions4, Metropolis et l'Union des villes capitales ibéro-américaines (UCCI)<sup>99</sup>, sont aussi particulièrement actifs.

**Le travail conjoint entrepris par les CT et les institutions de l'UE, dans le cadre de l'Agenda**

**2030, agit comme un accélérateur ou un levier pour plaider pour le renforcement des politiques d'appui aux CT au sein de l'UE et de ses États membres**, notamment sur les politiques de cohésion (et les fonds structurels), le développement urbain, la lutte contre les changements climatiques et les logements abordables. Eurocities, le CCRE et le Conseil des régions ainsi que la CE et les États membres ont participé activement aux négociations qui ont conduit à l'adoption de l'Agenda urbain de l'UE (Pacte d'Amsterdam, 2016)<sup>100</sup>. Pour contribuer à sa mise en œuvre, plusieurs partenariats rassemblent la CE et les représentants des villes et des associations des CT pour développer des initiatives conjointes<sup>101</sup>. L'UE soutient l'action des CT et des acteurs locaux, par exemple via la Convention des maires pour le climat et l'énergie, afin d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie<sup>102</sup>. La Convention est un des piliers pour renforcer les politiques locales, nationales et européennes visant à mettre en œuvre l'Accord de Paris sur les changements climatiques, l'ODD 11 et l'ODD 13.

Les réseaux de CT ont lancé un processus de réflexion et de dialogue autour de la position commune des CT européennes sur la politique de cohésion 2021-2027, avec l'objectif d'établir des liens entre les politiques de cohésion et les fonds structurels en cours de débats, et les engagements pris par la communauté internationale concernant l'Agenda 2030 et la localisation des ODD, le Nouvel Agenda urbain et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. L'Alliance pour la cohésion<sup>103</sup>, créée par le Comité des régions, le CCRE, l'AEBR, l'AER, la CRPM et Eurocities, travaille activement pour s'assurer que la politique de cohésion ne soit pas écartée du budget de l'UE post-2020 et que les CT soient bien intégrées dans la conception et la gestion des programmes d'investissement<sup>104</sup>.

Le rôle croissant des CT dans le cadre des programmes de développement durable (Agenda 2030, Nouvel Agenda urbain, Conférence des parties sur le climat [COP], Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières) doit être pris en compte dans les initiatives politiques européennes. Les CT européennes sont depuis longtemps pleinement engagées pour rapprocher l'Europe des besoins locaux, par exemple à travers le Comité des régions ou des mécanismes *ad hoc* et à travers leurs associations nationales ou directement. Beaucoup

de régions de l'UE et certaines de leurs principales villes et associations ont des bureaux à Bruxelles afin de tisser des canaux de communication plus directs avec les institutions de l'UE.

### Sensibilisation, formation et plateformes d'échange d'expériences au niveau national

Deux enquêtes menées en 2018 et 2019 par le CCRE et PLATFORMA donnent plus de détails sur les travaux entrepris par les Associations européennes de CT en ce qui concerne l'Agenda 2030<sup>105</sup>. Soixante-dix pour cent des 26 associations qui représentent les collectivités locales dans 23 pays ont déclaré qu'elles connaissaient bien les ODD, 52 % qu'elles utilisaient les ODD comme cadre de référence et 44 % qu'elles alignaient leurs priorités de travail avec les ODD, notamment via des réunions d'information et des initiatives de sensibilisation, des campagnes, des formations, des plaidoyers et des échanges de connaissances. La majorité d'entre elles (20) encourage les activités visant à soutenir les ODD parmi leurs membres.

L'Association **suédoise** des collectivités locales et régionales (SALAR) travaille en collaboration avec l'Association suédoise des Nations unies, avec le soutien financier de l'Agence suédoise de développement international (SIDA), afin de coordonner sur trois ans le projet intitulé « *Glocal Sweden* ». L'objectif de celui-ci est de sensibiliser le public, d'éduquer et d'impliquer les municipalités, les conseils de comté et les régions pour la réalisation de l'Agenda 2030. En 2019, 81 municipalités et 15 régions se sont jointes aux 7 entités qui ont participé au projet pilote d'origine<sup>106</sup>. C'est également le cas de l'association **autrichienne** Austrian Städtebund, des Régions danoises (DR) et des Collectivités locales du **Danemark** (LGDK), de la branche italienne du CCRE (AICCRE)<sup>107</sup>, des associations de CT en **Belgique**, en **République tchèque**<sup>108</sup>, en **Finlande**, aux **Pays-Bas**, en **Norvège**, en **Slovénie**, en **Espagne**, en **Lituanie**, en **Lettonie**<sup>109</sup> (voir encadrés 1 et 2) et, plus récemment, de leurs pairs **écossais**.

En **Islande**, en 2019, l'association des collectivités locales a organisé un séminaire pour encourager les soixante-douze municipalités du pays à promouvoir les ODD. Des villes comme Kopavogur, Mosfellsbaer, Reykjavik et Akureyri ont ainsi travaillé à l'intégration des ODD dans leurs plans locaux. En **France**, l'Association des maires de France (AMF), la section française du CCRE (AFCCRE) et Cités unies France (CUF), ainsi que l'Assemblée des départements et l'Association des régions de France (RDF) ont été invitées à participer au Comité directeur de haut niveau pour les ODD. Un certain nombre de CT françaises ont créé un groupe de travail sur les ODD et la coopération décentralisée. Les villes et les régions ont ainsi commencé à aligner leurs programmes avec les ODD<sup>110</sup>.

En **Allemagne**, les associations de CT ont été actives dès 2015, beaucoup de municipalités ont signé la déclaration « Agenda 2030, Déclaration pour construire le développement durable au niveau local », appelant le gouvernement fédéral et les

---

**Les réseaux et associations de CT ont profité du consensus mondial créé autour de l'Agenda 2030 pour plaider en faveur d'une meilleure prise en compte des priorités territoriales dans les politiques de l'UE.**

---

États (Staaten) à associer les collectivités locales et leurs représentants de façon égalitaire dans l'élaboration des stratégies pour atteindre les ODD. Avec le soutien du ministère fédéral de la Coopération économique (BMZ) et de l'Agence Engagement global (SKEW), les associations de collectivités locales aident leurs membres à élaborer des stratégies locales alignées avec les ODD (voir également l'encadré 6)<sup>111</sup>.

De même, les collectivités locales **serbes** et leur association de collectivités locales, SCTM, ont favorisé la coopération avec les institutions nationales et, avec le PNUD, ont lancé le projet « Soutien à l'amélioration de la gouvernance et de la planification économique au niveau local pour accélérer la mise en œuvre des Objectifs de développement durable en République de Serbie<sup>112</sup> ». Au **Royaume-Uni**, les associations de CT ont sensibilisé leurs membres et ont contribué à la préparation de l'ENV 2019 de leur pays rassemblant des expériences locales, tandis que l'Association des autorités locales **écossaises** (COSLA) a cosigné le Plan de performance national qui a conduit à intégrer les ODD dans les plans de développement à moyen et long terme aux niveaux national et local<sup>113</sup>. La coopération internationale a aussi joué un rôle essentiel : en partenariat avec le gouvernement national, l'Association des CT **lituaniennes** a organisé en 2019 une conférence de haut niveau pour l'apprentissage et l'échange d'expériences sur les ODD avec la Moldavie. D'autres associations de CT ont eu un rôle plus passif : elles ont participé à des conférences organisées par leur gouvernement national ou des partenaires internationaux (l'association de **Roumanie**), ou ont adopté des engagements qui doivent encore être mis en œuvre (**Slovaquie**, **Bosnie-Herzégovine**). Certaines débattent des moyens d'action (**Albanie**, **Moldavie**).

Malgré tous ces efforts, les associations de CT doivent encore renforcer leur rôle dans les programmes visant à la mise en œuvre des ODD. De nombreuses associations de CT, en particulier en Europe centrale et en Europe du Sud-Est, perçoivent toujours les ODD comme un cadre additionnel externe qui n'est pas nécessairement en lien avec leur territoire<sup>115</sup>. Dans l'enquête mentionnée précédemment, seulement sept associations de CT ont indiqué avoir mis en place des méthodes de travail interdépartementales, huit avaient élaboré des activités conjointes avec des acteurs externes, deux ont mentionné que l'organisation avait choisi de se concentrer sur un nombre limité d'ODD, et huit combinaient toutes ces approches. Près de la moitié (40 %) des associations ont affirmé que le cadre des ODD a permis de renforcer leur travail avec les instances européennes et internationales. Cependant, un tiers des répondants a déclaré qu'aucune stratégie n'était encore en place. Les associations de CT doivent renforcer l'approche intégrée des ODD, en veillant à travailler de façon transversale et à établir des partenariats plus larges.

## Encadré 1

### Mesures prises par les associations de pouvoirs locaux pour diffuser l'Agenda 2030

**Les Pays-Bas** ont vu l'émergence d'une myriade de projets locaux, grâce à la campagne *Municipalities4GlobalGoals* (Objectifs des municipalités pour le monde), encouragée par l'Association des municipalités néerlandaises (VNG). Cette campagne a été très bien accueillie par les municipalités. Comme le souligne l'association elle-même, les municipalités préfèrent « un projet ou une campagne qui offre un soutien, une inspiration et un échange de bonnes pratiques, à une campagne uniforme ou descendante qui indique aux municipalités ce qu'il faut faire ».

Les exemples de projets de cette initiative comprennent l'ODD « *Time Capsule* », un concours annuel de CT très inspirant, et la création de matériel de communication. Chaque année, VNG International (VNGi), l'agence internationale de VNG, organise un concours de la « municipalité la plus inspirante pour les objectifs mondiaux » dans le cadre de sa réception du Nouvel An.

Pour les élections locales de mars 2018, VNG a publié une brochure signée par les maires pour soutenir les ODD. En septembre 2018, l'association a également tenu quatre réunions régionales sur les objectifs mondiaux, avec la Dutch Municipal Bank et le Global Goals Social Impact Challenge, pour impliquer des entrepreneurs responsables. À l'occasion du VNG *Mayors Day* annuel, elle a en outre mis en place des conférences et des sessions sur les objectifs mondiaux. En collaboration avec les CT (provinces et commissions de l'eau), VNG rédige chaque année un chapitre pour le rapport annuel sur les ODD du Parlement néerlandais.

En outre, l'Association des villes et municipalités **flamandes** (VVSG) a été très active pour soutenir les collectivités locales dans leurs projets de sensibilisation aux ODD et d'intégration des ODD dans les programmes politiques, via des publications, des outils, des séances d'information et des ateliers. VVSG a élaboré, par exemple, des outils et des recommandations à l'appui d'un projet incluant un groupe pilote de vingt municipalités. Au niveau politique, VVSG a rédigé une déclaration d'engagement sur les ODD, qui a déjà été signée par une municipalité flamande sur quatre.

L'Association a également fait des recommandations aux partis politiques locaux lors de la dernière élection locale, afin qu'ils intègrent les ODD dans leurs manifestes (en abordant les ODD au sein du parti et en favorisant la participation citoyenne, y compris par l'intermédiaire de présentations visuelles et de messages clés pour lier les ODD aux priorités du parti, etc.). À la suite de l'élection, des séances d'information ont été organisées pour environ 2 000 conseillers nouvellement élus. En outre, VVSG a lancé en 2018 la Semaine annuelle de la municipalité durable, à laquelle plus de 80 municipalités et 650 « héros locaux », citoyens engagés, entreprises, écoles et organisations ont participé, contribuant chacun à leur propre niveau au développement durable.

En **Europe du Sud-est**, en février 2019, dans le cadre de ses efforts de sensibilisation aux programmes mondiaux locaux, le Réseau des associations de pouvoirs locaux (NALAS), en collaboration avec l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), a publié un manuel à l'intention des professionnels : *Agenda 2030 in my Municipality* (Le Programme 2030 dans ma municipalité), et a organisé plusieurs ateliers de formation dans la région<sup>114</sup>. Ce manuel fournit des renseignements clés sur les ODD, explique le rôle des municipalités dans leur mise en œuvre et explore les outils de sensibilisation que les municipalités pourraient utiliser pour rapprocher les ODD de leurs citoyens. Il présente divers exemples observés dans la région, qui illustrent ce que les municipalités ont fait pour promouvoir les ODD et de quelle façon ces activités ont affecté le bien-être de leurs citoyens.

## Évolution des intérêts locaux et régionaux vers des stratégies et des politiques nationales

Dans toute l'Europe, les stratégies de plaidoyer menées par les associations de CT visent à les faire participer aux mécanismes nationaux de coordination et de suivi de l'Agenda 2030, ainsi qu'aux ENV nationaux. Selon l'enquête CCRE/PLATFORMA, les deux tiers des vingt-six associations de CT ayant répondu ont indiqué que les CT sont mentionnées dans les stratégies nationales pour la mise en œuvre des ODD, 60 % ont été impliquées dans le processus d'ENV et 69 % dans les mécanismes nationaux de coordination des ODD. Le niveau de participation varie : une dizaine d'associations de CT ont été fortement impliquées dans le processus de présentation de rapport, certaines n'ont participé qu'à des ateliers d'information ou ont été invitées à réagir à l'ENV une fois celui-ci finalisé<sup>116</sup>. Seules 23 % d'entre elles ont indiqué que les mécanismes nationaux de

coordination ont entraîné des évolutions dans les relations de gouvernance multiniveaux<sup>117</sup>.

Dans certains pays tels que les **Pays-Bas** et le **Danemark**, où la gouvernance multiniveaux est fortement développée, les représentants des CT étaient dès le début impliqués ou consultés pour la préparation des ENV et des politiques de coordination (c'est également le cas en **Belgique** au niveau régional). En **Suisse**, le gouvernement fédéral s'est engagé à intensifier le dialogue avec les cantons et les communes par l'intermédiaire de l'Association suisse des villes et de l'Association suisse des municipalités. Dans certains pays, les représentants des CT participent à des groupes de travail à un niveau consultatif, par exemple, en **Allemagne**, où les associations de CT participent au Groupe de travail interministériel sur le développement urbain durable (« IMA-STadt »). La participation des associations de CT passe également par des mécanismes préexistants tels que le Conseil pour le développement durable (en **République tchèque**, en **Estonie**, en **Finlande**, en **Allemagne**, en **Moldavie**, au **Monténégro** et en **Suisse**) ou de nouvelles instances multipartites (en **Irlande** et en **Slovaquie**). En Grèce, elle s'effectue par l'intermédiaire du Comité économique et social et, en **Pologne**, au sein du Comité mixte du gouvernement central et des collectivités locales. En **France**, comme mentionné précédemment, des représentants des associations des CT ont été invités au Comité directeur de haut niveau pour les ODD créé en avril 2018 et ont été chargés de créer une feuille de route pour la localisation des ODD. En **Espagne**, alors que plusieurs régions et municipalités ont lancé des actions bien avant le gouvernement national, des représentants des CT ont été invités à titre d'observateurs occasionnels au sein du Groupe de haut niveau pour l'Agenda 2030 (mécanisme interministériel). Plus récemment, en février 2019, le gouvernement espagnol a créé un mécanisme spécifique pour assurer la coopération au niveau des CT (voir encadré 2)<sup>118</sup>. La participation des associations de CT à la production de rapports et au suivi est particulièrement faible dans certains pays comme l'**Albanie**, **Chypre** et **Malte**<sup>119</sup>.

**Une plus grande participation des CT à la conception et au suivi des stratégies nationales permettra une meilleure intégration des réalités et des politiques locales.** Tirer parti de l'innovation et de la valeur ajoutée des initiatives des CT contribuera à élaborer un nouveau paradigme dans lequel les politiques publiques seront définies et mises en œuvre conjointement par les différents échelons de gouvernement, en faisant participer un grand nombre d'acteurs.

Il est donc conseillé de promouvoir l'élaboration de rapports aux niveaux local et régional, qui pourraient être inclus dans les processus nationaux d'examen et de suivi en vue de faciliter l'harmonisation et de donner une plus grande cohérence aux politiques publiques conformément à l'Agenda 2030<sup>120</sup>. ☉

### Encadré 2

## Le rôle de plaidoyer de la Fédération espagnole des municipalités (FEMP)

La **Fédération espagnole des municipalités et provinces (FEMP)** a joué un rôle majeur dans la localisation des ODD dans l'ensemble du pays. La Fédération a abordé l'ordre du jour de manière stratégique et l'a transcrit dans un document intitulé « Engagement de la FEMP 2030 ».

La FEMP a déployé un ensemble d'actions pour : a) favoriser le renforcement institutionnel et la sensibilisation des acteurs locaux pour l'amélioration des connaissances sur les ODD et leur localisation ; b) renforcer et légitimer le rôle stratégique des CT en les orientant vers des actions de plaidoyer plus stratégiques ; c) renforcer les alliances avec les réseaux d'associations de CT européennes et internationales et entre les CT espagnoles, via l'échange d'expériences, les initiatives d'assistance technique et la coopération décentralisée pour la réalisation des ODD ; d) contribuer au suivi.

En outre, la FEMP et les collectivités régionales ont rédigé un document détaillant les pratiques des ODD locaux à intégrer dans l'ENV espagnol, organisé une Semaine locale pour le Programme 2030 et une réunion de coopération décentralisée pour partager des expériences et des discussions sur la localisation des ODD avec des pairs nationaux et internationaux ; elles ont aussi créé une formation en ligne sur la localisation des ODD, destinée aux CT.

En 2018, des représentants de la FEMP et des collectivités régionales ont participé en qualité d'observateurs ponctuels au Groupe de haut niveau (interministériel) chargé de la coordination de l'Agenda 2030. En février 2019, le gouvernement espagnol a finalement créé la Commission nationale pour l'Agenda 2030, afin d'assurer la coordination avec les CT, ainsi que le Conseil du développement durable, pour faciliter la coopération avec la société civile, dans le cadre de la gouvernance de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Source : <https://bit.ly/2lzLU3>.

## 3.2. Initiatives des collectivités territoriales pour la mise en œuvre des ODD

**Grâce, en grande partie, au travail des réseaux et des associations, les CT européennes montrent un engagement croissant dans les programmes mondiaux portant sur le développement durable. L'Agenda 2030 représente un moyen d'influencer les processus d'élaboration des politiques publiques et de renforcer les mécanismes de participation citoyenne.**

L'enquête CCRE-/PLATFORMA réalisée en 2019 a permis de recueillir les expériences de 49 villes, départements, provinces et régions, tandis que le Comité des régions, avec le soutien de l'OCDE, a entrepris une autre enquête entre décembre 2018 et mars 2019, comptant 400 répondants<sup>121</sup>.

Les résultats de la première enquête montrent que 71 % des répondants étaient familiers des objectifs et étaient en train d'aligner leur travail avec les ODD. Le rapport du Comité des régions souligne, lui, que 59 % des répondants étaient familiers avec les ODD et travaillaient à leur localisation. Dans la seconde enquête, le pourcentage des grandes villes et des régions de taille moyenne engagées dans la mise en œuvre était particulièrement élevé (87 % et 78 % respectivement), mais diminuait dans le cas des petites communes (37 %). Il ressort que peu de CT ont été directement impliquées dans le processus de l'ENV (21 %) et dans les mécanismes nationaux de coordination (9 %)<sup>122</sup>.

Différentes sources ont signalé qu'un grand nombre de collectivités locales avaient été impliquées dans le processus de localisation dans les pays suivants : Belgique (63 % des collectivités locales flamandes), Danemark, Norvège (25 %-30 % des CT), Suède (81 municipalités et 15 régions), Suisse (16 cantons et 234 municipalités) et Pays-Bas (64 municipalités).

Un nombre important de CT sont également engagées, bien que dans une moindre mesure, dans la localisation des ODD, dans des pays tels que l'Autriche, la Finlande et l'Allemagne<sup>123</sup>. Dans beaucoup d'autres pays, la mobilisation est en hausse (c'est le cas en France, en Italie, au Portugal, en Espagne, au Royaume-Uni et dans les pays baltes), mais elle est plus limitée en Irlande et en Europe centrale (République tchèque, Pologne, Slovaquie, Slovaquie ou Hongrie – où elle est particulièrement limitée). De façon plus générale, la mobilisation en est encore au stade initial en Europe de l'Est et du Sud-Est (à l'exception de la Serbie où un projet national fait la promotion des ODD au niveau local).

### Alignement des ODD avec les stratégies et les actions locales

Le pouvoir de transformation de l'Agenda 2030 repose sur ses principes fondateurs plutôt que sur la réalisation de cibles sectorielles intégrées dans chacun de ses objectifs. Pour bénéficier de cette dynamique, les CT devraient davantage adopter des approches multidimensionnelles, intégrales, participatives, inclusives et responsables, pour définir, mettre en œuvre et évaluer leurs politiques. Or, les contextes institutionnels et juridiques des pays influent fortement sur la capacité des CT à opérer ces changements. Un cadre de travail favorable, tel que précisé ci-dessus, est crucial pour que les CT puissent pleinement contribuer à l'Agenda 2030, en particulier lorsque les plans de développement locaux sont guidés (ou même déterminés) par les stratégies nationales de développement.

Les CT adoptent des approches différentes des ODD. De nombreuses villes, provinces et régions ont déjà aligné ou sont en train d'aligner les ODD avec leurs plans ou politiques de développement locaux (des villes comme Amiens, Besançon, Bonn ; des provinces telles que Cordoue, Barcelone ou la Gironde ; et des régions telles que Bruxelles, le Pays basque, la Catalogne et Kronoberg<sup>124</sup>). De nombreuses grandes villes mènent des projets de localisation des ODD (Barcelone, Berlin, Bruxelles, Copenhague, Hambourg, Madrid, Paris, Vienne). Leurs expériences sont précisées dans le chapitre Aires métropolitaines du Rapport GOLD V.

Bien que certaines CT adoptent une approche plus intégrée dans la mise en œuvre des ODD dans leurs plans de développement, les politiques visant à relever les défis sectoriels ne le sont, quant à elles, pas toujours. Le cadre conceptuel de l'Agenda 2030 pourrait toutefois contribuer à modifier cette approche. Une analyse, récemment commandée par le Conseil nordique des ministres pour évaluer l'application de l'Agenda 2030 au niveau local, décrit l'approche globale adoptée par les municipalités pionnières dans les cinq pays du nord de l'Europe (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède). De nombreuses municipalités adaptent leurs systèmes et leurs outils de gestion pour aligner les objectifs et les programmes locaux sur l'Agenda 2030 (voir encadré 3).

De nombreuses collectivités locales s'appuient sur les nouveaux élus locaux pour promouvoir des approches novatrices. Aux Pays-Bas, le travail

accompli par VNG pour développer de nouveaux plans stratégiques pluriannuels a conduit à leur adoption après les élections d'octobre 2018. En Flandre (Belgique), le VVSG a mené des actions pour favoriser l'inclusion des ODD dans divers accords politiques locaux (2018-2022) à la suite des élections locales d'octobre 2018<sup>125</sup>. Le Conseil provincial de Barcelone<sup>126</sup> a mis en place une nouvelle feuille de route pour l'intégration intersectorielle des ODD au sein du nouveau plan de mise en œuvre du mandat qui suit les élections de mai 2019 (avec un appui aux municipalités du territoire pour suivre la même voie). Il est également possible de trouver cette dynamique dans le Plan intégré de gestion du patrimoine mondial de Regensburg<sup>127</sup> (qui intègre le patrimoine culturel dans tous les aspects de la vie urbaine, que

ce soit la culture, le bâtiment, l'économie, le tourisme ou autres) et dans le modèle de Mannheim<sup>128</sup>, à travers ses huit priorités stratégiques pour favoriser la résilience. Dans les États des Balkans, en 2018, la ville de Bijeljina (Bosnie-Herzégovine) a révisé sa stratégie de développement intégré pour adopter plus largement les ODD<sup>129</sup>.

D'autres exemples d'approches intégrées au niveau régional existent, notamment en Wallonie (deuxième stratégie de développement durable<sup>132</sup> qui est axée sur les modes de consommation et de production en matière d'alimentation, d'énergie et de ressources) ; en Espagne, à Valence<sup>133</sup>, en Catalogne<sup>134</sup> et au Pays basque. Tous quatre ont intégré les ODD dans leurs plans de développement. On retrouve cette approche dans les comtés de Kronoberg et Västra Götaland<sup>135</sup> en Suède ; en Rhénanie-du-Nord-Westphalie en Allemagne où la stratégie implique quinze autres stratégies locales dans la région (par exemple dans la ville de Münster) qui servent de projet pilote (voir encadré 4)<sup>136</sup>.

Interrogés sur les principaux défis auxquels elles sont confrontées pour travailler à la réalisation des ODD et des autres agendas mondiaux, les CT répondant à l'enquête CCRE/PLATFORMA ont souligné l'insuffisance des ressources financières et le manque de coordination multiniveaux. Ce constat est suivi de près par celui une faible sensibilisation locale et des ressources humaines et capacités inadéquates. Les répondants à l'enquête du Comité des régions/OCDE ont, quant à eux, surtout souligné l'insuffisance d'informations, de capacités ou de personnel formé (50 % de tous les répondants), la difficulté de hiérarchiser les ODD par rapport aux autres programmes (49 %), suivis de près par l'insuffisance des ressources financières (45 %). Dans l'enquête CCRE/PLATFORMA, d'autres défis ont été mentionnés, tels que le soutien limité des gouvernements nationaux, la nécessité de réformes juridiques et institutionnelles pour donner aux CT les moyens d'accéder aux informations nécessaires et un accès limité aux données. Dans l'enquête du Comité des régions/OCDE figuraient également le manque de soutien et de suivi de institutions de haut niveau, les difficultés à communiquer sur les ODD, le manque d'harmonisation des données entre les différents niveaux ou la difficulté à choisir les indicateurs appropriés<sup>145</sup>.

### **Participation des acteurs essentiels (publics et privés) et principe consistant à « ne laisser personne pour compte ».**

L'Agenda 2030 tire parti de la participation des acteurs locaux (actions locales et OSC, fondations et secteur privé, généralement par le biais de comités d'entreprise et d'employeurs, syndicats, universités et autres organisations fondées sur le savoir, etc.) au processus d'élaboration et de planification des politiques. Comme mentionné précédemment, la participation des acteurs territoriaux est nécessaire, non seulement pour rendre les organismes publics et leurs interventions plus responsables, mais également pour définir des politiques et des plans efficaces qui répondent aux besoins et

#### **Encadré 3**

### **Approches globales adoptées par les municipalités du nord de l'Europe<sup>130</sup>**

L'étude Nordregio analyse le cas de vingt-sept municipalités qui ont choisi d'utiliser le Programme 2030 pour intégrer une perspective de durabilité à leurs politiques. Ces municipalités sont situées dans tous les pays et régions nordiques : dans des petites villes, des capitales, des municipalités insulaires, côtières et intérieures, des municipalités étendues et des zones plus petites.

Certaines collectivités locales ont associé les ODD à leurs documents directeurs principaux, tels que les plans ou stratégies locaux (Hurdal, Bergen, Copenhague, Kópavogur, Gladsaxe, Kronoberg et Västra Götaland) ; à leurs objectifs locaux (Kristiansund, Örebro, Uppsala) ; ou aux programmes sur la durabilité et la qualité de vie (Tvidaberg, Växjö, Helsingborg, Odense).

D'autres systèmes de gestion ont adapté (Kemi, Malmö) ou ont utilisé les ODD pour accompagner la fusion des municipalités (New Asker)<sup>131</sup>. Certaines collectivités locales travaillent en outre sur l'Agenda 2030 et sur les ODD dans des projets, domaines politiques ou à des fins spécifiques (politiques environnementales, développement urbain, questions climatiques, santé et bien-être).

Chaque ville possède des expériences spécifiques qu'elle peut partager avec d'autres : Copenhague – Utilisation des « *Living Labs* » pour impliquer la population locale dans le développement de solutions innovantes ; Bergen – Liaison des stratégies commerciales aux ODD ; Uppsala – Utilisation de l'analyse spatiale pour définir les priorités ; Helsingborg – Liaison des ODD à un programme de qualité de vie ; Kópavogur – Développement et utilisation des systèmes d'indicateurs tels que l'indice de progrès social ; Hurdal – Promotion des logements verts.

Certaines des recommandations proposées incluent : un plus grand soutien et une formation personnalisée ; un meilleur accès au financement ; plus de communication entre le gouvernement national et les collectivités locales sur leurs priorités ; des indicateurs harmonisés ; plus de possibilités de partage des connaissances et de diffusion des solutions et des bonnes pratiques pour favoriser l'inspiration.

L'étude appelle également à fournir davantage d'informations et à réaliser plus de campagnes éducatives sur l'Agenda 2030 ; elle souligne que la sélection des priorités, leur mise en œuvre et la mesure de leur impact doivent être adaptées aux situations locales.

## Exemples de stratégies ODD intégrées par les régions et les villes

### Le Conseil provincial de Barcelone (Espagne)<sup>137</sup>

En 2016, le Conseil provincial de Barcelone, avec ses 311 municipalités, s'est fermement engagé à atteindre l'Agenda 2030 et ses ODD. Il a développé une stratégie de mise en œuvre des ODD au sein de l'institution tout en accompagnant les municipalités de la province dans la localisation des ODD sur leurs territoires. La stratégie comprend une campagne de communication et de sensibilisation intitulée « *Sí, m'hi comprometo!* » (Oui, je m'y engage !). Elle a permis de sensibiliser, de collecter, de favoriser des échanges d'expériences, de diffuser des outils techniques et de lancer un site Web spécifique sur les ODD. Ce dernier permet aux municipalités d'accéder aux informations utiles pour développer leurs propres stratégies. Pour les accompagner davantage, des sessions de formation spécifiques sur les ODD ont été mis à la disposition des municipalités et des départements du Conseil provincial. Ces sessions de formation sont composées d'un cours d'introduction et d'un autre plus spécifique, pour définir leurs stratégies de localisation des ODD. Le Conseil provincial fournit également un soutien technique et financier aux municipalités pour la mise en œuvre des ODD en lien avec leurs stratégies municipales.

### Besançon (France)<sup>138</sup>

Mettant un accent particulier sur la nature transversale des ODD, la ville de Besançon a développé un ensemble d'actions pour le développement durable sur son territoire. Celles-ci sont structurées autour des cinq axes de durabilité adoptés après le Sommet de la Terre de Rio de 1992 : lutte contre les changements climatiques, préservation de la biodiversité, promotion de la cohésion sociale, protection des conditions de vie humaine, et passage à des modes de production et de consommation responsables. Les initiatives mises au point par le Conseil municipal vont dans ce sens, en impliquant un large éventail d'acteurs locaux dans une stratégie visant à améliorer l'efficacité énergétique (renouvellement urbain, énergies renouvelables), tout en réduisant l'impact écologique et en améliorant la protection de l'environnement. En outre, la ville cherche à intégrer la cohésion par la combinaison d'actions de promotion de la culture et d'inclusion des populations vulnérables, avec l'élaboration de plans d'action pour le développement local via la participation citoyenne.

### Bristol (Royaume-Uni)<sup>139</sup>

Le Conseil municipal de Bristol travaille sur son tout premier plan municipal en se fondant sur l'expérience de *Bristol Green Capital City*. Les ODD offrent un langage commun pour les partenaires urbains, à travers les dimensions environnementales, sociales et économiques de la durabilité, et pour les secteurs privé, public et tiers. Soixante-quinze des 169 ODD cibles ont été jugés directement pertinents pour être intégrés dans le programme « *One City* ». Le processus a été soutenu par l'Alliance des ODD de Bristol, qui est composée de plus de 45 acteurs (secteur des affaires, OSC, universités, institutions de santé, organisations de femmes), préconisant l'utilisation pratique des ODD dans la ville. En octobre 2017, le Conseil municipal de Bristol a organisé le *Festival for the Future City* et a créé un poste d'ambassadeur du cabinet. Un engagement mené par les citoyens a été planifié pour sensibiliser les écoliers et les réseaux d'affaires ; les universités développeront des évaluations, prépareront des programmes durables et s'engageront à développer l'apprentissage des ODD. La ville a également adopté un manifeste pour les femmes (2016) et créé un Centre d'objectifs mondiaux. En partenariat avec le Pacte mondial des Nations unies, en novembre 2018, elle a organisé un « Tour des ODD 2018 » au Royaume-Uni.

### Harelbeke (Belgique)<sup>140</sup>

La municipalité a profité des élections locales en octobre 2018 et de l'élaboration ultérieure des Plans stratégiques pluriannuels pour 2020-2025 pour mettre en place une politique plus durable, alignée sur les ODD. Harelbeke a gagné l'adhésion aux ODD de la part de l'administration locale, du conseil et des acteurs externes, notamment auprès des citoyens, du secteur privé et des écoles. Par exemple, une réflexion participative a été proposée par la municipalité sur les 5 P du développement durable (population, planète, prospérité, paix et partenariat). La veille des élections locales, les conseils consultatifs civils de la municipalité ont rédigé un manifeste destiné aux acteurs politiques, structurant leurs demandes sur les 5 P. De nouveaux plans stratégiques pluriannuels intègrent les ODD aux priorités de durabilité de la municipalité (mobilité, villes intelligentes et logement pour les personnes âgées). Harelbeke utilise également le cadre des ODD pour communiquer sur son jumelage avec la ville d'Eenhana (Botswana) – ainsi que pour repenser ce lien.

### Münster (Allemagne)<sup>141</sup>

La ville allemande de Münster a impliqué l'ensemble de la collectivité locale (vingt-deux bureaux) dans la planification et la mise en œuvre des stratégies relatives aux ODD, tant du point de vue politique que technique, et a suscité des changements dans l'approche de la gouvernance locale. Une équipe « noyau » est chargée de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 (six services), avec le support d'un conseil consultatif (plateforme multipartite). Plusieurs objectifs opérationnels ont été choisis : orientation des marchés publics du Conseil vers l'Agenda 2030, mise en œuvre d'un marché éco-équitable par au moins cinquante acteurs pilotes. Sont également prévus des acquisitions d'immobilisations de la ville et des entreprises locales, la réalisation d'investissements en capitaux sur la base de critères durables, le développement de structures et de processus résilients pour la justice mondiale avec l'amélioration des réseaux, et l'établissement d'au moins un partenariat impliquant une ville ou des acteurs du Sud et une structure de la société civile.

### Utrecht (Pays-Bas)<sup>142</sup>

En 2015, le Conseil d'Utrecht a décidé de devenir une Ville des objectifs mondiaux (*Global Goals City*). L'une des principales priorités est la création d'un environnement de vie urbaine sain, axé sur des domaines tels que l'innovation, l'économie et les infrastructures de santé, la mobilité durable, la qualité de l'air et la réduction des émissions de CO<sup>2</sup>. Travaillant sur une approche intégrée, pluridisciplinaire et multipartite, la ville a mobilisé une large coalition d'initiatives citoyennes et d'acteurs locaux (entreprises, ONG, institutions du savoir). Quelques exemples d'initiatives : la campagne *Heelutrechtu* pour encourager les citoyens, les initiatives et entreprises locales à contribuer aux ODD, *Fairtrade Utrecht* et *Utrecht4GlobalGifts* pour promouvoir le commerce équitable et les produits durables des entreprises basées à Utrecht. En 2018, le programme *Utrecht4GlobalGoals* a organisé l'événement *Climate Planet* qui a attiré environ 70 000 visiteurs. En outre, la municipalité a créé un tableau de bord des objectifs mondiaux. D'autres villes comme Oss ont inclus les ODD dans leurs budgets pour 2019-2022, développant leurs propres indicateurs et tableaux de bord locaux<sup>143</sup>. Parallèlement, Rheden a choisi de réorganiser ses activités en les basant sur les objectifs mondiaux<sup>144</sup>.

---

## Le renforcement des alliances entre les CT et leurs associations avec d'autres acteurs locaux, tels que les OCS, le secteur privé, les écoles et les organisations fondées sur le savoir, est essentiel pour améliorer les stratégies nationales de mise en œuvre des ODD et pour mieux les appliquer au niveau local.

---

aux intérêts réels des citoyens. Leur participation permet de mettre en commun des connaissances, des ressources, des capacités d'innovation et de renforcer la légitimité nécessaire pour agir.

Les campagnes, les conférences, les formations et les échanges d'expériences favorisent les actions conjointes des CT et de leurs associations avec d'autres acteurs, en particulier avec les OSC, le secteur privé, les écoles et les organisations fondées sur le savoir. Le renforcement de ces alliances est essentiel pour améliorer les stratégies nationales de mise en œuvre des ODD et pour mieux les appliquer au niveau local. Depuis 2016, la Charte belge des ODD a été signée par les collectivités locales et de nombreux autres acteurs et entités gouvernementales. Les signataires de la Charte néerlandaise des ODD comprennent de grandes entreprises privées, des OSC et VNG (environ 500 signataires). L'Engagement de la société civile **finlandaise**, « *The Finland We Want 2050* » (La Finlande que nous voulons pour 2050), s'est traduit par une plateforme multipartite soutenue à tous les niveaux du gouvernement. En **Italie**, l'AICCRI est membre de l'Alliance italienne pour le développement durable (ASviS), également une initiative multipartite. En **France**, le Comité Agenda 21 a lancé en 2018 un « Tour de France », en partenariat avec l'Association des régions de France, qui doit se poursuivre en 2019<sup>146</sup>. Au **Portugal**, le Réseau intermunicipal pour la coopération et le développement (RICD), qui compte vingt municipalités, a organisé en 2016-2017 une exposition itinérante sur les ODD et leur localisation. En **Lettonie**, les associations de collectivités territoriales – LALRG et LPS – ont toutes deux encouragé, en 2017, les dialogues multipartites sur les ODD avec la société civile. Elles ont organisé deux concours de subventions pour l'éducation au développement entre les collectivités locales lettonnes. De même, en **Croatie**, l'association nationale des CT a travaillé main dans la main avec les ONG pour améliorer la diffusion des ODD, notamment à travers l'organisation d'événements et la publication d'une brochure. En 2018, au cours des Journées européennes de la solidarité locale – EDLS, un nombre croissant de représentants élus ont signé la Charte des EDLS. À cette occasion, 120 activités ont été organisées par les conseils municipaux à

travers l'Europe, en partenariat avec des OSC et des centres d'enseignement<sup>147</sup>.

De nombreuses CT ont également profité des plateformes existantes pour engager leurs acteurs locaux. Par exemple, l'ancien Conseil municipal de Madrid a lancé la stratégie « Madrid 2030 : une ville pour toutes les personnes et toutes les générations » dans le but de réduire les inégalités sociales et l'exclusion. Il s'agissait d'un exercice transversal et intersectoriel basé sur les résultats du *Foro Madrid Solidario*, un forum regroupant tous les acteurs locaux impliqués dans la coopération au développement et la justice mondiale, pour travailler de manière ouverte, flexible et dynamique<sup>148</sup>. Cette stratégie complète le site Internet *Decide Madrid*<sup>149</sup>.

L'objectif le plus important de l'Agenda 2030, devenu l'une des références clés de l'ensemble du processus de mise en œuvre, est l'engagement conjoint de « ne laisser personne (et aucun territoire) pour compte ». Ce principe puissant et transformateur fait référence à la nécessité d'inclure les groupes les plus vulnérables dans les processus pour comprendre les défis que rencontrent ces personnes. L'objectif est de leur donner les moyens d'agir et les impliquer directement dans la définition et la mise en œuvre du suivi des stratégies mondiales, régionales, nationales et locales de développement durable. Il s'agit notamment des personnes migrantes, des enfants, des personnes âgées, des membres de la communauté LGBTQIA+ et des femmes. Le Service de développement durable de l'aire métropolitaine de Barcelone et le Service public du logement (IMPSOL) ont lancé un projet pilote lié aux ODD, qui vise à protéger les droits des locataires et à offrir un logement abordable et convenable, en écoutant les citoyens les plus démunis et en travaillant en étroite collaboration avec eux<sup>150</sup>. À Lisbonne, le programme de sensibilisation SOMOS se concentre sur les droits de l'enfant, le racisme, les droits de la communauté LGBTQIA+, le handicap, les violences sexuelles et le harcèlement, couvrant ainsi les groupes les plus vulnérables. Des écoles SOMOS ont ainsi été construites (en collaboration avec des organisations partenaires, y compris des ONG de personnes migrantes) et rassemblent des acteurs de secteurs spécifiques, tels que des ONG, des universités, des institutions publiques, des organismes d'entreprises, des écoles, des bénévoles, etc<sup>151</sup>.

Enfin, Bruxelles travaille à la transformation et à la revitalisation de la zone du canal de Bruxelles et de l'ancien abattoir, dans le but principal d'offrir des possibilités économiques et sociales aux habitants de la zone, la plupart étant des personnes immigrées dotées généralement de faibles revenus. La ville est en train de transformer les lieux en un espace d'usage quotidien, comprenant un marché agricole et un espace d'agriculture urbaine, et revitalise complètement cette région au niveau économique, social et environnemental. Avec ce projet, la ville a été présélectionnée pour le 3<sup>e</sup> *Guangzhou Award* (2016).

## Redevabilité des CT et mesure de leurs réalisations

La définition de systèmes efficaces de suivi et d'évaluation est complexe, en particulier au niveau territorial, où les mécanismes de collecte d'informations et de données fiables posent des problèmes en termes de ressources et de capacités. Les indicateurs des ODD ont été établis au niveau national, et bon nombre d'entre eux ne sont pas applicables dans les contextes locaux et régionaux. La complexité et l'hétérogénéité entre les systèmes de suivi des Nations unies, d'Eurostat, nationaux et régionaux compliquent encore le processus. Cependant, 64 % des réponses des associations de CT à l'enquête réalisée par CCRE/PLATFORMA ont indiqué que celles-ci ont connaissance d'initiatives entreprises dans leur pays visant à créer des indicateurs locaux pour suivre les ODD et/ou désagréger la collecte de données. De plus, le rapport du Comité des régions montre que 58 % des répondants utilisent actuellement des indicateurs pour suivre les progrès réalisés<sup>152</sup>.

Au niveau de l'UE, Eurostat a développé l'indicateur européen des ODD, développé en étroite coordination avec les divisions statistiques nationales<sup>153</sup>. Les indicateurs nationaux utilisés ne répondent en revanche pas toujours aux contextes locaux. Par exemple, les indicateurs de l'ODD 11 constituent un outil très utile pour mesurer certaines réalisations au niveau urbain<sup>154</sup>, mais ils ne permettent pas de suivre la mise en œuvre de la plupart des autres ODD au niveau local (et au niveau national), comme l'a souligné le Comité économique et social européen dans son étude « Exposer les lacunes stratégiques de l'UE dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable<sup>155</sup> ».

La nécessité de collecter et d'analyser des données au niveau local a été reconnue par un certain nombre de pays tels que la Belgique ou la Suède (qui envisagent de mettre en place une plateforme statistique nationale sur les ODD impliquant les CT), même s'ils explorent toujours les moyens les plus appropriés de localiser des indicateurs alignés sur ceux proposés par l'ONU.

Parallèlement, plusieurs villes, régions et associations travaillent à l'élaboration d'indicateurs locaux et régionaux conformes à ceux proposés par le Groupe de travail interinstitutionnel et d'expertise sur les indicateurs des Objectifs du développement durable (IAEG-SDGs). Des initiatives intéressantes de ce type sont en cours en Allemagne et dans la province de Barcelone (voir encadré 5). Ces indicateurs sont conçus pour être fiables et vérifiables via des systèmes de collecte de données disponibles aux niveaux local ou régional et sont parfois liés au suivi d'autres politiques comme dans le cas du *Smart Monitor* de Vienne<sup>156</sup>.

Une autre initiative-type est le Cadre de référence pour les villes durables (RFSC). Il s'agit d'un ensemble d'outils en ligne, conçu pour aider les villes à évaluer leurs performances et à aligner

leurs stratégies et programmes locaux par rapport à la vision européenne des villes durables. Il fournit un cadre de trente objectifs, comprenant des dimensions spatiales, de gouvernance, sociale, économique et environnementale, ainsi que les 17 ODD, afin de les « localiser ». Adapté aux villes de toutes tailles et disponible pour tous les acteurs, cet outil favorise les principes de la planification intégrée et une approche multipartite la plus utile au territoire concerné<sup>157</sup>.

Au niveau local, Utrecht, qui a été sélectionnée pour le 4<sup>e</sup> *Guangzhou Awards* de l'innovation urbaine, développe actuellement un tableau de bord des données sur les ODD au niveau local, avec des indicateurs locaux préexistants. Ce tableau devrait être accessible aux différents services et partenaires de la municipalité, pour compléter

### Encadré 5

#### Initiatives locales pour développer des indicateurs sur les ODD : les expériences allemande et espagnole<sup>160</sup>

L'Association des villes allemandes, Deutscher Städtetag, rend compte de l'initiative qu'elle partage avec ses associations sœurs (DL et DStGB), l'Institut fédéral de recherche sur le bâtiment, les affaires urbaines et le développement spatial (BBSR), l'Institut allemand d'études urbaines (Difu), l'Agence des services des communautés dans un seul monde (SKEW) et la Bertelsmann Stiftung (BsT).

Le but de l'initiative, des indicateurs sur les ODD pour les municipalités, est d'élaborer des indicateurs appropriés pour décrire les ODD au niveau municipal (c'est-à-dire les compiler et, le cas échéant, les redéfinir) et, dans la plus large mesure possible, de donner accès aux paramètres de ces indicateurs.

Les quarante-sept indicateurs sur les ODD récemment proposés devraient être considérés comme des recommandations : les municipalités décident des indicateurs qu'elles veulent utiliser pour décrire ou contrôler le développement durable dans un contexte local. Les données et la méthodologie sont désormais disponibles via un portail : <https://sdg-portal.de/>.

De la même manière, le Plan stratégique métropolitain de Barcelone (*Plan Estratègic Metropolità de Barcelona – PEMB*), en collaboration avec le Conseil provincial de Barcelone, a lancé une initiative pour développer un ensemble d'indicateurs pour mesurer la réalisation des ODD dans les municipalités de la province. Un groupe de travail a été créé réunissant différents acteurs, y compris les gouvernements locaux, les centres de recherche, les institutions internationales, les organisations du tiers secteur et les entreprises travaillant dans le cadre des ODD et avec de l'expertise dans l'élaboration d'indicateurs et d'informations locales sur le territoire. La méthodologie de travail comprenait des réunions en face-à-face et en ligne via une plateforme spécifique.

Suite à cette initiative, 109 indicateurs ont été élaborés, cohérents avec les systèmes d'information existants et compatibles avec ceux établis par les Nations unies. En outre, 69 indicateurs complémentaires ont été jugés utiles pour mesurer le développement durable du territoire, même si pas requis par les Nations unies.

les données municipales avec des exemples de progrès locaux d'autres acteurs urbains sur la localisation des ODD<sup>158</sup>. Parallèlement, VNG et Statistics Netherlands (CBS) travaillent à la création d'indicateurs au niveau territorial. En Flandre, un ensemble d'indicateurs a été élaboré pour 91 sous-cibles des ODD, avec un ensemble de 34 indicateurs pour les municipalités, conformément aux objectifs de Vision 2030, le programme des ODD du gouvernement flamand. Certains de ces indicateurs sont mis à la disposition des municipalités par des niveaux supérieurs de gouvernement tandis que, pour d'autres, les données doivent être collectées par les municipalités elles-mêmes. Les municipalités décident des indicateurs qu'elles veulent utiliser en fonction de leur contexte et de leurs objectifs<sup>159</sup>.

Les partenaires espagnols<sup>161</sup> et italiens<sup>162</sup> du Réseau de solutions pour le développement durable (SDSN) ont publié des rapports nationaux qui mesurent les progrès effectués vers les ODD dans un certain nombre de villes de toutes tailles, au moyen d'indicateurs sélectionnés, adaptés à leur contexte et aux sources statistiques officielles à leur disposition pour obtenir des données fiables. Plusieurs municipalités portugaises appartenant au réseau local du Centre d'études et d'enquêtes d'opinion de l'université catholique (CESOP), qui suit la même méthodologie que le SDSN, ont travaillé ensemble dans la rédaction d'un rapport sur le développement durable au niveau municipal<sup>163</sup>.

En Italie, en 2017, l'ASviS a également créé un ensemble d'indicateurs, qui comprennent des données ventilées au niveau des régions et complètent le processus entamé par l'Institut national italien de statistiques (l'ISTAT).

Enfin, de nombreuses villes et régions élaborent également des Examens locaux volontaires (ELV) qui peuvent être inclus dans les rapports nationaux. C'est le cas notamment du Pays basque, de Barcelone, de Bristol, de la Bourgogne-Franche-Comté, du département de la Gironde, d'Helsinki, de Paris et de Vienne. Les partenariats entre villes et la coopération décentralisée peuvent faciliter l'apprentissage entre pairs, pour soutenir le suivi, assurer une mise en œuvre cohérente des ODD et développer une terminologie et des programmes communs. Ils placent les ODD au cœur de la politique et des actions entreprises avec les divers partenaires en facilitant la discussion avec les gouvernements nationaux et les citoyens, en plus de développer des partenariats avec les CT dans l'hémisphère Sud<sup>164</sup>. 🌍

Bilbao, Pays basque, Espagne  
(photo : © Andrea Ciambra).



### 3.3. Les collectivités territoriales, initiatrices d'innovations et de solutions pour atteindre les ODD

**Bien que les avancées en soient à des stades divers, dans toute l'Europe les CT progressent dans le processus de localisation des ODD. Elles continuent à concevoir et à mettre en œuvre des politiques, des programmes et des initiatives pour faire face aux défis auxquels elles sont confrontées. Elles mobilisent leurs compétences légalement prévues, la plupart d'entre elles étant liées aux ODD (voir section 2.2), pour contribuer au bien-être de leurs habitants.**

Au sein de l'UE en particulier, les villes et les régions ont tiré parti de la politique de cohésion de l'UE et de ses dispositifs pour la période 2014-2020, ainsi que des liens établis avec la politique de coopération pour le développement de l'UE (et au niveau national) mentionnée à la section 2. Ce cadre politique de l'UE s'est traduit par un certain nombre de politiques nationales qui déterminent, dans une plus ou moins grande mesure, les défis et les actions des CT. La section suivante présente quelques exemples de politiques et d'actions élaborées par les CT pour traiter des différentes dimensions sectorielles des ODD.

#### **Croissance économique inclusive : retour à la convergence économique**

Les villes et les territoires sont la pierre angulaire de la croissance économique européenne. Ils font la promotion de l'innovation et des modèles économiques alternatifs pour stimuler leur tissu local et réduire les inégalités à l'intérieur des territoires et entre eux<sup>165</sup>. Les politiques de développement territorial inclusives, qui cherchent à développer le territoire de façon équilibrée, sont déterminantes pour les politiques régionales européennes. Comme l'ont souligné les différents rapports européens, après la crise économique de 2008-2009, les régions d'Europe semblent converger à nouveau. Bien que les disparités se réduisent, les différences restent importantes à l'intérieur des régions et entre elles, soulignant la nécessité de promouvoir une plus grande cohésion territoriale.

De nombreuses régions ont encore un PIB par habitant et des taux d'emploi inférieurs au niveau d'avant la crise de 2008. Alors qu'au sein de l'UE les taux de chômage ont été réduits (passant de 10,9 % en 2013 à 8,3 % en 2018), d'importantes inégalités

entre les régions subsistent<sup>166</sup>. Les régions les plus concernées par ce problème sont les régions les moins développées (24 %) et, en particulier, les régions en transition (27 %)<sup>167</sup>. En dehors de l'UE, dans les pays des Balkans de l'Ouest, la situation reste préoccupante<sup>168</sup>. D'importantes disparités en matière de chômage et de revenus conduisent de nombreuses populations à se déplacer. Certaines régions connaissent une croissance démographique rapide, en particulier les capitales et les grandes villes, tandis que d'autres voient leur population diminuer<sup>169</sup>.

Afin de surmonter ces défis, de nombreuses villes et territoires s'engagent à **progresser grâce aux innovations**. Leur capacité à soutenir leurs petites et moyennes entreprises (PME), à favoriser de nouveaux emplois, promouvoir de nouveaux secteurs (industries culturelles et créatives) et modèles économiques (comme l'économie sociale et collaborative), leur permet d'avoir recours aux innovations sociales et technologiques. En ce sens, de nombreuses villes de taille moyenne sont devenues de véritables laboratoires urbains (*Living Labs*), favorisant les écosystèmes d'innovation où différents acteurs s'associent et mettent en œuvre de nouvelles solutions pour répondre aux défis locaux. Ceci est rendu possible en adoptant une approche basée sur l'innovation et le développement « centrés sur l'utilisateur ». Dans la ville de Cornella, l'outil *Citilab* a été développé pour permettre la diffusion d'innovations sociales et digitales. Les citoyens sont ainsi invités dans les processus de création de design urbain, incitant la co-création. À Ljubljana, le parc technologique (qui appartient à la municipalité) a un rôle de catalyseur et favorise le réseautage, la flexibilité et la co-création d'idées et d'opportunités<sup>170</sup>. Certaines villes et régions ont développé leur propre laboratoire urbain dans le cadre d'une stratégie avec les différents acteurs urbains (c'est le cas notamment du *Maastricht-LAB*<sup>171</sup> et des *Living Labs* intégrés dans le Plan d'action 2020 de la ville intelligente de Graz<sup>172</sup>), alors que d'autres, qui n'ont pas la capacité de créer leur propre laboratoire urbain, offrent leur territoire comme lieu d'expérimentation (la ville de Malmö<sup>173</sup>).

Il est toutefois important de noter que l'innovation est en général concentrée dans un nombre limité de régions, principalement dans le nord-ouest

de l'Europe (Royaume-Uni, sud de l'Allemagne, Danemark, Pays-Bas, Finlande, Suède). Parallèlement, d'autres régions du continent (dans les pays baltes, en Espagne, au sud de l'Italie, en Grèce, mais surtout en Pologne, en Roumanie et en Bulgarie), font état d'une performance régionale plus modeste en matière d'innovation<sup>174</sup>. En tenant compte du fait que les PME (ODD 8.3) sont le pilier de l'économie européenne et fournissent 85 % de tous les nouveaux emplois, les CT devraient associer leurs programmes de soutien à l'innovation avec les programmes qui favorisent la création et le développement des PME (accès au financement, etc.). La Lombardie offre des subventions pour les investissements destinés à l'optimisation et à l'innovation des processus de production des micros et petites entreprises, dans les secteurs de la fabrication, de la construction et de l'artisanat<sup>175</sup>.

Pour soutenir le développement régional, il est nécessaire de mettre en place des solutions territoriales plus larges (y compris des liens entre zones urbaines et rurales) et de favoriser la coopération au sein des zones urbaines fonctionnelles. Le Pacte d'Amsterdam et la déclaration de Bucarest récemment adoptée, « Construire l'Union européenne à partir du terrain avec nos régions et nos villes<sup>176</sup> », soulignent également ce point. Ceci est particulièrement important pour les régions moins développées, où la part d'emploi dans l'agriculture en 2016 était supérieure de onze points de pourcentage à celle des régions les plus développées (13 % contre 2 %)<sup>177</sup>. Pour cette raison, le développement des petites villes et de leur arrière-pays devrait avoir autant d'importance que la compétitivité des grandes villes<sup>178</sup>. C'est précisément à cause de cette nécessité de prendre en compte les grandes villes, mais aussi les petites villes et les arrière-pays (zones rurales incluses), que de nombreuses régions ont élaboré des politiques pour promouvoir l'innovation dans les programmes et politiques de l'UE. Plusieurs stratégies de recherche et d'innovation de l'UE pour la spécialisation intelligente (RIS3) sont adoptées chaque année en Europe (plus de cent vingt en 2017), chacune mettant en lumière leurs propres domaines de spécialisation, afin de stimuler le potentiel de connaissance, de renforcer la compétitivité économique, d'encourager la croissance et la création d'emplois. La région grecque de la Crète<sup>179</sup>, par exemple, a opté pour la revitalisation des activités traditionnelles et émergentes et pour une mise à jour de son potentiel de production. Dans la région de Salzbourg<sup>180</sup>, cinq priorités ont été considérées comme essentielles : les sciences de la vie, les TIC, les matériaux intelligents, les systèmes de construction et d'établissement intelligents, les industries créatives et innovations en matière de services.

En outre, les CT accordent une importance croissante au rôle que joue l'**innovation technologique** dans le développement économique durable, l'augmentation de la productivité et de l'employabilité, ainsi que dans la gouvernance urbaine et la création de services de meilleure qualité et plus accessibles. Cette situation a favorisé l'émergence

de solutions telles que les « Villes intelligentes » et les « Régions intelligentes » (voir la section sur les défis environnementaux ci-dessous). Les CT encouragent de nombreuses pratiques assurant la numérisation et l'innovation technologique. Par exemple, un nombre croissant de municipalités de l'UE offrent des points d'accès Wi-Fi gratuits (en 2018, plus de 21 600 municipalités de l'UE se sont inscrites pour demander des coupons d'une valeur de 15 000 euros afin de créer des points d'accès Wi-Fi gratuits dans le cadre du programme WIFI4EU)<sup>181</sup>. Le Partenariat pour la transition numérique, avec le soutien d'Eurocities, d'Open and Agile Smart Cities et du CCRE, a appelé à la mise en place d'un cadre financier pour les villes et les régions en transition numérique, dans le budget de l'UE post-2020<sup>182</sup>.

L'innovation, cependant, n'est pas nécessairement technologique. **L'économie sociale et collaborative** offre des modèles alternatifs qui placent la personne et ses besoins au cœur du modèle de développement. Ces modèles soutiennent des activités productives, la création d'emplois décents et l'esprit d'entreprise, la créativité et l'innovation, et donnent la priorité à la collaboration dans des secteurs tels que la culture, l'éducation, les soins aux personnes, le logement, la production alimentaire et la protection de l'environnement. Dans de nombreux pays de l'UE, des CT prennent des mesures pour promouvoir ces modèles alternatifs. Elles créent des réseaux d'acteurs au sein de l'économie sociale pour expérimenter des dispositifs financiers innovants tels que les obligations à impact social, le financement participatif, les *Impact hubs* et les plateformes numériques. L'objectif principal est l'amélioration de l'innovation urbaine pour trouver des solutions intelligentes partant de la base. À titre d'exemple, Göteborg offre aux entrepreneurs sociaux des possibilités de soutien financier et de développement de compétences (200 000 euros par an en dotations et 500 000 euros par an en microprêts), Milan a lancé le premier incubateur dédié aux entreprises sociales, et Rennes a inclus des clauses de responsabilité sociale dans ses contrats avec les secteurs privé et public<sup>183</sup>.

Tous les modèles novateurs mentionnés ci-dessus sont essentiels au développement local, qui implique deux millions d'entreprises en Europe, représentant 10 % de toutes les entreprises de l'UE et plus de onze millions de personnes (environ 6 % des employés de l'UE), impliquant très souvent des citoyens vulnérables. Ces initiatives ne devraient pas être associées aux modèles d'Amazon, d'Uber, de Cabify ou d'Airbnb qui tirent parti de la transnationalité et des nouvelles technologies pour développer des pratiques non réglementées et susceptibles de nuire aux droits d'autres citoyens (droits des chauffeurs de taxi, travail décent, pénurie de logements, etc.). Les villes sont engagées dans des débats virulents sur la nécessité de mieux réglementer leurs activités (Paris, Barcelone, Berlin, Amsterdam, Londres et Milan, entre autres grandes villes)<sup>184</sup>.

Ces dernières années, **la culture et la créativité** ont également été associées à la thématique de l'innovation en tant que fil directeur pour les villes et régions prospères en Europe. Les collectivités

locales en Europe s'efforcent de stimuler le potentiel des industries culturelles et créatives à générer des emplois. Les villes créent de nouveaux espaces ou adaptent les anciens (centres-villes, usines repensées, zones de friches industrielles, comme notamment le projet *IncrediBOL!* à Bologne), pour créer un environnement favorable à des industries jeunes, ouvertes et adaptables, qui ont réussi à connecter les arts avec la production, le commerce et la technologie<sup>185</sup>. Les industries culturelles et créatives sont un secteur très important de l'économie. Elles emploient un grand nombre de personnes (en particulier des jeunes créateurs), notamment par l'intermédiaire de PME, encouragent la collaboration entre les différents secteurs et favorisent la révolution numérique.

### Un engagement important pour lutter contre les changements climatiques et renforcer la résilience des villes et des territoires

Parmi les principales préoccupations des villes et des régions d'Europe aujourd'hui se trouvent la lutte contre les changements climatiques, la crise écologique et le renforcement de la résilience. On estime que les changements climatiques pourraient causer des dommages à hauteur de 190 milliards d'euros par an, principalement en raison de décès liés à la chaleur, aux pertes de récoltes dans l'agriculture et les zones côtières de l'UE uniquement, d'ici la fin du XXI<sup>e</sup> siècle (en prenant comme base un scénario de croissance économique élevée)<sup>187</sup>. Une perte de 1 % du PIB d'ici 2050 serait à enregistrer, principalement à cause des dommages dans les secteurs du tourisme et de l'énergie dans les pays méditerranéens<sup>188</sup>.

Pour cela, les CT européennes se sont efforcées de trouver des solutions aux défis de l'énergie, de la mobilité, de la gestion des déchets ou de l'économie circulaire auxquelles elles sont, entre autres, confrontées. Elles insistent sur la réduction des risques et le développement de territoires résilients. Un nombre croissant de villes, à l'exemple de celle de Canterbury au Royaume-Uni, ont déclaré des « urgences climatiques » locales. Elles engagent des actions en faveur de la neutralité carbone, travaillent avec les OSC locales, le monde universitaire et d'autres acteurs à mettre en place des mesures liées aux ODD. La CE a adopté en novembre 2018 une « Vision stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat d'ici 2050 – Une planète propre pour tous », qui fixe le cadre d'action à l'avenir<sup>189</sup>.

L'UE a reconnu à maintes reprises que les villes et les régions européennes se sont avérées des agents d'action importants pour la transition européenne vers un système énergétique plus décentralisé, efficace, décarboné et résilient. La Convention européenne des maires<sup>190</sup>, qui réunit maintenant plus de 9 600 CT dans 38 pays européens, couvre tous les domaines mentionnés ci-dessus et a permis à l'Europe d'obtenir des résultats à fort impact. Ceci est rendu possible notamment grâce aux plans d'action pour l'énergie durable (et le climat) dans lesquels les nouveaux signataires se sont engagés. Ce Pacte constitue l'une des conventions régionales de la Convention

mondiale des maires (qui réunit plus de 10 200 villes dans le monde).

Les villes jouent un rôle majeur dans la **transition énergétique**, car elles utilisent deux tiers de l'énergie primaire dans le monde et contribuent à apporter des solutions innovantes à ces problèmes. Comme l'a souligné Energy Cities<sup>191</sup>, la rénovation thermique des bâtiments, la transition vers une mobilité durable et le développement des services de proximité comme pilier de la planification urbaine, doivent être appréhendés depuis le niveau local. La création de synergies entre les zones urbaines et rurales, dans lesquelles l'action des régions est primordiale, ainsi que l'utilisation de nouvelles technologies (réseaux intelligents) pour rendre la production et la consommation d'énergie plus efficaces, sont également essentielles.

Selon les estimations de la CE, **les bâtiments** sont actuellement responsables de 40 % de la consommation d'énergie de l'UE et de 36 % de ses émissions de CO<sub>2</sub><sup>192</sup>. Les villes européennes sont caractérisées par un tissu urbain assez rigide, dont 42 % de l'ensemble des bâtiments ont été construits avant 1950. Les normes de construction, souvent dépassées, empêchent l'utilisation de nouveaux matériaux, et l'amélioration technologique passe principalement par la rénovation et la modernisation des infrastructures existantes (Londres<sup>193</sup>, la région de Jadranska Hrvatska en Croatie<sup>194</sup>, Heidelberg en Allemagne<sup>195</sup>), avec un taux de remplacement très faible. En ce sens, plusieurs exemples de bonnes pratiques peuvent être signalés, comme le référendum sur la remunicipalisation des réseaux de distribution d'énergie à Hambourg<sup>196</sup> et à Barcelone<sup>197</sup> (ainsi que d'autres mouvements de participation à des services publics de base tels que l'eau, l'énergie ou, actuellement, le transport gratuit à Dunkerque<sup>198</sup> et Tallinn<sup>199</sup>).

De même, plusieurs CT en Europe tirent au moins 70 % de leur électricité de sources renouvelables telles que l'énergie hydraulique, géothermique, solaire et éolienne, et ont abandonné d'autres sources comme le charbon ou le lignite (c'est le cas dans les

#### Encadré 6

### Contribution des villes créatives au développement durable<sup>186</sup>

Comme le souligne le *Moniteur des villes culturelles et créatives 2017* (une étude qui analyse 168 villes culturelles et créatives européennes avec diverses caractéristiques démographiques et économiques), la ville culturelle et créative idéale en Europe serait un mélange de huit villes, pour la plupart de petite et moyenne taille.

Ainsi, l'étude indique que cette ville idéale devrait offrir les lieux culturels et les installations de Cork, la participation culturelle, l'attractivité et les emplois créatifs et basés sur la connaissance de Paris, la propriété intellectuelle et l'innovation d'Eindhoven, les nouveaux emplois dans les secteurs créatifs d'Umeå, le capital humain et l'éducation de Leuven, l'ouverture, la tolérance et la confiance de Glasgow, les connexions locales et internationales d'Utrecht et la qualité de la gouvernance de Copenhague.

pays nordiques – Reykjavík, Gladsaxe Kommune, Oslo, Bærum Kommune, Arendal –, en Suisse – Bâle, Nyon –, au Portugal – Porto, Fafe, Moita, Cascais –, en Italie – Oristano, Bolzano –, et en Roumanie – Alba-Iulia<sup>200</sup>).

En outre, avec le soutien du Partenariat pour l'efficacité énergétique et l'environnement en Europe de l'Est<sup>201</sup>, des projets de chauffage urbain ont été mis en œuvre dans plusieurs villes d'Ukraine (Zhytomyr, Ternopil, Lviv) et de Moldavie (Balti), des projets de déchets solides ont été mis en œuvre en Biélorussie (Puhovichi) et en Ukraine (Lviv), et des projets d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics ont été entrepris en Ukraine (Ivano-Frankivsk, Chernivtsi, Zhytomyr) et en Moldavie (Chisinau), entre autres.

Les villes et les régions d'Europe favorisent également la **mobilité durable** pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et améliorer la qualité de l'air dans les zones urbaines<sup>202</sup>. Aujourd'hui, les transports et la mobilité comptent pour près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre (GES) en Europe, et la demande continue d'augmenter. L'UE a créé en 2016 une stratégie pour la mobilité à faibles émissions, ainsi qu'un ensemble de mesures intitulé « L'Europe en mouvement<sup>203</sup> ». Plusieurs mesures visant à accroître la durabilité des systèmes de transport européens ont été adoptées. La stratégie vise principalement à réduire les GES et à adopter des mesures incitatives pour stimuler le marché vers une mobilité propre. Au niveau municipal, des zones sans circulation automobile ont été délimitées à Londres<sup>204</sup>, Lyon<sup>205</sup> et Madrid<sup>206</sup>, des Journées sans voiture ont été initiées à Paris<sup>207</sup>, des systèmes de péage ont été créés à

Londres<sup>208</sup> et des systèmes de location de voitures, de motos et de vélos sont en place à Milan<sup>209</sup>. À Copenhague, la première « autoroute cyclable » permet aux habitants des banlieues de rejoindre le centre de la ville à vélo depuis la périphérie. La région de la Lombardie<sup>210</sup> (Italie) a également contribué au développement de points de chargement de voitures électriques. La région française Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place le projet *Zero Emission Valley*<sup>211</sup>.

**Les stratégies de gestion des déchets** sont essentielles pour améliorer la durabilité environnementale (ODD 12.5) et la qualité de vie des citoyens. Parmi les exemples novateurs, on soulignera la collecte sélective des déchets ménagers, un projet pilote d'un quartier de Barcelone<sup>213</sup>, le programme *Blue Box* dans la région de Waterloo<sup>214</sup> ou la recherche de systèmes intelligents et de planification innovante dans les partenariats du projet *WINPOL*, financé par Interreg<sup>215</sup> (Gijón, Bruxelles, Anvers, Maribor, Jude de Mehedin i, Drobeta-Turnu Severin, la région de la Crète et l'Autorité des ressources environnementales de Malte). Ces CT ont contribué à l'augmentation des taux de recyclage des déchets municipaux (qui couvre le recyclage des matériaux, le compostage et la gestion des déchets biologiques)<sup>216</sup>. L'objectif de 50 % de recyclage d'ici 2020 n'a, en revanche, été atteint que par six pays. Les disparités entre les États membres sont encore flagrantes : seuls 5 % des déchets sont envoyés aux sites d'enfouissement en Belgique, au Danemark et aux Pays-Bas, contre jusqu'à 80 % en Bulgarie et en Grèce<sup>217</sup>.

L'UE a placé **l'économie circulaire** au cœur de ses politiques de durabilité : le Plan d'action sur l'économie circulaire adopté en 2015 définit des mesures visant à la modification des modes de consommation et de production, en mettant l'accent sur la conception des produits, en élaborant de nouvelles règles de gestion des déchets, et en sensibilisant davantage les consommateurs<sup>218</sup>. Il répond également à deux défis majeurs en Europe : la gestion des déchets alimentaires et des plastiques. En outre, l'économie circulaire est l'un des douze thèmes prioritaires du Pacte d'Amsterdam pour parvenir à une gestion durable et une utilisation efficace des ressources naturelles conformément à l'Agenda 2030 (ODD 12.2).

L'économie circulaire a été intégrée dans divers instruments stratégiques : dans certains programmes pilotes, tels que le programme d'innovation d'EIT Climate-KIC<sup>219</sup> (avec la participation de Malmö, Copenhague, Helsinki, Sofia, Utrecht, etc.) ; dans la Constitution fédérale de Genève<sup>220</sup>, dans différentes stratégies du Pays basque<sup>221</sup>, et dans les feuilles de route multipartites de la région de Pääjät-Häme<sup>222</sup> et de Tampere<sup>223</sup> en Finlande (présélectionnées pour le *Guangzhou Award* 2016), pour ne citer qu'eux.

Enfin, les villes et les régions sont essentielles pour mettre en place de nouveaux modes de **production et de consommation** durables, qui contribuent, notamment, à réduire les émissions de GES. Parmi les principaux défis : la production et la consommation alimentaire, en particulier l'agroalimentaire. Plusieurs réseaux urbains et régionaux se sont développés ces dernières années, tant au niveau national –

## Encadré 7

### Green Deals sur la consommation d'énergie durable aux Pays-Bas<sup>212</sup>

Aux Pays-Bas, le gouvernement néerlandais favorise les *Green Deals* (une initiative conjointe du ministère des Affaires économiques, des Infrastructures et de l'Environnement, et du ministère des Affaires intérieures et des Relations au sein du Royaume). Il s'agit d'un projet innovant, encouragé par une coalition d'entreprises, d'OSC et d'administrations publiques, qui encourage la conception et la mise en œuvre de projets novateurs pour accélérer la transition vers une économie durable.

À ce jour, les résultats obtenus avec les *Green Deals* incluent : 15 000 stations de charge de véhicules électriques, 8 100 maisons à haut rendement énergétique, plus de 2 000 hectares d'espaces naturels temporaires dans près de trente zones, la construction de sept stations de gaz naturel liquéfié (GNL) et de deux stations de réapprovisionnement GNL. La province de la Hollande du Nord a, par exemple, profité de cette dynamique pour créer, avec le soutien du gouvernement national, un système entièrement circulaire pour assurer le remplacement et l'entretien de ses biens immobiliers, de ses infrastructures et de ses 700 km de routes provinciales, dans le cadre du *Green Deal* sur les terrassements et ouvrages hydrauliques durables de 2017. Des initiatives similaires existent dans d'autres pays (par exemple en Flandre en Belgique, qui compte sept *Green Deals*).

Sustainable Food Cities au Royaume-Uni<sup>224</sup>, Red de ciudades por la Agroecología en Espagne<sup>225</sup>, Rete Città Sane (OMS) en Italie<sup>226</sup>, City Deal : Food on the Urban Agenda aux Pays-Bas<sup>227</sup>, le réseau BioStädte en Allemagne<sup>228</sup> – qu’au niveau européen – Agroecocities<sup>229</sup> et ICLEI-RUAF CityFood network<sup>230</sup>. L’une des initiatives les plus significatives est le Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan<sup>231</sup>, signé par 179 villes depuis 2015, qui rassemble 66 villes engagées dans la coopération entre villes sur les questions de politique alimentaire. Il s’agit d’une stratégie de planification innovante qui intègre un système de cycle alimentaire. Celui-ci favorise la réutilisation, le recyclage des déchets et la réduction des kilomètres alimentaires, grâce à la promotion des produits locaux. Sur la base de la Déclaration de Québec de 2015, Régions de France, avec le soutien de CGLU, a lancé une initiative visant à favoriser une reterritorialisation progressive des systèmes alimentaires et à améliorer les processus locaux de production alimentaire, afin de protéger et de faire participer les collectivités locales, et de promouvoir la sécurité alimentaire et la transition nutritionnelle<sup>232</sup>.

En plus de la gestion des déchets, l’**approvisionnement en eau potable et l’assainissement** (généralement une compétence locale) ainsi que la **gestion de l’eau** ont une place importante dans l’agenda européen, notamment grâce à l’initiative citoyenne *Right2Water*, approuvée par le Parlement européen en 2013. Cette initiative rappelle le droit humain fondamental d’accès à l’eau potable et à l’assainissement, dans le contexte actuel de privatisation et de concurrence du marché de l’approvisionnement en eau<sup>233</sup>.

En plus de cette dynamique, la tendance actuelle est à la remunicipalisation de la gestion de l’eau, afin de rendre les services publics plus abordables et plus efficaces. Des villes comme Budapest, Paris, Montpellier ou Berlin ont récupéré la gestion de l’approvisionnement en eau<sup>234</sup>. Elles ont pu élaborer des politiques d’inclusion sociale (ODD 1.4, ODD 11.1) comme la modification de la tarification (taux progressifs à Grenoble, Hermosillo, Lisbonne ; tarifs spéciaux pour les personnes handicapées à Nantes), l’apport d’un soutien économique (fonds sociaux pour les résidents des zones vulnérables à Grenoble et Malaga), l’interdiction d’interruption de l’approvisionnement en eau (à Édimbourg et à Glasgow) et d’autres mesures de soutien pour faciliter les paiements (pour les habitants les plus défavorisés de Budapest)<sup>235</sup>.

Dans le cadre de l’Agenda 2030, la **résilience** est l’objet de huit objectifs relatifs aux infrastructures (ODD 9.1), à l’agriculture (ODD 2.4), aux citoyens vulnérables (ODD 1.5) et plus particulièrement aux établissements humains, dans le cadre de l’ODD 11 qui porte spécifiquement sur les villes. En outre, les sociétés et territoires résilients constituent le principal objectif du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. De nombreuses mesures ont été lancées par des réseaux de CT (ICLEI, CGLU), des partenaires (*100 Resilient Cities* – 100RC) et des agences onusiennes (programme de résilience d’ONU-Ha-

bitat, et campagne de résilience des villes du Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe). Ces projets cherchent à sensibiliser les différents acteurs et à fournir des outils, une assistance technique, des réseaux de soutien entre villes ainsi que des possibilités d’apprentissage sur la résilience aux catastrophes. Les CT favorisent la résilience et l’intègrent dans leurs différents programmes (dans la province de Potenza<sup>236</sup>, via un Plan de coordination territoriale). Cela passe notamment par des mesures facilitant la participation citoyenne et des acteurs locaux (à Bristol, par l’intermédiaire du Comité de sondage sur la résilience qui a impliqué plus de 1 600 personnes partout dans la ville)<sup>237</sup>, et en effectuant un suivi des actions (à Lisbonne<sup>238</sup>, grâce à un tableau de bord Web avec une approche SIG de la centralisation des données, ou encore à Stepanavan<sup>239</sup>, avec l’outil d’auto-évaluation des collectivités locales). La région suédoise Skåne a intégré la résilience dans un plus grand nombre de défis portant sur l’urbanisation et le dépeuplement, l’utilisation de nouvelles technologies, le vieillissement de la population et l’adaptation aux changements climatiques, en impliquant un groupe spécifique d’acteurs publics et privés<sup>240</sup>.

### Vers des villes et des régions plus inclusives « ne laissant personne pour compte »

En 2017, plus de 112,8 millions de personnes, soit 22,4 % de la population des États membres de l’UE, étaient exposées à la pauvreté et l’exclusion sociale<sup>241</sup>. Le risque est particulièrement élevé dans les pays du Sud et les pays baltes, et légèrement plus élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines (19,8 % dans les zones rurales, 16,7 % dans les villes et 16 % dans les petites villes ou les banlieues)<sup>242</sup>.

Les inégalités au sein et entre les villes et les territoires ont également une incidence sur l’exclusion sociale<sup>243</sup>. L’accroissement des différences socio-économiques, notamment entre les régions métropolitaines, les villes moyennes, les petites villes et les zones rurales, contribuent à aggraver les disparités, à accentuer la migration vers les grandes villes et à accélérer la marginalisation de certains territoires et de leurs populations. Alors que les plus-values réalisées sont concentrées dans les systèmes urbains en expansion et dans les régions les plus dynamiques sur le plan économique, environ 20 % des villes européennes – principalement de petite et moyenne taille, et souvent avec une population vieillissante – subissent un phénomène de déclin. Cette tendance est particulièrement forte en Europe de l’Est et du Sud-Est, dans les pays baltes et dans l’ouest de l’Espagne<sup>244</sup>.

Pour relever ces défis, faire progresser les politiques et les évolutions dans la société, les CT ont cherché à favoriser les changements de paradigme dans les politiques urbaines et territoriales. Cela passe par l’adoption de nouvelles politiques de planification et de régénération, d’inclusion sociale, d’égalité des genres, d’options économiques alternatives (comme mentionné ci-dessus), de logement,

de santé ou d'éducation, en mettant l'accent sur l'inclusion des populations vulnérables (personnes handicapées, femmes, enfants, personnes âgées, personnes migrantes)<sup>245</sup>.

Des villes « pionnières », **en déclin**, développent de nouvelles approches pour capitaliser sur l'engagement citoyen et créer de nouvelles méthodes de planification, de conception et de gestion urbaines. La plupart des dispositifs de l'UE et des politiques budgétaires, réglementaires et économiques au niveau de l'État sont conçus pour les villes en croissance et non pour des villes en déclin. Ces villes encouragent le « déclin intelligent » à travers des politiques de décroissance, la régénération des biens et des paysages historiques, le réaménagement d'espaces inhabités et de friches industrielles en espaces verts ou en nouvelles zones culturelles publiques. Il s'agit également d'ajuster et coproduire des services publics, de mettre en place des dispositifs de protection sociale plus adaptés au profil des usagers, de développer une gestion contracyclique avec des alternatives à l'économie sociale – comme l'agriculture urbaine – fondées sur une collaboration entre les organismes publics, les entreprises et les citoyens. Des études de cas soulignent des exemples de ces dynamiques dans les villes ou régions d'Altena et de Schönebeck (Allemagne), de Riga (Lettonie), de la Nord-Pas-de-Calais (France), de Glasgow (Écosse) et le comté de Louth (Irlande)<sup>246</sup>.

**L'égalité des genres** est au centre de nombreuses politiques des CT en Europe. En 2006, le CCRE a lancé la Charte européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale, qui compte actuellement 1 777 signatures de gouvernements locaux et régionaux dans 36 pays. La Charte donne des informations sur la manière d'intégrer le genre dans les politiques publiques, et le site Web de l'Observatoire qui y est associé met en évidence les bonnes pratiques qui prennent en compte le genre dans le processus budgétaire, la planification urbaine, la gouvernance, la fourniture adéquate de services de base, afin de sensibiliser également à la lutte contre les violences sexuelles et dénoncer les stéréotypes de genre<sup>247</sup>. La ville suédoise d'Umeå, considérée comme une ville modèle pour l'égalité des genres, continue d'améliorer son *Gendered Landscape Tour*, qui fait de la pédagogie sur les manières dont l'égalité des genres s'inscrit dans les politiques de la ville<sup>248</sup>. Dans la région française d'Île-de-France, une campagne de communication a été menée dans l'ensemble du réseau de transports en commun, en coopération avec Île-de-France Mobilités, l'agence de transport urbain parisienne (RATP) et la compagnie ferroviaire (Transilien SNCF) : « Ne minimisons jamais le harcèlement sexuel, victimes ou témoins, donnez l'alerte !<sup>249</sup> » Un rapport de l'Association nationale de CT italienne AICCIRE offre des exemples de bonnes pratiques reproductibles dans les domaines de la gouvernance (commission pour l'égalité des chances à Imola), de l'équilibre vie professionnelle-vie privée (projet pilote avec 30 microentreprises et PME à Milan et 70 personnes employées dans la région du Latium), de la sensibilisation (campagnes pour

les jeunes à Reggio de Calabre), et des violences sexistes et sexuelles (centre de soutien à Chieri), entre autres<sup>250</sup>. Bien que de nombreux efforts aient été réalisés en Europe (le nombre de femmes détenant un diplôme d'enseignement supérieur a augmenté et le taux d'abandon scolaire a baissé), un certain nombre de problématiques demeurent. Les femmes ne représentent, par exemple, que 29 % des membres des Parlements régionaux de la région, et n'y sont, dans certains cas, pas du tout représentées (dans cinq assemblées régionales de Hongrie, d'Italie et de Roumanie, d'après les données de 2017<sup>251</sup>). Beaucoup de ces questions doivent également être traitées au niveau national (la différence de taux d'emploi entre les hommes et les femmes dans l'UE enregistre notamment 11,5 points de pourcentage en 2017)<sup>252</sup>.

**L'insuffisance de logements abordables** et l'augmentation du nombre de sans-abri, en particulier chez les jeunes, constituent un défi de plus en plus important pour les villes. Cela va de pair avec la flambée des prix des biens immobiliers et des locations, la spéculation, l'exclusion des logements et la gentrification qui poussent les habitants vers la périphérie. En outre, le financement du logement social est rare et la fracture territoriale (le fait de trouver un logement adéquat et abordable dans les endroits où se trouvent les possibilités d'emploi) continue d'augmenter (voir encadré 8)<sup>253</sup>.

Le taux moyen de logements surpeuplés dans l'UE a considérablement augmenté chez les populations soumises au risque de pauvreté (passant de 35 % en 2005 à 39,9 % en 2014<sup>256</sup>). La coopération entre les CT et les autorités nationales a permis à l'Agence nationale irlandaise de gestion des actifs et aux collectivités locales d'identifier 6 575 unités de logements vacants appartenant aux banques, et d'en affecter 2 526 au logement social<sup>257</sup>. Des mécanismes sont en cours d'élaboration au niveau local pour s'assurer qu'une partie des nouvelles unités de logement abordables sera dédiée à la création de logements sociaux (au moins 25 % à Londres<sup>258</sup>), allant parfois plus loin que les directives nationales (40 % à Plaine Commune<sup>259</sup>) pour s'assurer qu'aucune famille sans abri ne sera laissée pour compte (Brno<sup>260</sup>). Après une aggravation de la crise des expulsions, de nombreuses villes espagnoles ont créé des bureaux spécifiques, destinés à servir de médiateurs avec les banques ou à tenter de mettre fin aux expulsions via différentes stratégies (c'est le cas notamment à Mostoles, Terrassa, Barcelone ou Cadix<sup>261</sup>). De nombreuses villes, comme Berlin ou Paris, cherchent également à réglementer les marchés urbains locatifs pour éviter les bulles locatives.

**Les systèmes de santé et de soins** sont au cœur de l'inclusion sociale. Les principaux défis qui touchent actuellement l'Europe sont, notamment, la réduction des services de soins et de santé dans un certain nombre de territoires (créant même des zones de « déserts » médicaux) et l'augmentation significative de la prévalence des maladies chroniques non contagieuses<sup>262</sup>. Les inégalités d'accès aux services de santé entre les zones urbaines et rurales sont évidentes<sup>263</sup>, mais le problème se pose également dans les villes.

Par exemple, l'espérance de vie à Londres peut varier de près de vingt ans selon le lieu d'habitation<sup>264</sup>. Les problèmes environnementaux des villes se traduisent par la pollution atmosphérique (très importante en Pologne, en République tchèque, en Roumanie, en Bulgarie et dans les régions du sud de l'Europe), la concentration d'ozone troposphérique (en Italie, en Espagne, dans le sud et l'est de la France et dans le sud de l'Allemagne) ou la pollution sonore (dans des villes comme Bucarest, Palerme, Athènes)<sup>265</sup>. Les solutions apportées par les CT, comme l'a souligné la sous-section précédente, contribuent à l'élaboration d'un environnement plus durable. Elles visent également à améliorer les niveaux de santé de la population, grâce à la mobilité douce et aux zones à zéro émission (dans le centre-ville d'Oxford, par exemple<sup>266</sup>), à la construction de nouvelles zones vertes (à Vienne ou Fribourg) ou à la mise en place de parcs, terrains de jeux, terrains de sport et cimetières (qui devraient par exemple couvrir 40 % de la ville de Hambourg d'ici 2035<sup>267</sup>).

Depuis trente ans, le Réseau européen des villes-santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a réuni une centaine de villes phares et une trentaine de réseaux nationaux. En février 2018, le « Consensus de Copenhague entre les maires : Une meilleure santé et plus de bonheur dans les villes, pour toutes et tous<sup>268</sup> » a été adopté. Il marque le premier pas d'une approche transformatrice qui permet la construction de sociétés sûres, inclusives, durables et résilientes, conformément à l'Agenda 2030<sup>269</sup>.

Les accidents de la route figurent parmi les problèmes de santé publique liés à la prévention des risques dans les zones urbaines (ODD 3.6, ODD 11.2<sup>270</sup>). Il a été démontré que les villes dans lesquelles la vitesse de circulation autorisée est la plus faible, et qui sont dotées d'un bon réseau de transports publics, enregistrent beaucoup moins de morts que celles où l'utilisation de la voiture privée est encore largement répandue (moins de dix millions à Stockholm et à Vienne en 2015).

Comme indiqué dans la section 2, dans de nombreux pays européens, les CT jouent un rôle important dans l'**éducation**. De nombreuses CT offrent une éducation de qualité dès la maternelle (ODD 4.2<sup>271</sup>). Elles ont également obtenu une baisse notable du décrochage scolaire (ODD 4.1), bien que les chiffres soient toujours plus élevés dans les zones rurales (12,4 %) que dans les banlieues (11,9 %) ou dans les villes (10 %<sup>272</sup>). Les villes sont en train de développer des initiatives pour relever ces défis et pour lutter contre la ségrégation dans l'éducation, en particulier en ce qui concerne les minorités (par exemple, les enfants roms) ou les enfants migrants<sup>273</sup>.

Pour répondre aux besoins **des enfants et des personnes âgées**, en particulier dans les territoires où la population urbaine vieillit<sup>274</sup>, les villes repensent l'espace public pour qu'il soit adapté à l'âge (par exemple à Ljubljana<sup>275</sup>). De la même manière, elles cherchent à faciliter l'inclusion des personnes handicapées (notamment avec le Plan de Lausanne sur l'accessibilité, l'application locale du Pacte relatif aux droits des personnes handicapées à Middelburg et Veere ou le Plan de Budapest sur l'espace public

## Encadré 8

### Des villes pour un logement convenable<sup>254</sup>

La situation inquiétante du logement en Europe, ainsi que les compétences limitées des CT dans ce domaine, ont conduit la ville de Barcelone et d'autres, avec le soutien de CGLU, à inciter le FPHN de 2018 de l'ONU à s'engager pour le Droit au logement, sous la forme de la déclaration « Des villes pour un logement convenable ». Un nombre croissant de villes s'est engagé à repenser les stratégies de logement, en respectant les normes d'inclusion sociale et les droits de l'Homme, en cherchant à surmonter les obstacles à la réalisation du droit au logement, comme l'absence de financement national, la déréglementation du marché et la marchandisation du logement.

Le travail ne s'est pas arrêté là : CGLU collabore avec des villes telles que Vienne, Barcelone ou en périphérie de Paris, pour mettre en place des politiques de logement plus inclusives. En 2019, l'Agenda urbain pour le partenariat de l'UE sur le logement a publié son propre plan d'action. Celui-ci présente des bonnes pratiques et propose des recommandations aux autorités européennes, nationales et locales, pour l'amélioration de la réglementation, du financement ainsi qu'un apport de connaissances<sup>255</sup>.

et les transports accessibles pour les personnes handicapées<sup>276</sup>.

Les CT jouent également un rôle majeur dans l'établissement et l'intégration **des personnes migrantes et réfugiées**<sup>277</sup>. Leurs actions sont essentielles pour atteindre l'ODD 10.7 et l'ambitieux Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté fin 2018 par l'ONU<sup>278</sup>. Depuis 2014, les CT ont gagné en importance au niveau de l'UE, en tant qu'actrices pragmatiques et assurant un suivi des résultats, dans les domaines des migrations et de l'intégration. Le CCRE et la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP), représentant respectivement les employeurs et les employés des CT dans le dialogue social européen, ont approuvé les « Directives communes sur les migrations et le renforcement de la lutte contre la discrimination dans les collectivités locales et régionales », qui ont été mises à jour en 2016. L'objectif était de fournir un cadre d'action aux autorités publiques locales et régionales<sup>279</sup>. Les conclusions du Conseil européen de décembre 2016 sur l'intégration des ressortissants de pays tiers résidant légalement dans l'UE<sup>280</sup>, ainsi que le Plan d'action sur l'intégration des ressortissants de pays tiers de l'UE<sup>281</sup>, ont explicitement renforcé le rôle stratégique du niveau local. Le Plan d'action sur l'intégration a également encouragé les efforts des États membres pour renforcer la communication entre les niveaux local, régional et national, en introduisant des instruments tels que le Réseau européen d'intégration. Certaines villes, ainsi qu'Eurocities et CCRE, ont d'ailleurs été invitées à participer à cette initiative en mars 2017<sup>282</sup>.

En 2017, la Conférence de Malines sur « Les villes et les migrants » a étudié les liens entre les collectivités locales et les programmes relatifs aux droits de

l'Homme en matière de migration<sup>283</sup>. Les initiatives à ce sujet vont des services d'attention, d'accueil et de conseils aux personnes migrantes en situation irrégulière – mis en place par les collectivités locales – aux programmes locaux sur le droit au travail, le renforcement des capacités des personnes migrantes et réfugiées (notamment à Vienne)<sup>284</sup>. D'autres collectivités locales ont abordé cette question via des initiatives sur la participation des personnes migrantes à la vie publique (Grenoble)<sup>285</sup>. Enfin, ces dernières années, le nombre de villes se déclarant villes « sanctuaires » ou « refuges » a augmenté. Les cas de Bristol au Royaume-Uni, de Valence en Espagne ou de Naples en Italie (voir encadré 9) sont représentatifs de cette dynamique<sup>286</sup>.

Les Réseaux antirumeurs d'Amadora<sup>292</sup>, le Groupe de travail sur les réfugiés à Gand<sup>293</sup> (reconnu comme Bonne Pratique URBACT « Solidarité avec les réfugiés ») ou le projet *Finding Places*, visant à identifier des lieux d'accueil pour environ 20 000 personnes réfugiées à Hambourg, ont fait leurs

preuves et permis de réunir l'administration publique, les organisations sociales et les citoyens<sup>294</sup>. La coopération décentralisée s'est également concentrée sur les questions de migration, comme le montre le projet méditerranéen de Migration Ville à Ville (MC2CM) qui, depuis 2015, travaille avec Amman, Beyrouth, Lisbonne, Lyon, Madrid, Tanger, Tunis, Turin et Vienne pour accroître la base de connaissances sur la migration urbaine. En outre, l'initiative Actions urbaines innovantes menée par l'UE a financé plusieurs projets dans le domaine de l'intégration des personnes réfugiées et migrantes<sup>295</sup>.

L'engagement de « ne laisser personne pour compte » souligne le rôle que jouent les villes et les régions dans la mise en œuvre **des droits de l'Homme**, de l'égalité, de la non-discrimination et de la dignité. De nombreuses villes et régions ont défendu les droits des personnes migrantes, la valeur de la diversité locale, la nécessité d'améliorer les logements et les services de base pour tous et, essentiellement, les droits de l'Homme pour chaque personne en Europe et au-delà (voir encadré 10).

#### Encadré 9

### Initiatives des CT pour l'intégration des personnes migrantes et réfugiées

Le Groupe de travail sur les migrations et l'intégration d'Eurocities, ainsi que le Groupe de travail du CCRE sur les personnes réfugiées et les personnes migrantes, veillent à placer les expériences locales au cœur de l'élaboration des politiques de migration et d'intégration de l'UE. En 2015 et 2016, le CCRE a lancé un appel pour une Politique commune en matière d'asile<sup>287</sup> et une Résolution pour une politique européenne commune en matière d'asile à tous les niveaux de gouvernement<sup>288</sup>. En 2018, l'OCDE, en collaboration avec d'autres partenaires et plusieurs CT, a lancé une publication intitulée « Agir ensemble pour l'intégration locale des migrants et des réfugiés », qui vise à identifier les défis des CT dans le domaine de l'intégration des personnes migrantes et réfugiées<sup>289</sup>.

*Solidarity Cities* est une initiative sur la gestion de la crise des réfugiés proposée par le maire d'Athènes<sup>290</sup>. Elle vise à l'établissement d'un cadre dans lequel toutes les actions et mesures des villes sont présentées en termes de gouvernance face à la crise. Eurocities participe également au projet de la Plateforme sociale de recherche sur les migrations et l'asile (RESOMA), un partenariat unique entre la société civile européenne et des administrations de collectivités locales, des groupes de réflexion et des réseaux de recherche. L'objectif est de créer des possibilités de consultation et de fournir une expertise politique. Le Comité européen des régions, en coordination avec les principaux réseaux de CT à Bruxelles, a lancé en 2019 une initiative intitulée « Villes et régions pour l'intégration », visant à souligner l'importance politique de la thématique du point de vue des villes ainsi qu'à étendre les bonnes pratiques<sup>291</sup>. En 2019 également, la CE a continué de soutenir les réseaux de CT travaillant sur l'intégration des personnes réfugiées et migrantes, en soutenant le projet *IncluCities*, une initiative menée par le CCRE pour renforcer la coopération entre les villes de taille moyenne (avec des niveaux d'expérience différents sur le terrain) sur l'intégration, en étroite coopération avec les associations de CT.

### Améliorer la gouvernance urbaine et territoriale pour « ne laisser aucun territoire pour compte »

L'élaboration d'une « bonne gouvernance » est devenue une priorité pour la plupart des CT en Europe. Cela est en partie dû au fait que, comme mentionné par la CE, les mauvaises performances en la matière constituent un obstacle au développement durable<sup>300</sup>. L'adoption de pratiques territoriales durables, de transparence, de participation citoyenne, de coproduction et d'utilisation des nouvelles technologies est devenue depuis quelques années une priorité pour les CT qui veulent offrir de meilleurs services et politiques publiques pour leurs citoyens (ODD 16.6, ODD 16.7).

Comme souligné dans les sections précédentes, les CT sont de plus en plus reconnues en tant qu'actrices clés de la gouvernance régionale et locale. Toutefois, cette acceptation n'est pas toujours accompagnée d'instruments institutionnels et financiers suffisants pour leur permettre de remplir leur rôle (voir section 2.2). Cela se traduit par des inégalités croissantes entre les territoires. Il devient alors nécessaire de renforcer les politiques de cohésion territoriale, d'améliorer la gouvernance intégrée des régions métropolitaines et de mieux soutenir les villes de taille moyenne (qui accueillent 42 % de la population urbaine en Europe) – en particulier celles qui souffrent du phénomène de rétrécissement – et d'inverser la tendance de la désertification des zones rurales dans plusieurs pays. Les politiques régionales et l'Agenda urbain de l'UE soulignent qu'il existe des moyens de profiter des complémentarités entre les différents niveaux de gouvernement et de territoires, de sorte à promouvoir des systèmes territoriaux et urbains plus équilibrés. À cet égard, le Pacte d'Amsterdam a constitué une étape importante en matière de bonne gouvernance, en encourageant notamment la collaboration et les échanges entre CT pour développer des initiatives concrètes en matière de développement urbain. Plusieurs partenariats

multipartites lancés pour développer des initiatives conjointes au niveau de l'UE ont eu un impact fort sur les villes, dans des domaines comme que la pauvreté urbaine, le logement, la mobilité ou la transition énergétique<sup>301</sup>.

La gestion urbaine et territoriale exige de plus en plus une **coopération verticale et horizontale**. La section 2.3 a permis de présenter différents exemples de coopération verticale et d'organes de gouvernance multiniveaux, qui coordonnent un large éventail de politiques et de stratégies entre les niveaux national, régional et local, pour mettre en œuvre les 17 ODD, en particulier l'ODD 11. En ce qui concerne la coopération horizontale, celle entre municipalités est la forme la plus commune, renforcée ces dernières années. Elle prend différentes formes en matière de prestation de services publics, de développement socio-économique, de planification et de gouvernance, allant des accords volontaires – tels que les accords de coopération multi-objectifs, les comités communs, les projets conjoints – aux fonctions déléguées des entités essentielles telles que les collectivités supra-municipales, qui incluent notamment les impôts provenant de sources propres (par exemple EPCI à fiscalité propre en France). Dans certains pays (France, Portugal, Espagne), la majorité des municipalités sont engagées dans différentes modalités d'intercommunalité. En Italie, en Islande ou en Grèce, la coopération est obligatoire pour les petites communes<sup>302</sup>.

Une dimension clé de la coopération horizontale réside dans **les partenariats entre les zones rurales et les zones urbaines** (continuum urbain-rural). Ceux-ci couvrent un nombre important et diversifié d'interactions et de relations, permettant que les deux zones soient de plus en plus intégrées et mutuellement dépendantes. Différentes études mettent en avant les exemples de villes et de territoires qui encouragent des initiatives de gestion de ce type pour améliorer le développement régional. Les villes de taille moyenne et les petites villes sont des acteurs clés du renforcement de ces alliances entre les zones rurales et urbaines. De nombreuses régions et villes françaises, par exemple, encouragent la production alimentaire locale, impliquant des zones périurbaines et des communautés rurales, pour assurer la durabilité des systèmes alimentaires (voir exemples de la sous-section précédente sur les changements climatiques). Les villes ont pu mettre en place une économie basée sur les services à moyenne échelle, grâce à la fourniture de services moins chers et plus efficaces à leurs communautés urbaines et rurales, comme à Jyväskylä et Saarijärvi-Viitasaari (Finlande), principalement grâce aux nouvelles technologies, ou en Poméranie occidentale (Pologne), grâce à une gestion plus efficace des déchets. En outre, le Conseil provincial de Barcelone pilote le projet *Barcelona Smart Rural* dans la zone non métropolitaine, qui vise à soutenir le développement des municipalités rurales en utilisant l'innovation et la spécialisation.

Les partenariats fructueux comme ceux-ci remettent en question l'efficacité des politiques

## Encadré 10

### Charte européenne de sauvegarde des droits de l'Homme dans la ville<sup>296</sup>

En 1998, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le réseau de la Conférence « Villes pour les droits de l'Homme » a été créé à Barcelone. Des centaines de maires ont participé à l'événement et ont appelé à une reconnaissance politique plus forte à leur égard en tant qu'acteurs clés de la protection des droits de l'Homme. Vingt ans plus tard, en 2018, Barcelone, Athènes, Seine-Saint-Denis, Cadix, Naples, Tunis et Seattle, ainsi que divers acteurs locaux, ont partagé leurs expériences lors de la conférence « *Cities 4 Rights* », pour promouvoir les droits de l'Homme, la justice mondiale et lutter contre la haine et les extrémismes au niveau local.

Ce ne sont pas les seules occasions où les CT ont prouvé leur engagement et leur participation à l'application des droits de l'Homme. La Coalition européenne des villes contre le racisme<sup>297</sup>, l'Agenda 21 de la culture<sup>298</sup> ou le programme Cités interculturelles<sup>299</sup> mis en place par le Conseil de l'Europe, soutiennent tous les villes dans l'évaluation des valeurs sous-jacentes à la diversité et à l'interculturalité. Ceci est rendu possible par une approche basée sur les droits de l'Homme dans les programmes et actions quotidiennes.

et des institutions de gouvernance existantes, soulignant la nécessité de mettre en place des mécanismes et des politiques efficaces de sorte à en maximiser les impacts<sup>303</sup>.

Les gouvernements se sont récemment attachés à apporter une plus grande **transparence**. Ceci représente un des piliers de la bonne gouvernance et un des principes fondamentaux de l'Agenda 2030, pour lutter contre la corruption, la concurrence fiscale et l'évasion fiscale. La numérisation des services pour rationaliser les procédures administratives pour les différents acteurs et les citoyens constitue un moyen d'accroître la transparence et de favoriser une meilleure compréhension du travail du gouvernement. Cette tendance peut être observée dans le e-gouvernement numérique de la région de Stockholm, qui utilise des e-services « régionaux<sup>304</sup> », ou dans la région de Flandre, qui a économisé 100 millions d'euros après un investissement de 2 millions d'euros<sup>305</sup> basé sur sa stratégie « *Flanders Radically Digital*<sup>306</sup> ».

Des portails ouverts permettant aux différents acteurs locaux et aux citoyens d'accéder à toutes les informations publiques pertinentes ont été développés dans des villes comme Amsterdam ou Helsinki. Ils ont facilité l'interaction avec les collectivités locales à Lisbonne ou Murcie (entre autres), pour accroître la **responsabilisation** au niveau local<sup>307</sup>.

La numérisation a également contribué à rendre les **marchés publics** (un domaine sujet à la corruption) plus accessibles et transparents, grâce à des plateformes ouvertes et à l'obligation croissante de soumettre des appels d'offres en ligne<sup>308</sup>. En outre, les marchés publics sont devenus plus verts et plus responsables socialement. Les pratiques qui

favorisent les aspects environnementaux, sociaux et économiques, tout en conduisant les entreprises privées vers la durabilité, sont de plus en plus répandues parmi les CT européennes. Ce passage progressif vers des marchés publics plus écologiques, plus justes et plus transparents, a été rendu possible par le nouveau cadre législatif européen, défini par les directives de 2014 sur les marchés publics<sup>309</sup>, et par le règlement sur le Document unique de marché européen<sup>310</sup>. Barcelone a son propre programme de marchés publics durables<sup>311</sup>, Manchester a réalisé 85 millions d'USD d'économies liées aux gains d'efficacité et a créé 1 500 emplois<sup>312</sup>, Lublin a favorisé la participation des entreprises locales aux appels d'offres<sup>313</sup> et Koszalin a intégré des informations sur les critères autres que les prix dans ses processus de passation de marchés<sup>314</sup>.

La promotion de **la participation, de l'engagement et de l'implication du public**, est l'un des piliers les plus importants de la bonne gouvernance locale et va bien au-delà d'une simple réponse aux questions des citoyens. Elle implique la co-création des territoires par les citoyens et les différents acteurs, grâce à des sessions participatives (comme à Rome<sup>315</sup> ou à Hambourg<sup>316</sup>). Ces sessions peuvent s'effectuer en face-à-face, en ligne ou les deux, dans une approche partant de la base. La planification participative (Ostrava<sup>317</sup>, Korneuburg<sup>318</sup>) et la budgétisation participative (Tartu<sup>319</sup>) sont des outils de plus en plus essentiels aux CT, leur permettant d'adapter leurs décisions aux besoins des citoyens (y compris, par exemple, aux besoins des enfants, comme à Esplugues de Llobregat<sup>320</sup>). Les CT deviennent même des laboratoires expérimentaux pour de nouvelles stratégies, approches et services (à Helsinki<sup>321</sup>). Parallèlement, les acteurs locaux gèrent conjointement, avec les collectivités locales, les biens communs (comme c'est le cas pour 189 collectivités locales italiennes, notamment Bologne ou Trente, qui ont adopté, avec le soutien de l'ONG Labsus, des réglementations spécifiques, adaptées aux besoins de chaque territoire<sup>322</sup>).

Bien que de nombreux exemples de bonnes pratiques puissent être observés au sein de l'UE, pour les CT des Balkans de l'Ouest, la réforme de l'administration publique et le renforcement de la gouvernance restent une nécessité urgente. L'UE a d'ailleurs déclaré que l'adhésion de ces pays à la communauté dépendrait du fait qu'ils mettent ou non en place les réformes nécessaires. Pour que les CT puissent passer au numérique et se moderniser en Europe, des efforts supplémentaires de coordination entre tous les niveaux de gouvernement seront nécessaires<sup>323</sup>, comme mentionné dans le Plan d'action « eGovernment » 2016-2020 de l'UE<sup>324</sup>. Néanmoins, il ne s'agit que de l'un des domaines dans lesquels la coordination multinationale est essentielle pour mieux appréhender les dimensions locale et régionale des politiques.

Encourager les citoyens à s'approprier les politiques, pour favoriser la localisation des ODD et renforcer la démocratie locale, nécessite une mise à jour continue des outils et des mécanismes utilisés

pour les impliquer dans les processus décisionnels. De plus en plus de municipalités améliorent leurs modalités de participation citoyenne, tant en présentiel que via des médias numériques, afin de favoriser et d'améliorer l'appropriation et la responsabilisation. Les initiatives telles que *Barcelona Decideix*, la plateforme Consul<sup>325</sup>, ou les initiatives budgétaires participatives, constituent autant d'outils qui permettent aux citoyens de proposer des actions et des initiatives aux municipalités, et d'améliorer les mécanismes de consultation des conseils municipaux citoyens.

La bonne gouvernance étant un élément essentiel du développement des territoires, les CT doivent encore stimuler les nouvelles pratiques pour toujours améliorer les modes d'administration et de gestion publiques. Bien que beaucoup ait déjà été réalisé pour rendre les marchés publics plus durables, contrôler la corruption, numériser des services publics, augmenter la participation citoyenne et augmenter la transparence et la responsabilité, il reste essentiel d'intégrer complètement ces bonnes pratiques dans l'organisation des CT. Cela permettra d'offrir des services de meilleure qualité aux citoyens et aux différents acteurs locaux et aura un impact positif sur les thématiques économique, sociale et environnementale, toutes liées à la durabilité. En ce sens, les CT doivent continuer à favoriser des mécanismes de gouvernance multinationale et multipartite (coopération intermunicipale incluse) qui permettent une gestion urbaine et territoriale plus appropriée, en particulier concernant les phénomènes qui s'étendent au-delà des unités administratives. 🌐

# 04. Conclusions et recommandations politiques : l'état de la localisation des ODD en Europe

**Ce rapport régional a permis d'appréhender dans quelle mesure il est possible de parler d'un environnement national favorable à la mise en œuvre des ODD en Europe. De ce fait, il a offert un aperçu du degré d'engagement des gouvernements locaux et régionaux dans ce processus et des partenariats de gouvernance multiniveaux de coopération au niveau national et européen. La plupart des pays ont mis en place des référents nationaux des ODD et, en 2019, trente-sept pays avaient soumis des ENV aux Nations unies. Toutefois, la participation des CT dans ces instruments est encore limitée et doit être améliorée.**

Les actions des CT peuvent permettre d'accélérer la mise en œuvre des ODD. En Europe, les CT ont été particulièrement actives dans la localisation de l'Agenda 2030, en prenant des initiatives dans différents domaines comme l'action climatique, l'inclusion sociale, le développement économique inclusif et circulaire, la gouvernance urbaine et territoriale. En tant que niveau de gouvernement le plus proche des citoyens, les CT prennent des mesures pour lutter contre les inégalités et les défis environnementaux, en renforçant la coopération entre et au sein des territoires (coopération entre municipalités, partenariats urbains-ruraux). Les politiques de lutte contre la ségrégation ou les discriminations sociales, les politiques visant à promouvoir l'égalité des genres et la mise en œuvre de normes supérieures en matière d'éducation, de santé et de soins, constituent une priorité pour les CT européennes. Elles travaillent à promouvoir la participation de la société civile, du secteur des affaires, des partenaires sociaux et du milieu universitaire à la co-création de solutions alternatives et durables. Un certain nombre d'entre elles ont également entamé un processus de réflexion sur la manière d'intégrer les ODD dans leur coopération décentralisée, l'Agenda 2030 étant perçu comme un moyen de transformer et de repenser les partenariats internationaux de façon durable, en créant un langage commun autour des ODD.

Cette publication souligne également le rôle important des associations et des réseaux de CT, tant au niveau européen qu'au niveau national. Ils constituent de solides intermédiaires dans le processus de localisation des ODD. Ils informent les citoyens, sensibilisent leurs membres à la mise en œuvre des ODD, facilitent les échanges de connaissances, d'informa-

tions et d'expériences, permettent l'expérimentation et influencent les principales initiatives politiques européennes.

Toutefois, l'engagement des CT varie considérablement d'un pays à l'autre, en particulier entre les pays d'Europe du Nord et de l'Ouest d'une part, et les pays d'Europe centrale et du Sud-Est d'autre part. Les cadres institutionnels, notamment les processus de décentralisation, ont eu un impact direct sur ces tendances. Depuis 1985, la Charte européenne de l'autonomie locale a été ratifiée par les quarante-sept États membres du Conseil de l'Europe. La décentralisation progresse dans presque tous les pays. Cependant, la réponse politique et les réformes qui ont suivi la crise financière mondiale de 2008-2009 – avec des mesures d'austérité nationales – ont eu des répercussions sur les tendances de la décentralisation à divers degrés. Bien que le concept de durabilité soit largement accepté, l'état actuel de l'autonomie fiscale des CT limite leur marge de manœuvre pour la localisation des ODD.

Malgré des politiques budgétaires restrictives, les CT continuent d'être d'importants investisseurs publics (51 % de l'investissement public total dans les pays de l'UE) et leurs actions sont essentielles pour se conformer au principe des ODD de « ne laisser personne (et aucun territoire) pour compte ». Cependant, un cadre adéquat de gouvernance multiniveaux collaboratif est nécessaire pour leur permettre d'agir, associé à des politiques mieux intégrées à tous les niveaux : local, régional, national et européen. Dans les pays plus décentralisés, le dialogue et la collaboration entre les différents niveaux de gouvernement sont intégrés dans les institutions. Dans les pays moins décentralisés, la collaboration avec les CT, considérée comme insuffisante ou insatisfaisante, doit être améliorée. De même, le soutien financier à la coopération décentralisée varie d'un État membre à l'autre, alors que la coopération internationale est considérée comme un moyen de réaliser les ODD à la lumière de l'ODD 17.

L'approche des CT diffère également en ce qui concerne le suivi et la production de rapports. Les villes et les régions qui jouissent d'une plus grande autonomie et de davantage de ressources ont mis en place, ou tentent de mettre en place, divers instruments de suivi. Les rapports sur la mise en œuvre des

ODD au niveau territorial sont essentiels pour capitaliser sur les résultats, renforcer la coordination avec le niveau national et les institutions européennes, favoriser la transparence et la responsabilité envers les citoyens et les acteurs locaux.

Les institutions et les États européens sont politiquement déterminés à mettre en œuvre les ODD, mais comptent autant sur leurs structures administratives nationales que sur leurs collectivités locales. Les pays disposant de structures décentralisées solides ont tendance à s'imposer comme chefs de file de la mise en œuvre des ODD, grâce à des approches de gouvernance multiniveaux et à un engagement fort de la part de leurs territoires et de leurs villes.

Il est donc important que la dimension territoriale soit prise en compte dans les stratégies de développement durable des différents acteurs concernés. À cet égard, le Principe de partenariat, introduit dans la politique de cohésion de l'UE pour assurer la coopération des acteurs concernés, y compris des CT, constitue un élément important. La politique de cohésion de l'UE après 2020 devrait renforcer cette approche, en assurant un financement plus important et la fourniture d'instruments adaptés, pour que les CT développent et mettent en œuvre des stratégies locales et territoriales, partagent leurs connaissances et leurs expériences, et soutiennent le renforcement des capacités des collectivités locales et régionales<sup>326</sup>.

Les politiques à dimension territoriale et leur cohérence avec les ODD, la conformité et la complémentarité des instruments utilisés et le financement à sources multiples, incluent des mesures détaillées pour relever les défis territoriaux spécifiques, prévoient le renforcement des capacités et adoptent une approche nuancée de la conditionnalité et de la coopération territoriale européenne. En outre, les ODD peuvent offrir un ensemble d'objectifs généraux pour remplacer les objectifs actuels de l'Europe pour 2020<sup>327</sup>.

L'alignement des politiques doit non seulement être appliqué aux politiques nationales, mais également aux accords commerciaux internationaux de l'UE et aux politiques de coopération au développement. Les CT sont concernées en tant que distributeurs de services publics et acheteurs de biens et services. Elles sont, de fait, engagées dans une coopération décentralisée. Elles peuvent donc jouer un rôle plus important dans les processus de localisation des pays partenaires. De même, au niveau national et dans les pays européens, le processus d'élaboration des ENV devrait permettre une plus grande coopération locale-nationale.

Sur la base de ces considérations, les recommandations suivantes s'inspirent (c'est-à-dire ont été extraites et adaptées par les auteurs de ce rapport régional) des différentes contributions développées par le CCRE, PLATFORMA, le Comité des régions, la Plateforme européenne multipartite sur les ODD, et son sous-groupe sur « les ODD au niveau local et régional », pour soutenir l'intégration des ODD et leur localisation<sup>328</sup> :

- Comme l'exigent le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen, le Comité des régions, ainsi que les CT, leurs associations et

leurs partenaires sociaux, les ODD doivent être intégrés dans les stratégies et politiques de l'UE. La Commission européenne devrait donc élaborer une **stratégie Europe 2030 durable à l'échelle de l'UE et un plan d'action pour sa mise en œuvre**, « incluant une approche territoriale pour la mise en œuvre des ODD<sup>329</sup> ». Les ODD devraient être considérés comme un outil et un guide pour agir différemment et se concentrer sur le développement durable avec toute l'urgence nécessaire.

- Le plan d'action devrait garantir un engagement institutionnel de l'UE, englobant tous les domaines politiques pertinents et fournissant des objectifs ambitieux, notamment politiques, faisant des liens clairs avec les ODD et les autres agendas mondiaux. Les ODD devraient constituer les objectifs directeurs du nouveau Parlement européen et de la nouvelle Commission européenne et être pris en compte dans les priorités de leur mandat quinquennal (2019-2024). Cela s'applique en particulier aux futures politiques de cohésion, y compris aux politiques urbaines et rurales, ainsi qu'à l'allocation des budgets (notamment pour l'énergie et le climat, l'environnement, l'industrie, la politique extérieure – y compris la politique de développement, de recherche et d'innovation et d'égalité de genres). L'UE devrait appliquer une approche intégrée et rassembler les secteurs isolés dans les services de la Commission européenne.
- La stratégie globale et le Plan d'action devraient être élaborés avec les collectivités locales et régionales et les organisations de la société civile. L'ODD 17 constitue un paramètre clé pour le succès de l'Agenda 2030.
- La politique de cohésion constitue le principal instrument de l'UE pour que les régions et les villes puissent mettre en œuvre les ODD et l'Agenda urbain de l'UE, pour assurer le développement territorial et la cohérence des politiques, réduire le fossé économique, social et territorial et veiller à ce que nul territoire ou personne ne soit laissé pour compte. Pour garantir un développement régional et urbain équilibré, il est nécessaire que la prochaine phase de la politique de cohésion de l'UE (2021-2027) ainsi que les Fonds structurels et d'investissement européens soient mieux alignés avec les ODD et l'Agenda urbain de l'UE, et soutiennent les régions et les villes dans la « localisation des ODD ».
- De nombreux réseaux de CT, régions et villes se sont imposés comme chefs de file du processus de localisation. Néanmoins, leur implication doit encore être encouragée dans toute l'Europe. Il a d'ailleurs été mis en avant que l'intérêt et la sensibilisation limités des CT constituent le défi le plus important à relever pour avancer. Les associations de CT ont besoin de soutien pour accélérer les efforts de sensibilisation, faciliter l'apprentissage et l'échange régulier d'expériences ainsi qu'encourager les municipalités, les villes et les régions, pour qu'elles prennent des mesures pour atteindre les ODD.

- La localisation des ODD est un processus politique qui implique de donner les moyens nécessaires aux CT pour qu'elles puissent prendre des mesures à toutes les étapes du processus de mise en œuvre des ODD – de la conception et la mise en forme à la mise en œuvre, au suivi, à la production de rapports ou à l'évaluation. Les CT ne doivent pas être considérées comme de simples exécutantes, mais comme des décideuses politiques. Un soutien national et communautaire, via des instruments de politique et de financement adéquats, est essentiel pour promouvoir un développement territorial durable, en particulier pour les CT à faible capacité ou soumises à d'importantes contraintes financières.
- La mise en œuvre des ODD exige d'adapter les stratégies politiques et les cadres juridiques et réglementaires, pour soutenir des ambitions importantes, mais réalisables, en assurant une intégration des ODD à grande échelle et la conception de politiques cohérentes et mutuellement favorables, aux niveaux européen, national, régional et local. Ce processus doit inclure une décentralisation efficace, un soutien financier adéquat et des politiques de développement territorial, pour favoriser des approches mixtes, partant de et vers la base, pour accélérer les progrès réalisés et atteindre les objectifs de durabilité fixés, et ce dans les temps.
- Le dialogue multiniveaux et la coopération verticale et horizontale à tous les niveaux de gouvernance sont essentiels pour assurer la localisation des ODD. Le principe de partenariat devrait guider les relations entre les différents niveaux de gouvernance – institutions européennes, gouvernements nationaux et CT. Au niveau européen, le concept de l'Agenda urbain pour l'UE, qui favorise la coopération entre tous les niveaux de gouvernement, pourrait inspirer la gouvernance du Programme stratégique de l'UE 2019-2024. Au niveau national, les mécanismes et les forums de gouvernance multiniveaux devraient être renforcés.
- Les efforts réalisés par les CT et leurs organisations pour développer le partage de connaissances, l'échange de pratiques et d'expériences, l'assistance technique et la coopération entre les municipalités et les régions d'Europe, et avec les pays partenaires du monde entier, constituent un véritable levier pour promouvoir la localisation des ODD. Ces efforts devraient être encouragés par le dialogue politique, l'adoption d'une approche territoriale du développement local (TALD) et l'intégration des CT dans les programmes géographiques et thématiques des politiques nationales et européennes de coopération au développement, y compris dans le partenariat post-Cotonou en cours de négociation. La coopération décentralisée des CT joue un rôle important et il est nécessaire, pour soutenir le programme de localisation, que l'UE maintienne et renforce une ligne budgétaire visant spécifiquement à soutenir la coopération décentralisée

## Il est important que la dimension territoriale soit prise en compte dans les stratégies de développement durable.

et d'autres activités de coopération des CT avec les pays partenaires. L'UE et ses États membres devraient travailler plus étroitement avec les CT, reconnues comme des actrices clés de la coopération au développement, dans le cadre du processus de programmation conjointe avec les pays partenaires.

- La participation des CT aux mécanismes nationaux de rapport et de coordination pour la mise en œuvre des ODD nécessite des améliorations (les CT, dans 60 % et 50 % des trente-sept pays qui ont soumis un rapport au FPHN, ont participé, respectivement, aux mécanismes nationaux d'élaboration de rapports et de coordination). Le soutien limité des gouvernements nationaux est perçu par les CT comme une des problématiques les plus importantes. L'UE et les gouvernements nationaux devraient accorder plus d'attention à l'engagement des CT et des autres acteurs lorsqu'ils établissent leurs rapports sur les ODD, en particulier pour les ENV.
- Le suivi de la mise en œuvre des ODD nécessite de créer des indicateurs localisés et de désagréger les données aux niveaux régionaux et locaux. Certaines régions et villes pionnières ont fait des progrès, mais des efforts conjoints, impliquant tous les niveaux de gouvernement ainsi que les partenaires locaux, sont nécessaires pour construire des systèmes de suivi locaux adéquats, compatibles avec ceux de l'Europe et des gouvernements nationaux. Les Examens locaux volontaires, qui contribuent au suivi national, au débat mondial, et à la promotion du partage de connaissances entre les CT, devraient être poursuivis.
- Le partenariat, la participation et l'autonomisation de la société civile, du secteur privé, des partenaires sociaux et du milieu universitaire constituent des valeurs fondamentales du développement durable. Ils sont nécessaires pour créer des solutions pour atteindre les ODD tout en essayant de trouver un équilibre parmi les compromis. L'approche territoriale est un des leviers qui permettent d'assurer une participation plus forte de la société civile, des partenaires sociaux, du secteur des affaires et des institutions publiques.
- Pour assurer un dialogue multipartite au niveau de l'UE, il est nécessaire que la plateforme multipartite sur les ODD devienne un organe consultatif permanent, afin qu'elle puisse contribuer au développement d'une stratégie européenne globale, pour une Europe durable à l'horizon 2030, suivre la mise en œuvre et l'impact des politiques de l'UE et partager les bonnes pratiques et les connaissances. ☉

# 05. Recommandations politiques au niveau mondial

# Notre feuille de route pour réaliser, plus rapidement, l'Agenda 2030 et la localisation des ODD

**La transformation nécessaire pour réaliser les agendas mondiaux ne se produira que si notre modèle de développement répond aux rêves et aux attentes des communautés, que si la société dans son ensemble s'engage à réaliser les efforts et assumer les compromis nécessaires pour créer des sociétés plus équitables, justes et durables.** Les agendas mondiaux seront locaux ou ne deviendront pas réalité. Le mouvement des gouvernements locaux et régionaux (les collectivités territoriales – CT) est une pièce maîtresse pour entraîner les changements nécessaires et fournir des services de façon à promouvoir l'inclusion et une utilisation efficace des ressources naturelles pour plus de durabilité. Le mouvement des CT partage le sentiment qu'il y a urgence, qu'il faut autant intensifier qu'accélérer les actions de transformation.

Le rapport GOLD V, ses résultats, ont inspiré une série de recommandations politiques qui s'appuient également sur « l'Engagement de Bogotá et son programme d'action », tels qu'adoptés par Cités

et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) en 2016. Elles s'appuient également sur les rapports annuels présentés, depuis 2017, par la Global Taskforce des gouvernements locaux et régionaux au Forum politique de haut niveau des Nations unies sur le développement durable (FPHN).

Dans un contexte d'inégalités croissantes, de mise en danger des écosystèmes et de tensions qui menacent la solidarité entre les peuples, le rapport GOLD V présente les efforts du mouvement des gouvernements locaux et régionaux au service des collectivités, de leurs besoins et de leurs espoirs. C'est un message clair : un processus de localisation soutenu avec des moyens de mise en œuvre adaptés peut être déterminant pour concrétiser une nouvelle vision en faveur de la durabilité de la planète. Ces recommandations s'adressent aux dirigeants locaux et régionaux ainsi qu'à leurs organisations, leurs partenaires, les gouvernements nationaux, les organisations internationales, la société civile, les acteurs sociaux et le secteur privé.

## Les gouvernements locaux et régionaux montrent les chemins vers un monde plus équitable et durable

Dans un monde urbanisé, les actions des villes et des CT sont au cœur des agendas mondiaux : c'est au niveau local que les relations entre les différents agendas s'entrecroisent et se manifestent le plus distinctement. Réaliser l'Agenda 2030 dans son intégralité nécessite la mise en œuvre des principes du Nouvel Agenda urbain et de l'Agenda d'action

d'Addis-Abeba, ainsi que de transformer nos modes de consommation et de production tel qu'avancé dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Les recommandations suivantes visent à reconnaître et à renforcer le rôle moteur des CT pour propulser une approche territoriale du développement alternative.

# Les actions aux niveaux local et régional

## Mobiliser nos forces pour la localisation de l'Agenda 2030 dans les villes et les territoires

Les CT et leurs organisations régionales et mondiales ont pris les devants pour mener le processus de localisation des ODD. Pourtant, un changement d'échelle est nécessaire. Pour cela, les CT devraient :

- Adopter les ODD comme cadre de référence pour orienter leurs politiques, plans, programmes et budgets, en s'assurant de conserver une approche cohérente et intégrée – dans le respect de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai et des principes du Nouvel Agenda urbain.
- Renforcer les ambitions des CT grâce à l'appropriation des objectifs des agendas mondiaux et de la mise en œuvre au niveau local par les citoyens. Pour assurer la co-création, la participation des acteurs locaux à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation du processus de localisation est essentielle.
- Partager et apprendre : il est important de participer aux réseaux de pouvoirs locaux et de s'investir dans le partage des connaissances, dans l'échange de pratiques et la formation, ainsi que de faciliter l'assistance technique et la coopération décentralisée pour promouvoir la localisation des ODD.
- Faire le lien avec la science : favoriser et promouvoir les partenariats avec les institutions de recherche tout en soutenant le développement de « laboratoires » pour expérimenter et innover dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du processus de localisation.

## Protéger les biens communs, les droits humains et la culture de la paix

La préservation des biens communs planétaires (la biodiversité, la terre, l'atmosphère, les océans), qui sont indispensables à la survie des êtres vivants, ainsi que la préservation de la paix, la diversité culturelle et les droits humains, exigent une action locale forte. Les CT sont appelées à s'engager à :

- Favoriser une **relation écologique et systémique entre l'homme et la nature**. Les CT doivent soutenir la solidarité entre les villes et les territoires – le « continuum urbain-rural » – et renforcer les politiques publiques pour arrêter la déforestation et la désertification ; gérer efficacement les systèmes et réseaux actuels d'aires protégées, y compris les aires protégées terrestres, les sources d'eau douce (de surface et souterraines) et marines ; améliorer le bien-être, notamment celui des peuples autochtones et des communautés dont les modes de vie dépendent des forêts, de la conservation de l'eau et des sols, et de l'atténuation des changements climatiques.
- Atteindre la **neutralité climatique des villes et des territoires**, en tenant compte du cycle de vie des émissions de gaz à effet de serre (GES), pour faire face de manière proactive aux urgences climatiques. Dissocier le développement socio-économique de la dégradation de l'environnement requiert un développement urbain et un aménagement du territoire mieux adaptés, une gestion responsable et équitable des ressources naturelles et des déchets, tout en garantissant la réduction des inégalités. Cela implique de décourager et désinvestir les énergies fossiles pour libérer des ressources financières. Ces fonds peuvent être investis pour intensifier la protection des populations et des écosystèmes les plus vulnérables, pour la compensation des émissions carbone qui ne peuvent être réduites davantage.
- Contribuer à maintenir le **réchauffement de la planète à 1,5 °C** d'ici la fin du XXI<sup>e</sup> siècle, par la définition collective des Contributions déterminées au niveau territorial dans le cadre des Contributions déterminées au niveau national (CDN) pour la réalisation des dispositions de l'Accord de Paris. Soutenir la négociation du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ainsi que la Convention relative aux zones humides d'importance internationale et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.
- Promouvoir la paix et la diplomatie des villes en s'attaquant aux racines de la violence locale, en éduquant pour son éradication et en créant un état d'esprit qui permette de construire une culture du dialogue dans les villes et les territoires. Promouvoir les villes et les territoires en tant qu'espaces de **coexistence et de paix** par des mesures de lutte contre la violence interpersonnelle, l'extrémisme, le racisme, la xénophobie, la violence de genre et d'autres formes d'intolérance, et prendre des mesures pour intégrer tous les citoyens.
- Promouvoir la **culture en tant que quatrième pilier du développement**. C'est une dimension fondamentale de l'identité locale, de la solidarité mondiale, un vecteur de la paix et des droits humains. Promouvoir des politiques et des programmes culturels pertinents sur le plan local concernant la mémoire, le patrimoine, la créativité, la diversité culturelle et les connaissances comme composants du développement durable local.

## Mettre les droits humains et le « Droit à la ville » au cœur des agendas locaux – Renforcer les politiques locales inclusives pour ne « laisser personne pour compte »

Compte tenu de ses multiples dimensions, l'éradication de l'extrême pauvreté est intrinsèquement liée à la protection des droits humains. Les CT devraient placer le « Droit à la ville » au centre de la gouvernance urbaine et territoriale pour assurer l'accès universel aux services de base de qualité, à la nutrition, à la santé et à l'éducation, à des opportunités économiques, à l'accès à un logement convenable, et la prévention des risques de catastrophe pour les plus vulnérables. Ce sont là des éléments essentiels des politiques territorialisées pour la lutte contre la pauvreté. Les partenariats avec les communautés et les organisations communautaires de base sont essentiels pour créer des solutions alternatives, en particulier lorsque les services publics ne sont pas pleinement accessibles. Les CT devraient s'engager à :

- **Mettre fin à toute norme et politique au niveau local** qui induisent une pratique discriminatoire afin de garantir l'égalité des chances pour tous, en particulier pour les femmes, les peuples autochtones et les minorités ethniques, les populations LGBT, les personnes âgées, les jeunes et les personnes handicapées mentales et physiques. Faciliter l'accès des migrants et des réfugiés aux droits et aux services, quel que soit leur statut.
- Lutter contre les **discriminations et les violences de genre** à travers des politiques, des budgets et de réformes juridiques adaptées au niveau local. Les CT peuvent sensibiliser par des programmes d'éducation à l'évolution des représentations des rôles de genre. Les femmes doivent être représentées sur un pied d'égalité et se voir accorder des pouvoirs égaux dans les instances décisionnelles. Il est nécessaire d'adopter des politiques tenant compte des spécificités dans les territoires qui favorisent l'égalité d'accès à la santé et à l'éducation, et qui reconnaissent le rôle des femmes dans les économies domestique et informelle. L'égalité des sexes a un effet multiplicateur dans la promotion du développement durable, de la protection de l'environnement et de la justice sociale.
- Soutenir la réalisation du **droit à un logement convenable pour toutes les personnes**, ce qui inclut un coût abordable, une sécurité d'occupation garantie, les critères d'habitabilité, d'accessibilité et de respect des standards culturels. Ce droit doit être compris dans le cadre du « Droit à la ville ». Les CT peuvent promouvoir des politiques de logement inclusif et des initiatives d'amélioration

des bidonvilles réalisées en partenariat avec les communautés pour éviter les expulsions forcées.

- Promouvoir les **principes de gouvernements ouverts** en tant qu'outil d'amélioration de la transparence et de la participation citoyenne. Créer des espaces et des mécanismes qui favorisent la participation citoyenne dans la prise de décision locale, l'accès à l'information et l'appropriation de l'Agenda 2030 et des autres agendas mondiaux par les communautés.

## Se saisir du potentiel de la co-création des villes et des territoires à travers un urbanisme et un aménagement du territoire durables et participatifs

La planification doit être le résultat des systèmes politiques, économiques et sociaux dans lesquels elle s'inscrit. La localisation des ODD et du Nouvel Agenda urbain nécessite des réformes en profondeur des règlements et des cadres de planification. Cela comprend la nécessité de former des planificateurs, professionnels de différentes disciplines, et des chercheurs qualifiés. Afin de renouveler la planification urbaine et spatiale pour faciliter la participation, les CT devraient :

- Adopter une **approche de planification intégrée**, telle qu'elle est définie dans le Nouvel Agenda urbain, pour renforcer la dimension inclusive des villes, promouvoir des stratégies d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, de prévention des risques de catastrophe, et pour renforcer la solidarité entre les zones urbaines et rurales. Une planification inclusive et participative est un levier clé pour la co-création de villes et de territoires durables.
- Renforcer les capacités et retenir l'**expertise locale** pour faire face à l'urbanisation accélérée grâce à des approches adaptées pour réduire l'étalement urbain et éviter les coûts des interventions ex-post. Les actions les plus urgentes sont nécessaires dans les régions où une croissance urbaine rapide sera concentrée (Afrique subsaharienne, Asie du Sud et du Sud-Est).
- Intensifier les efforts visant à renforcer la **résilience urbaine et la préparation aux risques de catastrophe**, en faisant participer les communautés locales, en particulier les groupes les plus vulnérables notamment dans les villes côtières et les petits États insulaires en développement.
- Contribuer à la promotion d'un **développement urbain « polycentrique »** pour réduire les clivages centre-périphérie, promouvoir des quartiers plus compacts et la mixité sociale, réduire les inégalités territoriales et éviter la ségrégation urbaine.

- Créer ou préserver des **espaces publics ouverts** pour favoriser l'inclusion et protéger le patrimoine historique et la culture urbaine, tout en recherchant des solutions innovantes pour favoriser la créativité en vue d'un développement urbain durable.
- **Réduire l'étalement urbain**, les distances et les temps de déplacement entre le domicile et le lieu de travail, encourager l'accès à des modes de mobilité alternatifs et sûrs (y compris les « villes piétonnes ») pour réduire les émissions de GES. L'aménagement urbain et spatial peut conduire à une transformation de l'utilisation des énergies renouvelables et à la réduction de l'empreinte écologique des villes et des territoires, en rendant les infrastructures et les espaces publics plus « verts », en réduisant les déchets et la pollution de l'air, ainsi que les risques tels que les inondations, la sécheresse ou les effets des îlots de chaleur urbaine.
- Améliorer les relations avec les zones périurbaines et rurales environnantes, éviter la dégradation des terres, améliorer la **sécurité alimentaire** et les moyens de subsistance des agriculteurs.
- Améliorer la gestion des **aires naturelles protégées** et des services écosystémiques, comme les bassins hydrographiques en amont dont la ville dépend pour son approvisionnement en eau douce, et soutenir le reboisement.
- Garantir l'accès à des services économiquement abordables en explorant de nouveaux modèles de coproduction de services pour faciliter l'accès à tous, par exemple, en tirant parti des nouvelles technologies dites décentralisées (p. ex., énergie solaire, assainissement) ; soutenir les petites entreprises prestataires de **services essentiels** pour améliorer leur qualité et, pour ce faire, reconnaître et intégrer progressivement les travailleurs du secteur informel dans la gestion.
- Améliorer la gestion des services publics essentiels, notamment l'approvisionnement et la transparence, et faciliter les **partenariats novateurs en matière de coproduction et de cogestion**.

## Prioriser les efforts sur l'avenir de l'emploi et sur le développement économique local

**Il est maintenant urgent de s'écarter des modèles de croissance économique, de consommation et de production de biens et services qui perpétuent les inégalités, épuisent les biens communs mondiaux et menacent de causer des dommages irréversibles à l'environnement. Les CT devraient donc s'efforcer de :**

## Améliorer l'accès aux services publics durables et inclusifs dans les villes et les territoires

**Les CT doivent élaborer une approche intégrée et systémique pour garantir l'accès à tous. Il s'agit notamment de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à une éducation et à une santé de qualité, à une mobilité publique durable et à coût abordable, à la gestion intégrée des déchets, à une énergie propre et à coût abordable. Pour ce faire, les CT doivent :**

- Gérer le **développement des infrastructures** en accord avec les plans d'urbanisme en adoptant des stratégies d'investissement à long terme pour orienter le développement économique et la croissance urbaine, en particulier là où les pressions sur la croissance prévue des villes sera la plus forte.
- Réduire l'**impact environnemental** des infrastructures urbaines et contribuer à la résilience des communautés.
- Soutenir l'**intercommunalité** ou des mécanismes de coopération entre les communes pour améliorer la couverture et la qualité des services, que ce soit dans les zones métropolitaines, dans les villes et les zones périurbaines, ou entre municipalités voisines dans les zones rurales.
- Promouvoir le développement économique local, qui contribue à générer un **développement socio-économique durable adapté** aux besoins et aux particularités de chaque ville et territoire, et le respect de normes de durabilité responsables.
- Donner la priorité à l'**emploi décent**, en tant que droit ; élaborer des politiques adaptées aux obstacles et aux vulnérabilités pour accéder à un emploi auxquels sont confrontés des groupes spécifiques, notamment les femmes, les jeunes, les minorités ethniques et religieuses ou les personnes handicapées ; trouver également des solutions inclusives pour impliquer les migrants quel que soit leur statut ; faciliter les transferts de connaissances entre générations pour préserver, diffuser et développer le savoir-faire et la production locale.
- Créer des espaces pour l'**innovation locale** afin de nourrir et élargir les capacités locales, y compris celles basées sur les technologies et les économies vertes, soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) qui contribuent à une croissance durable et à créer des emplois locaux, favoriser les synergies entre les initiatives locales, les groupements productifs (*clusters*) et la coopération entre secteurs et territoires.
- Veiller à ce que les **nouvelles technologies et les plateformes en ligne** ne creusent pas les inégalités en augmentant le volume d'emploi de mauvaise qualité et que les systèmes de production extractive n'affaiblissent pas la cohésion sociale et le bien-être des communautés. Élaborer une

politique visant à protéger la vie privée des gens et à encourager les petites entreprises locales traditionnelles.

- Promouvoir des **modèles économiques alternatifs** favorisant la transition vers une économie circulaire et verte ; soutenir l'économie sociale et solidaire et le tourisme durable. Renforcer la transition vers des systèmes alimentaires territorialisés qui protègent la santé tout en minimisant l'impact environnemental et soutenir les efforts visant à réduire leur empreinte écologique.
- Reconnaître l'importance de l'**économie informelle** dans les dynamiques urbaines. En raison de ce rôle prépondérant et du nombre croissant de travailleurs impliqués dans les activités de l'économie informelle (estimé à plus de deux milliards de personnes dans le monde, avec une surreprésentation des femmes), les CT doivent prendre des initiatives pour soutenir les travailleurs de l'économie informelle afin de faire évoluer leurs activités vers l'économie sociale et solidaire en favorisant leur accès à la protection sociale.
- Créer les conditions, les capacités et le niveau de confiance nécessaires pour que les **marchés publics** puissent contribuer au développement durable, en favorisant le travail décent, la préservation de l'environnement et une culture de transparence sur les marchés publics, tout en respectant l'autonomie des CT à établir des priorités politiques.

## Aux niveaux international et national

### Promouvoir le mouvement local-global pour localiser les ODD. La localisation devrait être l'axe central des stratégies nationales de développement durable

Pour atteindre les objectifs de 2030 dans les délais prévus, il faut accélérer le rythme et renforcer les ambitions. Les gouvernements nationaux et les organisations internationales devraient travailler en collaboration avec les CT et leurs réseaux pour accroître la portée et renforcer les partenariats de l'ensemble du gouvernement avec l'ensemble de la société afin de stimuler la localisation. Les gouvernements nationaux devraient :

- Intégrer (ou renforcer) des **stratégies de localisation** dans les stratégies et les plans d'action nationaux de développement durable afin d'accroître la participation des CT et des acteurs locaux et accélérer le développement durable dans chaque territoire. Les stratégies de localisation devraient être intégrées dans tous les plans, programmes et budgets, du niveau national au niveau local.
- Des stratégies coordonnées pour l'Agenda 2030, les ODD, l'Accord de Paris et le Nouvel Agenda urbain sont indispensables. **Aucun programme ne peut être abordé isolément.** Les Plans nationaux de développement durable (PNDD), les Contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris et les Politiques urbaines nationales (PUN) ainsi que d'autres plans stratégiques doivent être mieux coordonnés afin de surmonter les stratégies sectorielles fragmentées, d'améliorer l'allocation des ressources et de stimuler la mise en œuvre à tous les niveaux de gouvernance, du mondial au local et vice versa.

### Créer un « environnement institutionnel favorable » pour la localisation – Renforcer les gouvernements locaux et régionaux, assurer des financements adaptés pour soutenir la localisation

Pour soutenir la localisation des ODD, les CT doivent avoir une politique de décentralisation effective afin de renforcer leurs pouvoirs et leurs moyens. Les principes d'une décentralisation effective sont définis dans les Lignes directrices internationales sur la décentralisation, adoptées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat en 2007.

- Les CT ont besoin que les **principes d'autonomie locale et de subsidiarité** soient respectés pour répondre à la demande de leurs habitants, innover et adapter les politiques nationales et les ODD au contexte local. Des actions urgentes sont nécessaires pour renforcer les CT afin de localiser les ODD et d'assurer l'accès aux services de base pour tous.
- L'accès aux **services sociaux de base** est un principe universel reconnu par l'ONU et un élément fondamental du développement humain. Les CT doivent disposer des capacités et moyens nécessaires pour assurer la prestation de services de base de qualité pour tous, reconnues comme leurs responsabilités directes – ou partagées – dans les cadres juridiques d'une majorité de pays, afin de s'assurer de « ne laisser personne pour compte » – un des principes fondamentaux de l'Agenda 2030.

Pour assurer les **pouvoirs et les capacités budgétaires** adéquats des CT, comme le reconnaît le Programme d'action d'Addis-Abeba (paragraphe 34), il est nécessaire de renforcer la fiscalité locale, y compris le pouvoir de capter une partie de la valeur ajoutée foncière et immobilière, ainsi qu'assurer des dotations équitables, régulières et prévisibles, et un accès à des emprunts responsables pour investir dans des services et infrastructures publics durables. Les taxes environnementales devraient également être envisagées pour faire progresser la transition énergétique et inscrire le principe du « pollueur-payeur » dans les cadres de financement. Les fonds de péréquation sont également nécessaires pour assurer une redistribution adéquate des ressources sur l'ensemble du territoire afin d'éviter de « laisser aucun territoire pour compte », en prêtant également attention aux villes intermédiaires et aux petites villes pour favoriser des systèmes urbains plus équilibrés et « polycentriques ».

- Pour mobiliser des **investissements** nationaux et internationaux **durables** en faveur des villes et des territoires, les politiques nationales et les cadres juridiques devraient être révisés. Un éventail plus diversifié d'options d'accès aux financements doit être adapté aux CT pour qu'elles disposent de multiples sources de financement et des instruments financiers novateurs. Il est également nécessaire d'adopter des plans d'investissement des Contributions déterminées au niveau national (CDN) mieux alignées verticalement, d'ouvrir ou de faciliter l'accès des CT aux fonds climatiques et verts.
- Pour aider les villes à réaliser des projets de transformation qui répondent aux normes de **solvabilité et de « profitabilité »** des financeurs, des soutiens solides sont nécessaires afin de renforcer la qualité des projets et de se rapprocher des investisseurs, soit par le biais de fonds spécifiques, soit en mettant les villes en contact avec des financiers potentiels. La phase suivante, déjà en cours, consiste à soutenir un ensemble diversifié de mécanismes financiers adaptés aux différentes capacités des villes et des territoires, comme le Fonds international d'investissement municipal, en cours de construction par le Fonds d'équipement des Nations unies (FENU) et CGLU avec le soutien du Fonds mondial pour le développement des villes.
- La promesse du « financement mixte » (public-privé) ne pourra être tenue sans des **cadres réglementaires adéquats** et un soutien aux CT pour établir des partenariats avec le secteur privé. Ceux-ci doivent être mutuellement bénéfiques et avoir des conditions contractuelles claires garantissant que les besoins de la population passent en premier, que les personnes les plus vulnérables et les plus démunies ne soient pas « laissées pour compte ».

## Un réel engagement de toutes les sphères de gouvernement, de la société civile et des autres parties prenantes, est impératif pour soutenir les gouvernances des ODD et des processus de localisation

**Des partenariats solides et la participation des CT, de la société civile, du secteur privé, des partenaires sociaux et du monde universitaire à la mise en œuvre des ODD sont essentiels pour réaliser les approches qui engagent l'ensemble du gouvernement et la société dans son intégralité tel que demandé par les ODD. Il est également crucial d'assurer la cohérence politique et institutionnelle au niveau national et international. Sans la participation active et concertée de toutes les parties prenantes, les ODD resteront de simples aspirations.**

- Au niveau national, il reste beaucoup à faire pour assurer une participation efficace des CT et des autres parties prenantes dans les **mécanismes nationaux de coordination** de mise en œuvre des ODD. Des consultations limitées et une prise de décision non coordonnée entravent actuellement la cohérence politique nécessaire pour atteindre les objectifs des ODD et affaiblissent l'appropriation locale.
- Les systèmes de planification nationaux sont au cœur des **systèmes de gouvernance multiniveaux**. Ils doivent être révisés pour améliorer la coordination entre les gouvernements nationaux, les CT et les acteurs locaux. Une approche renouvelée de la planification qui favorise la coordination entre les stratégies nationales et les initiatives locales fortes pourrait contribuer à rééquilibrer les politiques de développement, faciliter l'essor des actions locales et promouvoir l'innovation institutionnelle. Cette collaboration doit être fondée sur le respect du principe de subsidiarité.
- En tant que responsables des politiques locales, les CT doivent être associées à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des contributions nationales volontaires et des stratégies nationales pour la mise en œuvre du Nouvel Agenda urbain. Les Politiques urbaines nationales (PUN), adoptées (ou en cours d'adoption) par plus de 92 pays, doivent être intégrées dans les stratégies nationales de développement pour tirer parti des avantages cumulatifs de l'urbanisation et renforcer les **synergies avec la mise en œuvre des ODD**.
- La **coopération horizontale** au niveau infranational (p. ex., l'intercommunalité) nécessite des mécanismes de gouvernance, des outils et des politiques fiscales adéquats pour encourager les partenariats, y compris les partenariats urbains-ruraux et la gestion des aires métropolitaines en expansion. La coordination doit renforcer également

la coopération entre les territoires pour faire face aux questions environnementales qui nécessitent des actions transjuridictionnelles (et souvent transfrontalières), telles que la gestion des bassins versants et des ressources environnementales.

## Soutenir la production et la diffusion de données désagrégées pour mesurer, assurer le suivi, et évaluer la localisation des agendas mondiaux, y compris les ODD

- La participation des CT aux **processus mondiaux et nationaux de suivi et de préparation de rapports** sur la mise en œuvre des ODD est essentielle, elle ne devrait pas se limiter à des consultations *ad hoc*. Les CT doivent être associées au processus des Examens nationaux volontaires (VNR en anglais) afin de faire entendre la voix des territoires et des acteurs locaux dans le processus.
- La fragmentation des systèmes de préparation de rapports entrave l'appropriation et l'institutionnalisation des ODD dans les différentes sphères de l'administration publique. Le **renforcement des capacités locales en matière d'établissement de rapports** et la réduction des lacunes en matière de données exigent une attention et un soutien particuliers. Les capacités nationales et locales de définition et de collecte de données désagrégées et localisées devraient faire partie des stratégies de localisation des ODD afin de garantir que les processus de planification à tous les niveaux soient fondés sur des objectifs réalistes et que leur mise en œuvre effective puisse être contrôlée, ainsi que pour assurer la responsabilisation et le suivi des citoyens.
- Les Examens locaux volontaires (VLR en anglais) méritent un soutien et une attention particulière pour contribuer au suivi national et au dialogue mondial, pour favoriser le partage des connaissances et l'émulation entre les CT.

## Un système de gouvernance mondial qui rassemble les gouvernements locaux et régionaux et la société civile peut accélérer la mise en œuvre des agendas mondiaux

- Le Forum politique de haut niveau des Nations unies sur le développement durable (FPHN) devrait être transformé pour renforcer la participation des différentes parties prenantes et favoriser un **véritable échange pour l'innovation et l'apprentissage**. Le FPHN devrait être un espace de dialogue multilatéral et multipartite, pour un partage des connaissances efficace qui renforce la collaboration et les partenariats, assure un réel suivi des engagements, des accords politiques et de la mise en œuvre.
- La consolidation du **Forum des Gouvernements locaux et régionaux** en tant qu'espace critique pour les interactions entre les CT, les États membres et le système des Nations unies est fondamentale. Par la même, les dialogues multiniveaux doivent servir à renforcer le leadership local-mondial, comme le propose « l'Engagement de Séville ».
- Au niveau continental, **la participation accrue des CT aux forums régionaux** (p. ex., les Forums régionaux sur le développement durable co-organisés par les Commissions régionales des Nations unies) aux plateformes multipartites (p. ex., la Plateforme européenne) et autres espaces (p. ex., les Forums urbains) permettra de renforcer les échanges politiques pour encourager la localisation des ODD et leur participation active dans le suivi des ODD. 🌐



Forum des gouvernements locaux et régionaux lors du FPHN, le 16 juillet 2018, à New York (photo : CGLU/Joel Sheakosk, bit.ly/31UjIHR).

# 06. Notes et bibliographie

# Contexte — Notes

1. Groupe indépendant de scientifiques, *Rapport mondial sur le développement durable* (à paraître en 2019) ; Secrétaire général des Nations unies (2019), *Long-Term Impact of Current Trends in the Economic, Social and Environmental Areas on the Realization of the Sustainable Development Goals*.
2. GIEC (2018), *Rapport spécial sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C*.
3. Secrétaire général des Nations unies (2019), *Long-Term Impact of Current Trends in the Economic, Social and Environmental Areas on the Realization of the Sustainable Development Goals*.
4. Secrétaire général des Nations unies (2014), *The Road to Dignity by 2030: Ending Poverty, Transforming All Lives and Protecting the Planet*.
5. Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (2019), *Perspectives démographiques mondiales 2019 : livret de données*.
6. Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (2018), *Perspectives d'urbanisation mondiale : Révision 2018*.
7. Centre de surveillance des déplacements internes et Conseil norvégien des réfugiés (2018), *Rapport mondial 2018 sur les déplacements internes*.

# Région européenne — Notes

1. Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, *Perspectives d'urbanisation mondiale. Révision 2018*. Le pourcentage de population urbaine en Europe s'élève à 74,4 % (sans compter la Russie et la Biélorussie). Cependant, il existe des différences importantes entre l'Europe de l'Est et de l'Ouest, ainsi qu'entre l'Europe du Nord et du Sud (leur population urbaine respective s'élève à 64 %, 80 %, 82 % et 71,5 %).
2. Commission européenne (2016), *Rapport sur l'état des villes européennes – Les villes qui montrent la voie vers un avenir meilleur*.
3. Eurostat (2017), *Sustainable Development in the European Union Overview of progress towards the SDGs in an EU context*.
4. Pays ayant présenté leur ENV en 2016 : Allemagne, Estonie, Finlande, France, Monténégro, Norvège et Suisse. En 2017 : Belgique, Chypre, Danemark, Italie, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Suède. En 2018 : Albanie, Andorre, Espagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, République slovaque et Suisse (2<sup>e</sup> fois). En 2019 : Bosnie-Herzégovine, Croatie, Islande, Liechtenstein, Royaume-Uni et Serbie.
5. GTF et CGLU (2018), *Towards the Localization of the SDGs*. Rapport des gouvernements locaux et régionaux au FPHN ; GTF et CGLU (2019), *Towards the Localization of the SDGs*. Rapport des gouvernements locaux et régionaux au FPHN ; GTF et CGLU (2017), *National and Sub-National Governments on the Way towards the Localization of the SDGs* ; et les questionnaires de CGLU-GTF conduits auprès des membres de CGLU et leurs partenaires en 2017, 2018 et 2019.
6. Voir : [https://www.agenda2030.gob.es/sites/default/files/INFORME\\_DE\\_GOBERNANZA\\_AC\\_2030\\_1.pdf](https://www.agenda2030.gob.es/sites/default/files/INFORME_DE_GOBERNANZA_AC_2030_1.pdf).
7. Parlement européen (2019), *L'Approche européenne de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable : bonnes pratiques et pistes pour le futur*.
8. CGLU et GTF (2019), *Towards the Localization of the SDGs*, Rapport des gouvernements locaux et régionaux au FPHN.
9. OCDE (2019), *Réussir la décentralisation. Manuel à l'intention des décideurs*, Paris, OCDE ; Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (ONU-DAES) (2016), « 2016 Voluntary National Reviews Synthesis Report » ; ONU-DAES (2017), « 2017 Voluntary National Reviews Synthesis Report » ; ONU-DAES (2018), « 2018 Voluntary National Reviews Synthesis Report ».
10. Commission européenne (2018), « Vers une Europe durable à l'horizon 2030 », *Documents de réflexion*.
11. Conseil européen, réunion du 18 octobre 2018, *Conclusions*, EUCO 13/18. La Plateforme européenne multipartite sur les ODD, créée par la Commission européenne et le Comité européen des régions, a formulé une requête similaire en appelant à l'adoption « d'une approche territoriale pour la réalisation des ODD ». Voir Comité des régions (2019), *Les Objectifs de développement durable (ODD) comme fondement d'une stratégie à long terme de l'Union pour une Europe durable à l'horizon 2030*, ECON-VI/044, et Comité des régions (2018), *Europe Moving toward a Sustainable Future*. L'objectif de la plateforme est de « soutenir et conseiller la Commission européenne et toutes les parties prenantes associées à la mise en œuvre des ODD au niveau de l'UE », en rassemblant des représentants des institutions de l'UE, des États membres, des organisations de CT, des ONG, des coalitions de la société civile, du secteur privé, du monde universitaire, des syndicats, des jeunes, etc. Voir : [https://ec.europa.eu/info/strategy/international-strategies/eu-and-sustainable-development-goals/multi-stakeholder-platform-sdgs\\_fr](https://ec.europa.eu/info/strategy/international-strategies/eu-and-sustainable-development-goals/multi-stakeholder-platform-sdgs_fr)
12. À la suite d'une enquête réalisée en mars-avril 2019 par le CCRE/PLATFORMA et CGLU (à laquelle ont participé 25 associations de CT, voir la section 3.1), les associations danoise (LGDK et DR), écossaise, espagnole (FEMP), flamande, française, islandaise, lettone, norvégienne, serbe, slovaque, suédoise et tchèque, ont été consultées.
13. CGLU (2017), *National and Sub-National Governments on the way towards the Localization of the SDGs*.
14. CGLU et GTF (2018), *Towards the Localization of the SDGs 2018*, Rapport des gouvernements locaux et régionaux au FPHN.
15. CGLU et GTF (2019), *Towards the Localization of the SDGs 2019*, Rapport des gouvernements locaux et régionaux au FPHN.
16. CCRE et PLATFORMA (2019), *How Local & Regional Government Associations Bring the SDGs to Life*. À consulter au lien suivant : [https://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR\\_PLATFORMA\\_study\\_SDGs\\_2019\\_EN.pdf](https://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR_PLATFORMA_study_SDGs_2019_EN.pdf).
17. Marlene Siméon, Nathalie Noupadja et Lisa Bardot (2018), « Sustainable Development Goals. How Europe's Towns and Regions Are Taking the Lead ».
18. Voir l'ENV 2017 de la Lettonie ; Carl Wright (2019), « UCLG/CIB Platform for Sustainable Development Goals and Local Government Associations ».
19. ONU-DAES (2018), « 2018 Voluntary National Reviews Synthesis Report » ; ONU-DAES (2017), « 2017 Voluntary National Reviews Synthesis Report » ; ONU-DAES (2016), « 2016 Voluntary National Reviews Synthesis Report ». Voir aussi la base de données sur les ENV des Nations unies : <https://sustainabledevelopment.un.org/vnrs/>.
20. Voir les ENV 2019 de Bosnie-Herzégovine, d'Islande, du Royaume-Uni et de Serbie. CGLU et GTF (2019), *Towards the Localization of the SDGs*.
21. Wright (2019), « UCLG/CIB Platform for Sustainable Development Goals and Local Government Associations ».
22. Paul Stephenson (2013), « Twenty years of multi-level governance: "Where does it come from? What is it? Where is it going?" », *Journal of European Public Policy* 20, n° 6 ; Hellmut Wollmann (2016), *Public and Social Services in Europe: From Public and Municipal to Private Provision—And Reverse?* ; OCDE (2019), *Réussir la décentralisation. Manuel à l'intention des décideurs*.
23. OCDE (2017), *Multi-level Governance Reforms: Overview of OECD Country Experiences*, s.d., pp. 31-33.
24. OCDE-CGLU (2016), *Subnational Governments around the World: Structure and Finance*.
25. Andreas Ladner, Nicolas Keuffer et Harald Balderssheim (2016), « Measuring Local Autonomy in 39 Countries (1990-2014) », *Études régionales et fédérales*, vol. 26, n° 3, pp. 321-357, cité par l'OCDE (2019), *Réussir la décentralisation. Manuel à l'intention des décideurs*, p. 52.
26. Hooghe et al. (2016), *Measuring Regional Authority Index, vol. I: A Post-functional Theory of Governance*, cité par l'OCDE (2019), *Réussir la décentralisation. Manuel à l'intention des décideurs*, pp. 7, 29, 63-64 et 159. L'autorité régionale est mesurée sur dix dimensions : contexte institutionnel, pouvoir politique, autonomie fiscale, pouvoir d'emprunter, qualité de la représentation, pouvoir réglementaire, contrôle sur l'exécutif, contrôle budgétaire, contrôle de l'emprunt et réformes constitutionnelles.
27. OCDE (2019), *Réussir la décentralisation. Manuel à l'intention des décideurs*, p. 45.

28. Geer Bouckaert, Sabine Kuhlmann et Christian Schwab (2018), *L'Avenir des administrations locales en Europe : leçons tirées de la recherche et de la pratique dans 31 pays*, IGPDE, p. 53.
29. OCDE (2019), *Réussir la décentralisation. Manuel à l'intention des décideurs*, p. 55.
30. *Ibid.*
31. OCDE-CGLU (2019), *World Observatory on Subnational Governments Finance and Investments. Country Profiles*.
32. Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (2018), *Mission d'enquête sur la situation des élus locaux en République de Moldavie* ; Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (2017), *La Démocratie locale et régionale en Suisse* ; OCDE-CGLU (2019), *World Observatory on Subnational Governments' Finance and Investment. Country Profiles*.
33. Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (2018), *Mission d'enquête sur la situation des élus locaux en République de Moldavie*.
34. Conseil de l'Europe (1985), *Charte européenne de l'autonomie locale*.
35. Geer Bouckaert, Sabine Kuhlmann et Christian Schwab (2018), *doc. cit.*, p. 28.
36. Commission européenne (2016), *L'État des villes européennes 2016*.
37. CCRE (2019), *À propos des membres et associations nationales des collectivités locales et régionales en Europe*.
38. OCDE, *Multilevel Governance Reforms: Overview of OECD Country Experiences*, p. 71.
39. OCDE (2011), *Annexe B. Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG)*.
40. OCDE (2019), *Réussir la décentralisation. Manuel à l'intention des décideurs*, pp. 73 et suivantes.
41. Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (2018), *Mission d'enquête sur la situation des élus locaux en République de Moldavie* ; Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (2017), *La Démocratie locale et régionale en Suisse* ; OCDE-CGLU (2019), *World Observatory on Subnational Governments' Finance and Investment. Country Profiles*.
42. OCDE (2019), *Réussir la décentralisation. Manuel à l'intention des décideurs*, p. 63.
43. Agustí Fernández de Losada (2017), *Façonner une nouvelle génération de coopération décentralisée pour une efficacité et une responsabilité accrues* ; OCDE (2018), *Reshaping Decentralised Development Cooperation : The Key Role of Cities and Regions for the 2030 Agenda*.
44. CCRE et Dexia (2010), *EU Subnational governments: 2008 key figures* ; OCDE (2018), *Subnational Governments in OECD Countries: Key Data 2018 Edition*. La part totale de collectivités territoriales (régions et collectivités locales) est passée de 17,2 % du PIB en 2009 à 15,5 % en 2016 et de 33,8 % du total des dépenses publiques à 33,4 %.
45. OCDE, *Réussir la décentralisation. Manuel à l'intention des décideurs*, p. 47.
46. OCDE-CGLU (2019), *World Observatory of Subnational Government Finance and Investment. Country Profiles*.
47. OCDE, *Réussir la décentralisation. Manuel à l'intention des décideurs*, pp. 37-38.
48. Conseil de l'Europe (2014), « Local and Regional Democracy in the United Kingdom », CG(26)10, Strasbourg.
49. OCDE (2017), *Multilevel Governance Reforms: Overview of OECD Country Experiences*, pp. 52-53.
50. *Ibid.*, p. 52.
51. *Ibid.*, p. 55.
52. Commission européenne (2001), *Gouvernance européenne*.
53. Comité des régions (2009), « Livre blanc sur la gouvernance à multiveaux ».
54. Union européenne (2007), *Traité de Lisbonne modifiant le Traité de l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne* : article 5.
55. Pour plus d'informations sur ces organisations, consultez la section 3.1 suivante.
56. Voir : <https://www.ccre.org/en/actualites/view/2165>.
57. Le Comité des régions compte 350 membres représentant des CT des 28 pays de l'UE. Consulter : [www.cor.europa.eu](http://www.cor.europa.eu).
58. Règlement délégué (UE) n° 240/2014 de la CE du 7 janvier 2014 relatif au Code de conduite européen sur le partenariat, dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens. Voir : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0240&from=FR>.
59. Luc Van den Brande (2014), *Multilevel Governance and Partnership. The Van Den Brande Report. Special Report Prepared at the Request of the Commissioner for Regional and Urban Policy Johannes Hahn*, Bruxelles.
60. Comité des régions, *Charte pour la gouvernance à multiveaux en Europe*.
61. Commission européenne (2016), « Communication sur les prochaines étapes pour un avenir européen durable : action européenne en faveur de la durabilité ».
62. Voir : [https://ec.europa.eu/info/strategy/international-strategies/sustainable-development-goals/multi-stakeholder-platform-sdgs\\_en](https://ec.europa.eu/info/strategy/international-strategies/sustainable-development-goals/multi-stakeholder-platform-sdgs_en).
63. Voir : [https://ec.europa.eu/info/strategy/international-strategies/sustainable-development-goals/multi-stakeholder-platform-sdgs/support-and-advise\\_en](https://ec.europa.eu/info/strategy/international-strategies/sustainable-development-goals/multi-stakeholder-platform-sdgs/support-and-advise_en).
64. Commission européenne (2019), *Vers une Europe durable à l'horizon 2030*.
65. Commission européenne, *Les Principes de subsidiarité et de proportionnalité : renforcer leur rôle dans l'élaboration des politiques de l'Union*.
66. Parlement européen, *Rapport stratégique annuel sur la mise en œuvre et la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD)*, P8\_TA-Prov(2019)0220 ; Commission du développement du Parlement européen, Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, *Rapport stratégique annuel sur la mise en œuvre et la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD)* ; Parlement européen, « Résolution du Parlement européen du 3 juillet 2018 sur le rôle des villes dans le cadre institutionnel de l'Union européenne ».
67. Voir : [http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0273\\_FR.html](http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0273_FR.html).
68. Eurostat (2019), « Sustainable Development in the European Union. Overview of Progress towards the SDGs in an EU Context ».
69. Comité économique et social européen (2018), *Exposer les lacunes stratégiques de l'UE dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable – Étude* ; OCDE (2018), *Measuring Distance to the SDG Targets 2017: An Assessment of Where OECD Countries Stand*.
70. Site Web du Futurium : <https://ec.europa.eu/futurium/en/urban-agenda>.
71. OCDE (2019), *Réussir la décentralisation. Manuel à l'intention des décideurs*, p. 86.
72. *Ibid.*, pp. 11, 131-134 et OCDE (2017), *Multilevel Governance Reforms: Overview of OECD Country Experiences*.
73. OCDE (2017), *doc. cit.*
74. Delia Rodrigo, Lorenzo Allio et Pedro Andres-Amo (2009), « Multi-Level Regulatory Governance: Policies, Institutions and Tools for Regulatory Quality and Policy Coherence », *OCDE Working Papers on Public Governance*, Paris.
75. Voir : [http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0273\\_FR.html](http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0273_FR.html).
76. Pour plus d'informations, voir : [https://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/policy/themes/urban-development/agenda/pact-of-amsterdam.pdf](https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/urban-development/agenda/pact-of-amsterdam.pdf).
77. ONU Habitat (2017), *National Urban Policy, Europe and North America* (Nairobi, 2017) ; ONU-Habitat et OCDE, *Global State of National Urban Policy*.
78. Commission européenne (2019), *Soutenir les Objectifs de développement durable dans le monde. Rapport de synthèse conjoint de l'Union européenne et de ses États membres*, SWD(2019) 176 Final, Bruxelles.
79. Commission européenne (2013), *Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement*.
80. Pour plus d'informations, voir : <http://www.platforma-dev.eu/>.
81. Commission européenne (2000), *Accord de Cotonou*.
82. Comité européen des régions (2019), *Une approche territoriale pour la mise en œuvre des ODD dans l'UE – Le rôle du Comité européen des régions*, Commission sur les politiques économiques ECON, Bruxelles.
83. Parlement européen, Conseil et Commission européenne (30 juin 2017), « Le nouveau consensus européen pour le développement. Notre monde, notre dignité, notre avenir », *Journal officiel de l'UE*, vol. 60. En outre, le Consensus reconnaît l'importance des villes et du développement urbain.
84. *Ibid.*
85. OCDE (2018), *Reshaping Decentralised Development Co-operation, The Key Role of Cities and Regions for the 2030 Agenda*, p. 40 ; Agustí Fernández de Losada Passols, (2017), *Façonner une nouvelle génération de coopération décentralisée pour une efficacité et une responsabilité accrues*, Bruxelles.
86. Notamment : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Pays-Bas, Suède, et, dans une moindre mesure, pays baltes, France, Islande, Italie, Norvège, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni (villes anglaises et Écosse) et Slovaquie. L'ENV de la Serbie souligne également le rôle important des CT.
87. Pour une cartographie complète des CT en Europe, consulter : <https://www.ccre.org/en/pays/map>.
88. Créé en 1951, le CCRE rassemble soixante associations nationales de CT de quarante et un pays européens et représente, par leur intermédiaire, tous les niveaux de territoires : local, intermédiaire et régional. Voir : <http://www.ccre.org/>.
89. Créé en 2008, PLATFORMA est une coalition paneuropéenne de trente organisations nationales, de réseaux européens et internationaux de collectivités territoriales qui agissent sur la coopération internationale de l'UE : <http://platforma-dev.eu/fr/about-us/>.

90. Ce sujet a été abordé lors de la réunion du groupe de travail du CCRE sur la « Mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) au niveau local ».
91. Fondée en 1986, Eurocities réunit 140 des plus grandes villes d'Europe de 39 pays, voir : <http://wsdomino.eurocities.eu/eurocities/>.
92. Voir : [http://www.eurocities.eu/eurocities/calendar/events\\_list/SDG-summer-deals-WSP0-AZ2GZT](http://www.eurocities.eu/eurocities/calendar/events_list/SDG-summer-deals-WSP0-AZ2GZT).
93. Par exemple, en octobre 2018 et en avril 2019 s'est déroulée à Bruxelles la Semaine européenne des régions et des villes, un événement conjoint sur la localisation des ODD, avec des exemples concrets de différentes CT. Voir : [http://www.eurocities.eu/eurocities/calendar/events\\_list/Delivering-Sustainable-Development-Goals-at-regional-and-local-level-WSP0-B2KQGY](http://www.eurocities.eu/eurocities/calendar/events_list/Delivering-Sustainable-Development-Goals-at-regional-and-local-level-WSP0-B2KQGY).
94. Créée en 1971, l'Association des régions frontalières européennes compte 100 membres de 39 pays, elle fait entendre la voix des régions frontalières et transfrontalières au niveau européen : <https://www.aebr.eu/fr/index.php>.
95. Créée en 1985, l'Assemblée des régions européennes (AER), regroupe 47 régions de 35 pays, de la Norvège à la Turquie en passant par la Russie et le Portugal : <https://aer.eu/>.
96. Créée en 1973, la Conférence des régions périphériques maritimes rassemble environ 160 régions de 25 États de l'UE et hors de l'UE : <https://cpmr.org/fr/qui-sommes-nous/>.
97. Créée en 1990, Climate Alliance est un réseau de 1 700 villes et municipalités de 36 pays : [www.climatealliance.org](http://www.climatealliance.org).
98. Créée en 1990, Energy Cities représente 1 000 villes dans 30 pays : <https://energy-cities.eu/fr/>.
99. Pour plus d'informations sur chacun des réseaux, voir : <https://www.global-taskforce.org/>.
100. Toutes les informations sur l'Agenda urbain de l'UE sont disponibles à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/futurium/>.
101. Qualité de l'air, logement, pauvreté dans les zones urbaines, intégration des migrants et des réfugiés, économie circulaire, transition numérique, mobilité urbaine, emploi et compétences dans l'économie locale, transition énergétique, adaptation climatique, marchés publics innovants et responsables et utilisation durable des terres et des solutions naturelles (comme en mars 2019). Voir : [http://www.eurocities.eu/eurocities/working\\_groups/Urban-Agenda-for-the-EU&tpl=home](http://www.eurocities.eu/eurocities/working_groups/Urban-Agenda-for-the-EU&tpl=home).
102. Pour plus d'informations : <https://www.conventiondesmaires.eu/>.
103. Voir : <https://cor.europa.eu/fr/engage/Pages/cohesion-alliance.aspx>.
104. Voir les informations mises à jour par le CCRE : <http://ccre.org/fr/actualites/view/3519> et <http://www.ccre.org/fr/actualites/view/3804>.
105. L'enquête de 2019 a également été co-organisée avec CGLU. L'analyse de l'enquête de 2018 se trouve à l'adresse : [bit.ly/2BZaXhG](http://bit.ly/2BZaXhG). Pour l'infographie de l'enquête de 2019, voir : [https://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/PLT\\_19\\_13\\_infographics\\_SDGs\\_FR.pdf](https://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/PLT_19_13_infographics_SDGs_FR.pdf).
106. Association suédoise des Nations unies, *Stort intresse från kommuner och regioner för Agenda 2030* (Importance des municipalités et des régions dans le Programme 2030). Voir : <https://fn.se/vi-gor/utveckling-och-fattigdomsbekampning/agenda-2030/glokala-sverige/>.
107. L'AICCRE a organisé plusieurs séances de formation au niveau local et une au niveau national, impliquant plus d'une centaine de maires en 2018, elle a prévu une nouvelle action de formation en juin 2019. Une réunion internationale a eu lieu à Venise en novembre 2018, *Venise City Solutions 2030*, en partenariat avec ONU-Habitat, le PNUD et le FENU. Voir : <https://www.aiccre.it/sdg-2030/> et <https://www.aiccre.it/vcs2030/>.
108. L'Association des collectivités locales tchèque SMO (en coopération avec l'ONG Caritas de la République tchèque) a mis en œuvre un projet intitulé *Sustainable Cities and Municipalities for Development (2016-2017)*, axé sur la sensibilisation (voir : [https://www.youtube.com/watch?v=1\\_26SC3scs](https://www.youtube.com/watch?v=1_26SC3scs)). D'autres actions ont également été entreprises, destinées à être publiées, notamment en direction des étudiants.
109. Depuis 2016, l'Association des collectivités locales lettonne, LALRG, œuvre sur le projet « Travailler ensemble pour donner aux collectivités locales et régionales les moyens d'obtenir des résultats de développement efficaces dans les pays partenaires de l'UE », avec le soutien de PLATFORMA, afin d'élaborer une approche multi-acteurs des ODD. Elle a organisé divers ateliers en 2017 (à Jaunpils et Kuldīga) ; elle a également réalisé des dessins animés sur le thème des ODD, en coopération avec le « studio d'animation » de la région de Jaunpils.
110. C'est le cas par exemple du département de la Gironde ou des collectivités régionales de Nouvelle-Aquitaine et de Normandie (réponse de l'AFCARE à l'enquête CCRE/PLATFORMA).
111. Pour plus d'informations, voir : [www.rgrg.de](http://www.rgrg.de).
112. Réponse de la SNCT à l'enquête. L'Association des collectivités locales SNCT est responsable de la mise en œuvre du 2<sup>e</sup> pilier du projet de coordination des politiques publiques locales et de l'élaboration des premiers programmes de développement des CT, conformément à la loi sur le système de planification (dans cinq municipalités pilotes).
113. Royaume-Uni (2019), « Voluntary National Review of progress towards the Sustainable Development Goals » et réponses de la LGA à l'enquête CCRE/PLATFORMA.
114. Voir : [http://www.nalas.eu/News/SDGs\\_Handbook](http://www.nalas.eu/News/SDGs_Handbook).
115. CCRE/PLATFORMA (2019), *How Local & Regional Government Associations Bring the SDGs to Life*.
116. Forte implication : associations allemande, belge, danoise, écossaise, espagnole, islandaise, lettonne, néerlandaise, norvégienne et suédoise. Faible implication : associations anglaise, française, italienne, lituanienne et serbe. Trois associations n'ont pas été informées (les associations albanaise, bosniaque et monténégrine) et l'association moldave n'était pas au courant du processus.
117. CCRE/PLATFORMA (2019), *doc. cit.* Ces pourcentages sont un peu différents des pourcentages indiqués à la section 2.1, qui prennent en considération tous les pays européens ayant soumis un rapport au FPHN ou qui ont créé des mécanismes de coordination pour le suivi des ODD, et pas seulement les associations de CT qui ont répondu à l'enquête.
118. Pour plus d'informations, voir : [https://www.agenda2030.gob.es/sites/default/files/INFORME\\_DE\\_GOBERNANZA\\_AC\\_2030\\_1.pdf](https://www.agenda2030.gob.es/sites/default/files/INFORME_DE_GOBERNANZA_AC_2030_1.pdf).
119. Dans le cas de l'Albanie, l'ENV mentionne la participation des collectivités locales à la préparation des ENV, mais l'Association des municipalités albanaises n'a pas été consultée.
120. En France, les CT sont invitées à produire un rapport régulier sur leurs politiques de développement durable, permettant d'établir un rapport global sur les ODD. Voir, par exemple, Région Bourgogne-Franche-Comté (2018), *Le Développement durable – Une priorité pour la région, rapport 2016-2017*.
121. L'enquête a été menée auprès des municipalités (39 %, dont 6 % de grandes villes), des régions (17 %), d'entités intermédiaires (9 %, notamment des comtés ou des provinces), d'autres organismes locaux et régionaux (10 %) ainsi que des universités, des ONG ou des organismes publics (26 %). Les principaux résultats de l'enquête (2019) sont les suivants : [https://cor.europa.eu/fr/news/Pages/SDGs\\_survey.aspx](https://cor.europa.eu/fr/news/Pages/SDGs_survey.aspx).
122. Comité des régions, *Résultats de l'étude de l'OCDE*, p. 7. La participation au processus de l'ENV est de 21 %, mais elle est plus élevée parmi les régions (38 %) et les entités intermédiaires (29 %), et plus faible parmi les petites municipalités (11 %). Dans l'enquête CCRE/PLATFORMA, le pourcentage de participation aux ENV est de 26 %.
123. Pour les pays du Nord, voir le Rapport Nordregio (2018) ; enquêtes CGLU (2019).
124. Par exemple, des villes comme Amiens, Besançon, Bonn, Bristol, Canterbury, Gand, Fribourg, Haarlem, Hanovre, Harelbeke, Helsinki, Malmö, Manheim, Poznan, Oss, Strasbourg, Utrecht ou des départements ou gouvernements provinciaux tels que Cordoue, Barcelone, la Gironde, des régions comme Bruxelles-Capitale, le Pays basque, la Catalogne, le comté de Kronoberg, la Lombardie, la Rhénanie du Nord-Westphalie, la Normandie, la Nouvelle-Aquitaine, l'Écosse, le comté de Västra Götaland et le Pays de Galles, entre autres.
125. Pour plus d'informations, voir : <http://www.ccre.org/fr/actualites/view/3555>. Voir aussi les lignes directrices élaborées par VVSG (2018), *Integrating the SDGs into your context analysis: how to start?*, accessible sur la page : <http://localizingtheds.org/library/431/Integrating-the-SDGs-into-policy-planning-context-analysis.pdf>.
126. Pour plus d'informations, consulter le site : <https://www.diba.cat/web/ods/que-son-els-ods>.
127. Plus d'informations sur la page : [https://www.regensburg.de/sixcms/media.php/280/STADT\\_RGBG\\_MANAGEMENTPLAN\\_WELTERBE\\_GB\\_screen.pdf](https://www.regensburg.de/sixcms/media.php/280/STADT_RGBG_MANAGEMENTPLAN_WELTERBE_GB_screen.pdf).
128. Plus d'informations sur la page : [https://www.mannheim.de/sites/default/files/institution/13085/broschu\\_re\\_strategische\\_ziele\\_englisch.pdf](https://www.mannheim.de/sites/default/files/institution/13085/broschu_re_strategische_ziele_englisch.pdf).
129. Pour plus d'informations, voir : [http://www.nalas.eu/News/SDGs\\_Handbook](http://www.nalas.eu/News/SDGs_Handbook).
130. Nora Sánchez Gassen, Oskar Penje et Elin Slätmo (2018), *Global Goals for Local Priorities: The 2030 Agenda at Local Level*, Rapport Nordregio, Stockholm.
131. Plus d'informations sur : <https://www.asker.kommune.no/nye-asker-kommune/barekraft/the-new-asker-municipality-is-based-on-the-un-sustainable-development-goals/>.
132. Pour plus d'informations, voir : <http://developpementdurable.wallonie.be/actualite/en-route-vers-2030>.
133. Plus de détails disponibles sur la page : <http://www.cooperaciavalenciana.gva.es/es/agenda-2030>.
134. Plus de détails disponibles sur la page : [http://cads.gencat.cat/en/Agenda\\_2030/index.html](http://cads.gencat.cat/en/Agenda_2030/index.html).
135. Association suédoise des Nations unies (2019), *Stort intresse från kommuner och regioner för Agenda 2030* (Importance des municipalités et des régions dans le Programme 2030).

136. Plus d'informations sur la page : <https://www.uclg.org/en/media/news/insight-german-municipalities-begin-localize-sdgs>.
137. Plus d'informations sur la page : <https://www.diba.cat/en/web/ods/la-diputacio-amb-els-ods>.
138. Ville de Besançon, *Rapport annuel Développement durable 2017* : [http://www.besancon.fr/gallery\\_files/site\\_1/346/348/24537/2017\\_rapport\\_developpement\\_durable.pdf](http://www.besancon.fr/gallery_files/site_1/346/348/24537/2017_rapport_developpement_durable.pdf).
139. Bristol Green Capital, Université de Bristol, *Bristol Method + Driving the SDGs Agenda at City Level in Bristol*. [https://bristolgreencapital.org/wp-content/uploads/2018/07/Bristol-Method\\_Driving-the-SDGs-agenda-at-city-level-in-Bristol\\_17-Jul-2018.pdf](https://bristolgreencapital.org/wp-content/uploads/2018/07/Bristol-Method_Driving-the-SDGs-agenda-at-city-level-in-Bristol_17-Jul-2018.pdf).
140. Plus d'informations sur la page : <https://www.harelbeke.be/sdgs>.
141. Pour plus d'informations, voir : <https://www.stadt-muenster.de/umwelt/nachhaltigkeit.html>.
142. Deppy Keranidou et al. (2018), Utrecht: *A Global Goals City, Utrecht's Approach to Localising the UN SDG* : [http://www.ewrcp.eu/webfiles/odaysOzSpPresentation\\_files/35-QzpcVXNlcnNccm9zYXJcRGVza3RvCfXMB2NhbGlzaW5lXLRoZS1TREdLzLUlV0cmVjaHQtLnkZg==.pdf](http://www.ewrcp.eu/webfiles/odaysOzSpPresentation_files/35-QzpcVXNlcnNccm9zYXJcRGVza3RvCfXMB2NhbGlzaW5lXLRoZS1TREdLzLUlV0cmVjaHQtLnkZg==.pdf).
143. Telos, Geemete Oss (2017), *Prototype voor een lokale SDG monitor voor Nederland*.
144. Pour plus d'informations, voir : <https://rheden4globalgoals.nl>.
145. *Ibid.*
146. Pour plus de détails, voir : <http://www.agenda21france.org/agenda-21-de-territoire/index.html>.
147. CCRE/PLATFORMA (2019), *How Local & Regional Government Associations Bring the SDGs to Life*.
148. Pour plus d'informations, voir : <https://www.madrid.es/portales/munimadrid/es/Inicio/El-Ayuntamiento/-promos/Cooperacion-Internacional-y-Fondos-Europeos/?vgnnextf=mt=default&vgnnextoid=c3fa00514bd0e310VgnVCM2000000c205a0aRCRD&vgnnextchannnel=069f89da1c5cb410VgnVCM2000000c205a0aRCRD&idCapitulo=10707786>.
149. Pour plus d'informations, voir : <https://decide.madrid.es/>.
150. Plus de détails disponibles sur : <http://www.amb.cat/ca/web/amb/actualitat/sala-de-premsa/notes-de-premsa/detall/-/notaprensa/primer-informe-anual-de-l-observatori-metropolita-de-l-habitatge--hb/6783666/11696>.
151. Pour plus d'informations, voir : <https://pjp-ecoe.int/en/web/coyote-magazine/somos>.
152. Comité des régions – OCDE, p. 5. Parmi tous les répondants qui utilisent des indicateurs, la réponse la plus courante était celle des indicateurs locaux (26 %) suivis des indicateurs nationaux (19 %). Moins de 15 % des répondants ont utilisé des indicateurs au niveau de l'UE ou de l'ONU.
153. Pour plus d'informations, consulter : <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/sdi/indicators>.
154. En 2018, ces indicateurs étaient les suivants : taux de surpeuplement ; population vivant dans un logement exposé au bruit ; exposition à la pollution de l'air par les particules ; population vivant dans un logement avec un toit qui fuit, des murs humides, un niveau dans les fondations, de la pourriture dans les cadres de fenêtres ; population ayant signalé des cas de criminalité, de violence ou de vandalisme dans son quartier ; difficultés d'accès aux transports publics ; nombre de personnes tuées dans des accidents de la route ; part des autobus et des trains dans le transport des passagers ; taux de recyclage des déchets municipaux ; population reliée au moins à un système de traitement des eaux usées secondaires ; et couverture de terre artificialisée par habitant.
155. CESE (2018), *Exposer les lacunes stratégiques de l'UE dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable*.
156. Pour plus d'informations, voir : <https://www.wien.gv.at/stadtentwicklung/studien/pdf/b008486d.pdf>.
157. À la suite de l'adoption en 2007 de la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable, la France a lancé cet outil, soutenu par la Commission européenne et développé dans le cadre d'un processus inclusif avec des représentants des ministères concernés, du CCRE et d'autres acteurs. Voir : [www.rfsc.eu](http://www.rfsc.eu).
158. Pour plus d'informations, voir : <http://localizingthesdgs.org/library/447/Localizing-the-SDGs-in-Utrecht-.pdf>. D'autres villes comme Oss ont développé leurs propres indicateurs : <http://telos.nl/894864.aspx?#t=Prototype+voor+een+lokale+SDG-monitor+voor+Nederland>.
159. Pour plus d'informations, voir : [https://www.vvsg.be/Internationaal/SDG-pagina/documents%20in%20foreign%20languages/Local\\_SDGIndicators.xlsx](https://www.vvsg.be/Internationaal/SDG-pagina/documents%20in%20foreign%20languages/Local_SDGIndicators.xlsx) (Un manuel est également disponible en anglais sur la page : [bit.ly/2MENkgf](http://bit.ly/2MENkgf)).
160. Dirk Assmann et al. (2018), *SDG Indicators for Municipalities. Indicators for Mapping Sustainable Development Goals of the United Nations in German Municipalities*, Gütersloh.
161. Pour plus d'informations, voir : <http://redsdsn.es/comunicado-lanzamiento-informe-ods-ciudades>.
162. Pour plus d'informations, voir : [http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2018/11/RPT\\_021\\_2018\\_SDG\\_City.pdf](http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2018/11/RPT_021_2018_SDG_City.pdf).
163. Pour plus d'informations, consulter la page : [localizingthesdgs.org/library/536/Sustainable-Development-Index-at-the-municipal-level.pdf](http://localizingthesdgs.org/library/536/Sustainable-Development-Index-at-the-municipal-level.pdf).
164. Le Centre commun de recherche, avec le soutien de la Direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne, élabore actuellement un manuel européen pour la préparation des Examens locaux volontaires (ELV).
165. Depuis 2000, la croissance du PIB a été 50 % plus rapide dans les villes que dans les autres zones. *Future Agenda* (2017), *Future of Cities* : <https://www.futureagenda.org/news/future-of-cities-full-report>.
166. Certains pays ont dépassé ou sont proches des taux d'emploi définis dans la stratégie européenne 2020 (75 % chez les personnes âgées de 20 à 64 ans). C'est le cas notamment de la Suède, de l'Allemagne, du Danemark, du Royaume-Uni, de l'Estonie et des Pays-Bas. Dans d'autres pays, les taux d'emploi n'ont pas augmenté (en particulier dans les régions en transition) et, même quand ils se sont améliorés, le chômage reste élevé (par exemple, dans les pays du sud de l'Europe). Commission européenne (2017), *Septième Rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale*.
167. *Ibid.* Les zones géographiques et pays suivants comprennent une majorité de régions classées comme « moins développées » : pays d'Europe de l'Est, pays baltes et Balkans, République tchèque, Grèce, Italie du Sud, ouest de l'Espagne et Portugal. Les zones géographiques et pays suivants comprennent des régions considérées comme des « régions en transition » : Malte, le sud de l'Espagne, la Wallonie en Belgique et différentes régions en Autriche, au Danemark, en France, en Allemagne, en Grèce, en Italie, au Portugal, au Royaume-Uni et en Bulgarie.
168. Pour plus d'informations, voir : [https://cdn4-eeas.fpfis.tech.ec.europa.eu/cdn/farfuture/qBwfcORMS\\_MyjvjhZSpABJwAP2LIW0eoVxqGZtf9\\_2k/mtme:1518429431/sites/eeas/files/communication-credible-enlargement-perspective-western-balkans\\_fr.pdf](https://cdn4-eeas.fpfis.tech.ec.europa.eu/cdn/farfuture/qBwfcORMS_MyjvjhZSpABJwAP2LIW0eoVxqGZtf9_2k/mtme:1518429431/sites/eeas/files/communication-credible-enlargement-perspective-western-balkans_fr.pdf).
169. Commission européenne (2017), *doc. cit.*
170. Voir : <https://s3platform.jrc.ec.europa.eu/-/ljublana-start-up-ecosystem-and-the-technology-park-ljubljana-slovenia?inheritRedirect=true>.
171. Voir : <https://maastrichtlab.nl/>.
172. Pour plus d'informations, voir : <https://smarterlabs.uni-graz.at/en/project-overview/living-lab-experiment-graz/>.
173. Pour plus d'informations, voir : <http://www.urbanexp.eu/urban-labs>.
174. Commission européenne, Dijkstra (2018), *Ma Région, mon Europe, notre futur : septième rapport sur la cohésion sociale, économique et territoriale*. Pour les initiatives dans le Pays basque, voir : [http://www.euskadi.eus/contenidos/informacion/7071/es\\_2333/adjuntos/Resumen%20Impacto%20%20BONO%20SOSTENIBLE%202018%20%20INGL%3C%89S%2030\\_05.pdf](http://www.euskadi.eus/contenidos/informacion/7071/es_2333/adjuntos/Resumen%20Impacto%20%20BONO%20SOSTENIBLE%202018%20%20INGL%3C%89S%2030_05.pdf).
175. Pour plus d'informations, voir : [https://www.illcittadinomb.it/stories/Economia/imprese-sostegno-allo-sviluppo-delle-pmi-in-un-incontro-in-assolombarda\\_1305052\\_11/](https://www.illcittadinomb.it/stories/Economia/imprese-sostegno-allo-sviluppo-delle-pmi-in-un-incontro-in-assolombarda_1305052_11/).
176. Pour plus d'informations, voir : [https://ec.europa.eu/futurium/en/system/files/ged/2019-06-14\\_bucharest\\_declaration\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/futurium/en/system/files/ged/2019-06-14_bucharest_declaration_en.pdf).
177. Commission européenne, Dijkstra (2018), *doc. cit.*
178. URBACT et Union européenne, 25 octobre 2018, *Conférence sur la vitalité des petites villes d'Europe*, Barcelone.
179. Pour plus d'informations, voir : <http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/-/first-phase-of-edp-implementation-in-the-crete-region?inheritRedirect=true>.
180. Pour plus d'informations, voir : <http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/-/how-the-project-s3-4aplusters-supports-the-implementation-of-s3-?inheritRedirect=true>.
181. Pour plus d'informations, voir : <https://www.wifi4eu.eu/#/home>.
182. Pour plus d'informations, voir : <http://www.ccre.org/fr/actualites/view/3808>.
183. Pour plus d'informations, voir : NWS. [eurocities.eu/MediaShell/media/The\\_role\\_of\\_cities\\_in\\_promoting\\_social\\_entrepreneurship.pdf](http://eurocities.eu/MediaShell/media/The_role_of_cities_in_promoting_social_entrepreneurship.pdf).
184. Commission européenne (2019), *The Future of Cities – Opportunities, Challenges and the Way forward*.
185. Pour plus d'informations, voir : <https://urbact.eu/incredibol-creative-innovation>.
186. Montalto et al. (2017), *The Cultural and Creative Cities Monitor*, Bruxelles. Pour plus de détails, voir : <https://doi.org/10.2760/58643>.
187. Pour plus d'informations, voir : <https://ec.europa.eu/jrc/fr/peseta-ii>.
188. Pour plus d'informations, voir : <https://climate-adapt.eea.europa.eu/metadata/projects/climate-change-and-impact-research-the-mediterranean-environment>.
189. Pour plus d'informations, voir : [https://ec.europa.eu/clima/policies/strategies/2050\\_fr](https://ec.europa.eu/clima/policies/strategies/2050_fr).
190. Pour plus d'informations, voir : <https://www.conventiondesmaires.eu/>.

191. Pour plus d'informations, voir : [https://energy-cities.eu/wp-content/uploads/2019/01/local\\_energy\\_ownership\\_study-energycities-fr.pdf](https://energy-cities.eu/wp-content/uploads/2019/01/local_energy_ownership_study-energycities-fr.pdf).
192. Plus de détails sur : <https://cordis.europa.eu/article/id/400003-retrofitting-buildings/fr>.
193. Plus de détails sur : <https://www.interregeurope.eu/policylearning/good-practices/item/375/london-s-building-retrofit-programme-re-fit/>.
194. Plus de détails sur : <https://www.interregeurope.eu/policylearning/good-practices/item/1166/energy-retrofit-of-the-multi-apartment-building-rejkoviceva-2/>.
195. Plus de détails sur : [https://www.c40.org/case\\_studies/energy-retrofits-protecting-the-cultural-heritage-in-heidelberg](https://www.c40.org/case_studies/energy-retrofits-protecting-the-cultural-heritage-in-heidelberg).
196. Pour plus d'informations, voir : <https://www.worldfuturecouncil.org/energy-remunicipalisation-hamburg-buys-back-energy-grids/>.
197. Pour plus d'informations, voir : <http://energia.barcelona/en/barcelona-energia-municipal-electricity-company>.
198. Pour plus d'informations, voir : <http://www.eltis.org/discover/news/free-public-transport-launched-successfully-dunkirk>.
199. Pour plus d'informations, voir : <https://www.tallinn.ee/eng/freepublictransport/About-free-public-transport-in-Tallinn>.
200. Plus de détails sur : <https://www.cdp.net/fr/cities/world-renewable-energy-cities>.
201. Plus de détails sur : <http://e5p.eu/>.
202. Plus d'informations sur : <https://www.climate-chance.org/observatoire-de-l'action/rapport2018/>.
203. Pour plus d'informations, voir : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52016DC0501>.
204. CGLU et GTF (2018), *Towards the Localization of the SDGs*, Rapport des gouvernements locaux et régionaux au FPHN, p. 56.
205. *Ibid.*
206. Pour plus d'informations, voir : <https://www.madrid.es/portales/munimadrid/es/Inicio/Actualidad/Noticias/La-EMT-bate-record-de-viajeros-este-fin-de-semana-con-la-entrada-en-vigor-de-Madrid-Central/?vgnnextfmt=ddefault&vgnextoid=c952e4849f377610VgnVCM1000001d4a900aRCRD&vgnnextchannel=a12149fa40ec9410VgnVCM100000171f5a0aRCRD>.
207. CGLU et GTF (2018), *doc. cit.*
208. *Ibid.*
209. Pour plus d'informations, voir : <http://www.sharingcities.eu/sharingcities/city-profiles/milan>.
210. Pour plus d'informations, voir : <https://es.calameo.com/books/00074977859cb097841ac>.
211. Plus de détails sur : <https://mcpby.com/en/news/zero-emission-valley-its-up-to-you/>.
212. Plus de détails sur : [http://www.epsa-projects.eu/index.php/Green\\_Deal\\_Approach\\_in\\_the\\_Netherlands](http://www.epsa-projects.eu/index.php/Green_Deal_Approach_in_the_Netherlands).
213. Plus de détails sur : <http://ajuntament.barcelona.cat/ecologiaurbana/ca/residu-zero/recol·lida-selectiva/porta-a-porta>.
214. Plus de détails sur : <https://www.regionofwaterloo.ca/en/living-here/blue-box-recycling.aspx>.
215. Voir : <https://www.interregeurope.eu/winpol/>.
216. Voir : <https://www.eea.europa.eu/themes/waste/municipal-waste>.
217. Commission européenne (2017), *Septième Rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale*.
218. Pour plus d'informations, voir : [http://ec.europa.eu/environment/circular-economy/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/circular-economy/index_en.htm).
219. Pour plus d'informations, voir : <https://www.climate-kic.org/in-detail/municipality-circular-economy-case-studies/>.
220. Pour plus d'informations, voir : <http://www.economiecirculaire.org/>.
221. Par exemple, Stratégie énergétique du Pays basque 2030, Programme-cadre environnemental 2020, Stratégie ÉcoEuskadi 2020, Programme Efficacité, Plan de prévention et de gestion des déchets 2020. Voir : <https://espon.public.lu/dam-assets/publications/policy-brief-on-circular-economy-final.pdf>.
222. Pour plus d'informations, voir : <https://www.interregeurope.eu/policylearning/good-practices/item/145/regional-road-map-towards-circular-economy/>.
223. Plus de détails sur : [http://pjhoy.fi/English/circular\\_economy\\_press](http://pjhoy.fi/English/circular_economy_press).
224. Voir : <http://sustainablefoodcities.org/>.
225. Pour plus d'informations, voir : [www.ciudadesagroecologicas.eu/](http://www.ciudadesagroecologicas.eu/).
226. Plus d'informations sur : <https://www.retecittasane.it/>.
227. Plus d'informations sur : <https://www.ruaf.org/projects/dutch-city-deal-food-urban-agenda>.
228. Pour plus de détails, voir : <https://www.biostaedte.de/>.
229. Pour plus de détails, voir : <http://www.agroecocities.eu/>.
230. Plus d'informations sur : <https://www.ruaf.org/cityfood>.
231. Plus d'informations sur : <http://www.milanurbanfoodpolicyact.org/>.
232. Plus de détails sur : <http://regions-france.org/actualites/actualites-nationales/transition-agricole-partenariat-resolis/>.
233. Pour plus d'informations, voir : <https://www.akeuropa.eu/comparison-european-water-supply-and-sanitation-systems>.
234. Pour plus d'informations, voir : <http://www.tni.org/es/publicacion/lego-para-quedarse-la-remunicipalizacion-del-agua-como-tendencia-globa>.
235. Pour plus d'informations, voir : <http://www.unwater.org/publications/un-water-glaas-2017-financing-universal-water-sanitation-hygiene-sustainable-development-goals/>.
236. Attolico (2014), « Building Resilience Through Territorial Planning: The Experience of Province of Potenza », *Procedia Economics and Finance*.
237. Pour plus d'informations, voir : <https://www.bristol.gov.uk/documents/20182/1308373/Bristol+Resilience+Strategy>.
238. CGLU et GTF (2018), *Towards the Localization of the SDGs*, Rapport des gouvernements locaux et régionaux au FPHN, p. 68.
239. *Ibid.*, p. 69.
240. Pour plus d'informations, voir : <http://www.resilientregions.org/2016/08/resilient-community-skane/>.
241. Voir : [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/People\\_at\\_risk\\_of\\_poverty\\_or\\_social\\_exclusion](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/People_at_risk_of_poverty_or_social_exclusion).
242. Commission européenne (2017), *Septième Rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale*.
243. OCDE (2017), *Understanding the Socio-Economic Divide in Europe*.
244. Wolf et Wiechmann (2017), *Urban Growth and Decline: Europe's Shrinking Cities in a Comparative Perspective 1990-2010*.
245. Commission européenne (2019), *The Future of Cities – Opportunities, Challenges and the Way forward*.
246. URBACT (2013), *From Crisis to Choice: Re-imagining the Future in Shrinking Cities*.
247. Pour plus d'informations, voir : <https://charter-equality.eu/?lang=fr>.
248. Pour plus d'informations, voir : <http://www.blog.urbact.eu/2017/12/umea-gender-equality-at-the-heart-of-the-city/>.
249. Plus d'informations sur : [http://www.charter-equality.eu/exemple-de-bonnes-pratiques/ile-de-france-public-transport-anti-harassment-campaign.html?ref\\_id=166](http://www.charter-equality.eu/exemple-de-bonnes-pratiques/ile-de-france-public-transport-anti-harassment-campaign.html?ref_id=166).
250. Pour plus de détails, voir : [http://www.charter-equality.eu/exemple-de-bonnes-pratiques/compilation-of-good-practices-in-italy-municipalities-and-regions.html?ref\\_id=156](http://www.charter-equality.eu/exemple-de-bonnes-pratiques/compilation-of-good-practices-in-italy-municipalities-and-regions.html?ref_id=156).
251. Commission européenne (2017), *Septième Rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale*.
252. Plus d'informations sur : <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/EDN-20190307-1>.
253. Pittini et al. (2017), *The State of Housing in the EU 2017*, Bruxelles.
254. Pour plus d'informations, voir : <https://www.uclg.org/en/media/news/cities-adequate-housing-call-action-ensure-right-housing>.
255. Plus de détails sur : <https://ec.europa.eu/futurium/en/housing/actions>.
256. Pour plus d'informations, voir : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2016/579099/EPRS\\_IDA\(2016\)579099\\_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2016/579099/EPRS_IDA(2016)579099_EN.pdf).
257. CGLU et GTF (2018), *Towards the Localization of the SDGs*, Rapport des gouvernements locaux et régionaux au FPHN, pp. 52-53.
258. *Ibid.*, p. 51.
259. *Ibid.*
260. Pour plus d'informations, voir : <https://hf.socialnibydeni.org/housing-first-for-families-in-brno>.
261. Pour plus d'informations, voir : <https://www.uclg-cisd.org/en/news/latest-news/m%C3%B3stoles-spain-leading-ambitious-strategy-right-housing-and-rights-homeless-people> ; <https://www.terrassa.cat/es/fons-de-lloguer-social-d-emergencia> ; voir aussi : <http://ajuntament.barcelona.cat/dretsocials/es/noticia/nace-la-unidad-que-actuarza-preventivamente-contralos-desahucios> ; et <https://www.procasacadiz.es/omdevi.php>.
262. Plus de détails sur : <https://medium.com/@UNDPeurasia/lay-of-the-land-what-does-hd-tell-us-about-eurasia-688968f0b3e4>.
263. Commission européenne (2017), *Septième Rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale*.
264. Plus de détails sur : <https://publichealthmatters.blog.gov.uk/2017/11/27/taking-action-against-health-inequalities-in-london/>.
265. Commission européenne (2017), *Septième Rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale*.
266. Plus d'informations sur : <https://www.oxford.gov.uk/zez>.
267. Plus d'informations sur : <https://www.fastcompany.com/3020990/a-greenspace-transit-network-to-connect-a-citys-parks-the-countryside>.

268. Plus d'informations sur : [http://www.euro.who.int/\\_data/assets/pdf\\_file/0006/361437/consensus-fra.pdf?ua=1](http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0006/361437/consensus-fra.pdf?ua=1).
269. Plus d'informations sur : [http://www.euro.who.int/\\_data/assets/pdf\\_file/0008/345599/67wd09e\\_SDGroadmap\\_170638.pdf?ua=1](http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0008/345599/67wd09e_SDGroadmap_170638.pdf?ua=1).
270. Commission européenne (2017), *doc. cit.*
271. Plus de détails sur : <https://www.santfeliu.cat/go.faces?xmid=24261>.
272. Commission européenne (2016), *The State of European Cities*.
273. Voir la présentation sur : [https://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/conferences/cities\\_forum\\_2017/segregation\\_keller.pdf](https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/conferences/cities_forum_2017/segregation_keller.pdf).
274. OCDE (2015), *Ageing in Cities*, Paris. Voir : <https://doi.org/10.1787/9789264231160-en>.
275. Pour plus de détails : <https://www.ljubljana.si/en/municipality/city-of-ljubljana-publications/?category=6>.
276. Pour plus de détails : [https://www.uclg-cisdp.org/sites/default/files/Minutes\\_Geneva\\_meeting\\_0409.pdf](https://www.uclg-cisdp.org/sites/default/files/Minutes_Geneva_meeting_0409.pdf) ; [http://sim.rebo.uu.nl/wp-content/uploads/2015/04/Oomen\\_Rights-and-the-City.pdf](http://sim.rebo.uu.nl/wp-content/uploads/2015/04/Oomen_Rights-and-the-City.pdf) ; <https://welovebudapest.com/en/toplists/accessible-budapest-how-to-enjoy-the-city-with-limited-mobility/>.
277. Plus d'informations sur : <http://citiesofmigration.ca/wp-content/uploads/2012/03/Practice-to-Policy.pdf>.
278. Plus de détails sur : <https://ec.europa.eu/futurium/en/inclusion-migrants-and-refugees/final-action-plan-inclusion-migrants-and-refugees-partnership>.
279. Plus de détails sur : <https://ec.europa.eu/migrant-integration/library/doc/migration-and-strengthening-anti-discrimination-in-local-and-regional-governments>.
280. Plus de détails sur : <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15312-2016-INIT/fr/pdf>.
281. Plus de détails sur : [https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/proposal-implementation-package/docs/20160607/communication\\_action\\_plan\\_integration\\_third-country\\_nationals\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/proposal-implementation-package/docs/20160607/communication_action_plan_integration_third-country_nationals_en.pdf).
282. Plus d'informations sur : <https://ec.europa.eu/futurium/en/content/dg-home-meeting-european-integration-network-brussels>.
283. Plus d'informations sur : [https://www.uclg-cisdp.org/sites/default/files/Cities%20for%20Migration%20and%20Rights%20%28Minutes%20Mechelen%29\\_1.pdf](https://www.uclg-cisdp.org/sites/default/files/Cities%20for%20Migration%20and%20Rights%20%28Minutes%20Mechelen%29_1.pdf).
284. Plus d'informations sur : <https://www.uclg-cisdp.org/en/observatory/jugendcollege-training-and-education-young-migrants-vienna>.
285. Plus de détails sur : <https://www.uclg-cisdp.org/en/news/latest-news/grenoble-fosters-participation-and-human-rights-all-its-inhabitants-through-notion>.
286. Voir les pages : <https://bristol.cityofsanctuary.org/> ; <http://lanostraciutatelteurefugi.com/> ; <http://www.dire.it/19-01-2018/166116-migranti-napoli-citta-rifugio-aperto-un-corridoio-umanitario-peri-richiedenti-asilo/>.
287. Voir : [https://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR\\_Call\\_for\\_a\\_real\\_common\\_european\\_asylum\\_policy\\_EN.pdf](https://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR_Call_for_a_real_common_european_asylum_policy_EN.pdf).
288. Plus d'informations sur : [https://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR\\_resolution\\_refugees\\_final\\_EN-0.pdf](https://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/CEMR_resolution_refugees_final_EN-0.pdf).
289. OCDE (2018), *Working Together for Local Integration of Migrants and Refugees*. <https://doi.org/10.1787/9789264085350-en>.
290. Plus d'informations sur : <https://solidaritycities.eu/about>.
291. Plus de détails sur : <https://www.uia-initiative.eu/en/uia-cities>.
292. Plus de détails sur : <http://urbact.eu/anti-rumor-agents-and-cultural-activities-increase-acceptance-newcomers-amadora-pt>.
293. Voir : <https://stad.gent/ghent-international/city-policy-and-structure/asylum-and-refugees/refugee-taskforce>
294. Plus d'informations sur : <http://urbact.eu/finding-places>.
295. Plus d'informations sur : <https://www.uclg-cisdp.org/en/observatory/jugendcollege-training-and-education-young-migrants-vienna>.
296. Voir : <https://www.uclg-cisdp.org/en/right-to-the-city/european-charter>.
297. Plus d'informations sur : <https://www.eccar.info/fr>.
298. Plus d'informations sur : <http://www.agenda21culture.net/fr>.
299. Plus d'informations sur : <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities>.
300. Commission européenne (2017), *Septième Rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale*.
301. Plus d'informations sur : [http://www.eurocities.eu/eurocities/working\\_groups/Urban-Agenda-for-the-EU&tpl=home](http://www.eurocities.eu/eurocities/working_groups/Urban-Agenda-for-the-EU&tpl=home).
302. OCDE-CGLU (2019), *World Observatory on Subnational Government Finance and Investment*. Country Profiles, pp. 37-38.
303. CGLU (2016), GOLD IV, *Co-Créer le futur urbain* ; OCDE (2013), *Rural-Urban Partnerships, An Integrated Approach to Economic Development*.
304. Voir : <https://stockholmregion.org/news/the-stockholm-region-has-taken-the-lead-in-using-the-possibilities-of-digitalisation/>.
305. Plus d'informations sur : [https://lisboncouncil.net/index.php?option=com\\_downloads&id=1366](https://lisboncouncil.net/index.php?option=com_downloads&id=1366).
306. Plus d'informations sur : <https://overheid.vlaanderen.be/informatie-vlaanderen/en/flanders-radically-digital>.
307. Plus de détails sur : [https://urbact.eu/sites/default/files/ic\\_12\\_guidelines\\_to\\_digital\\_urban\\_governance.pdf](https://urbact.eu/sites/default/files/ic_12_guidelines_to_digital_urban_governance.pdf).
308. Plus de détails sur : <http://www.oecd.org/gov/ethics/Corruption-Public-Procurement-Brochure.pdf>.
309. Directive 2014/24/EU : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/XT/?uri=celex:32014L0024> ; Directive 2014/25/EU : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=celex:32014L0025>.
310. Plus d'informations sur : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/XT/?uri=CELEX:32016R0007>.
311. Plus d'informations sur : [http://ajuntament.barcelona.cat/contractaciopublica/sites/default/files/2018\\_sustainable\\_public\\_procurement\\_plan.pdf](http://ajuntament.barcelona.cat/contractaciopublica/sites/default/files/2018_sustainable_public_procurement_plan.pdf).
312. Plus d'informations sur : [https://apolitical.co/solution\\_power/manchester-focuses-spending-power-lock-wealth-local-community/](https://apolitical.co/solution_power/manchester-focuses-spending-power-lock-wealth-local-community/).
313. Jackson et McInroy (2018), *Creating a Good Local Economy: The Role of Anchor Institutions*.
314. *Ibid.*
315. Plus de détails sur : <https://www.smarticipate.eu/by-the-public-for-the-public-romans-help-to-shape-smarticipate/>.
316. Plus de détails sur : <https://www.smarticipate.eu/live-case-study-hamburg-december-2016/>.
317. Plus d'informations sur : <https://urbact.eu/participatory-approach-creating-city-strategic-development-plan>.
318. Plus d'informations sur : <https://urbact.eu/urban-development-masterplan>.
319. Voir : <https://www.tartu.ee/en/participative-budgeting#participative-budgeting>.
320. Plus d'informations sur : <https://urbact.eu/childrens-council-and-public-youth-audience>.
321. Pour plus d'informations, voir : <https://cooperativecity.org/2017/11/21/laituri-helsinki/>.
322. Pour plus d'informations, voir : <https://www.labsus.org/2017/04/regolamento-beni-comuni-il-nuovo-prototipo-di-labsus/>.
323. Pour plus d'informations, voir : [https://ec.europa.eu/newsroom/dae/document.cfm?action=display&doc\\_id=17855](https://ec.europa.eu/newsroom/dae/document.cfm?action=display&doc_id=17855).
324. Plus de détails sur : [https://joinup.ec.europa.eu/sites/default/files/inline-files/eGovernment\\_in\\_EU\\_June\\_2018\\_0.pdf](https://joinup.ec.europa.eu/sites/default/files/inline-files/eGovernment_in_EU_June_2018_0.pdf).
325. Plus de détails sur : <http://consulproject.org/en/>.
326. « Europe Moving towards a Sustainable Future », contribution de la Plateforme multipartite sur les ODD au document de réflexion « Une Europe durable à l'horizon 2030 », octobre 2018.
327. CCRE-CEMR (2018), *Les 10 Messages clés du CCRE sur les propositions de la Commission européenne concernant l'avenir de la politique de cohésion*.
328. Contribution du CCRE à la consultation de la CE au document *Vers une Europe durable à l'horizon 2030* ; Comité des régions, *Projet d'avis. Les Objectifs de développement durable (ODD) comme fondement d'une stratégie à long terme de l'Union pour une Europe durable à l'horizon 2030*, 135<sup>e</sup> session plénière des 26 et 27 juin 2019, ECON-VI/044 et la Plateforme européenne multipartite sur les ODD (octobre 2018), *Europe Moving toward a Sustainable Future*.
329. Plateforme multipartite sur les ODD de l'UE (octobre 2018), *Europe Moving toward a Sustainable Future* ; Comité des régions (juin 2019), *Les Objectifs de développement durable (ODD) comme fondement d'une stratégie à long terme de l'Union, pour une Europe durable à l'horizon 2030*. Une demande similaire a également été formulée par le Conseil européen, *Conclusions*, 18 octobre 2018, EUCO 13/18. <https://www.consilium.europa.eu/media/36775/18-euco-final-conclusions-en.pdf>.

# Contexte — Bibliographie

Centre de surveillance des déplacements internes et Conseil norvégien des réfugiés, *Rapport mondial 2018 sur les déplacements internes*, Genève, 2018. <https://www.unocha.org/es/themes/internal-displacement>.

GIEC, *Réchauffement planétaire de 1,5 °C. Rapport spécial du GIEC sur les effets d'un réchauffement climatique*, 2018.

Groupe indépendant de scientifiques nommé par le Secrétaire général, *Rapport mondial sur le développement durable. L'avenir, c'est maintenant : la science au service des Objectifs de développement durable*, New York, 2019.

Nations unies, *Rapport sur les Objectifs de développement durable*, New York, 2019. <https://unstats.un.org/sdgs/report/2019/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2019.pdf>.

ONU-DAES, *World Population Prospects 2019 Data Booklet*, New York, 2019. [https://population.un.org/wpp/Publications/Files/WPP2019\\_DataBooklet.pdf](https://population.un.org/wpp/Publications/Files/WPP2019_DataBooklet.pdf).

—, *World Urbanization Prospects. The 2018 Revision*, New York, 2018. <https://population.un.org/wup/Publications/Files/WUP2018-Report.pdf>.

Secrétariat général des Nations unies, *Long-Term Impact of Current Trends in the Economic, Social and Environmental Areas on the Realization of the Sustainable Development Goals*, New York, 2019.

—, *Progress towards the Sustainable Development Goals*, New York, 2019.

—, *The Road to Dignity by 2030: Ending Poverty, Transforming All Lives and Protecting the Planet*, New York, 2014.

# Région européenne — Bibliographie

**Les 158 Examens nationaux volontaires (ENV) présentés par 142 pays entre 2016 et 2019 au Forum politique de haut niveau (FPHN) des Nations unies ont été consultés pour l'élaboration de ce rapport, y compris ceux préparés par les pays de la région européenne. Afin d'éviter une répétition excessive dans cette bibliographie, vous pouvez accéder à tous les ENV au lien suivant : <https://sustainabledevelopment.un.org/vnrs>.**

Assmann D., Honold J., Grabow B. et Roose J., *SDG Indicators for Municipalities. Indicators for Mapping Sustainable Development Goals of the United Nations in German Municipalities*, Gütersloh, 2018.

Attolico A. « Building Resilience Through Territorial Planning: The Experience of Province of Potenza », *Procedia Economics and Finance* 18, 2014, pp. 528-535. [https://doi.org/10.1016/s2212-5671\(14\)00972-1](https://doi.org/10.1016/s2212-5671(14)00972-1).

Baqueriza-Jackson M., *Creating a Good Local Economy through Procurement*, Procure, Paris, 2018. [https://urbact.eu/sites/default/files/media/procure\\_final\\_report.pdf](https://urbact.eu/sites/default/files/media/procure_final_report.pdf).

Bouckaert Geert, Kuhlmann S. et Schwab C., *L'Avenir des administrations locales en Europe : Leçons tirées de la recherche et de la pratique dans 31 pays*, 2018. <https://doi.org/10.4000/books.igpde.5426>.

CEMR-CCRE, *Politique de cohésion, 10 messages clés pour l'avenir*, Bruxelles, 2018. [https://ccre.org/img/uploads/piècesjointe/filename/CEMR\\_10\\_key\\_messages\\_cohesion\\_policy\\_FR.pdf](https://ccre.org/img/uploads/piècesjointe/filename/CEMR_10_key_messages_cohesion_policy_FR.pdf).

CEMR-CCRE et Dexia, *L'Europe locale et régionale : chiffres clés 2009*, Bruxelles, 2010. [https://www.ccre.org/docs/nuancier\\_2009\\_fr.pdf](https://www.ccre.org/docs/nuancier_2009_fr.pdf).

CEMR-CCRE et PLATFORMA, *Comment les associations de collectivités territoriales concrétisent les ODD ?*, Bruxelles, 2019. <http://platforma-dev.eu/wp-content/uploads/2019/10/CEMR-PLATFORMA-study-SDGs-2019-FR.pdf>.

CGLU, *L'Accès aux services publics et l'urbanisation du monde, Troisième Rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale – GOLD III*, Bruxelles, Bruylant, 2014.

—, *Co-Créer le futur urbain. L'Agenda des métropoles, des villes et des territoires*, GOLD IV – Quatrième Rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale, Barcelone, 2017.

CGLU et GTF, « Financing Urban and Local Development: the Missing Link in Sustainable Development Finance », *Position Paper on Sub-National Finance*, CGLU, 2015.

—, *Towards the Localization of the SDGs*, Local and Regional Governments' Report to the 2018 HLPF, Barcelone, 2018. [https://www.gold.uclg.org/sites/default/files/Towards\\_the\\_Localization\\_of\\_the\\_SDGs.pdf](https://www.gold.uclg.org/sites/default/files/Towards_the_Localization_of_the_SDGs.pdf).

—, *Towards the Localization of the SDGs*, Local and Regional Governments' Report to the 2019 HLPF, Barcelone, 2019. [https://www.gold.uclg.org/sites/default/files/Localization2019\\_EN.pdf](https://www.gold.uclg.org/sites/default/files/Localization2019_EN.pdf).

Comité européen des régions, *A Territorial Approach for the Implementation of the SDGs in the EU. The Role of the European Committee of the Regions*, Commission pour la politique économique ECON, Bruxelles, 2019.

—, *Charter for Multilevel Governance in Europe*, Bruxelles, 2014.

—, *Europe Moving toward a Sustainable Future*, Bruxelles, 2018.

—, *SDGs: a basis for a long-term EU Strategy for Sustainable Europe by 2030*, ECON-VI/044, Bruxelles, 2019.

—, *Livre blanc du Comité des régions sur la gouvernance à multiveaux*, Bruxelles, Comité des régions, 18 juin 2009. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52009IR0089&from=EN>.

Comité des régions et OCDE, *Survey Results Note. The Key Contribution of Regions and Cities to Sustainable Development*, Bruxelles, 2019. <https://cor.europa.eu/en/events/Documents/ECON/CoR-OECD-SDGs-Survey-Results-Note.pdf>.

Comité économique et social européen, *Exposing EU policy gaps to address the Sustainable Development Goals*, Bruxelles, 2018. <http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2019/01/QE-02-19-009-EN-N-4.pdf>.

Commission européenne, *Prochaines étapes pour un avenir européen durable – Action européenne en faveur de la durabilité : questions et réponses*, 2016. [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/MEMO\\_16\\_3886](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/MEMO_16_3886).

—, *Accords de Cotonou*, 2000. [http://www.europarl.europa.eu/intcoop/acp/03\\_01/pdf/mn3012634\\_en.pdf](http://www.europarl.europa.eu/intcoop/acp/03_01/pdf/mn3012634_en.pdf).

—, *Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement*, 2013. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52013DC0280&from=GA>.

—, *Gouvernance européenne. Un livre blanc*, Bruxelles, 2001. [file:///C:/Users/user/Downloads/GOUVERNANCE\\_EUROPE\\_ENNE\\_UN\\_LIVRE Blanc.pdf](file:///C:/Users/user/Downloads/GOUVERNANCE_EUROPE_ENNE_UN_LIVRE Blanc.pdf).

—, *Supporting the Sustainable Development Goals across the World: The 2019 Joint Synthesis Report of the European Union and its Member States*, SWD (2019) 176 finaux, Bruxelles, 2019.

—, *The Future of Cities. Opportunities, Challenges and the Way Forward*, Bruxelles, 2019.

—, *The Principles of Subsidiarity and Proportionality: Strengthening their role in the EU's policymaking*, 2018. [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication-principles-subsidiarity-proportionality-strengthening-role-policymaking\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication-principles-subsidiarity-proportionality-strengthening-role-policymaking_en.pdf).

—, *The State of European Cities 2016; Cities leading the way to a better future*, Bruxelles, 2016. [https://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/policy/themes/cities-report/state\\_eu\\_cities2016\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/cities-report/state_eu_cities2016_en.pdf).

—, *Vers une Europe durable à l'horizon 2030*, Document de réflexion, Bruxelles, 2019. [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/rp\\_sustainable\\_europe\\_fr\\_web.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/rp_sustainable_europe_fr_web.pdf).

- Congrès des autorités locales et régionales, *Fact-finding Mission on the Situation of Local Elected Representatives in the Republic of Moldova*, Strasbourg, 2018. <https://rm.coe.int/local-democracy-in-the-republic-of-moldova-monitoring-committee-rapport/16807931de>.
- , *La Démocratie locale et régionale en Suisse*, Strasbourg, 2017. <https://rm.coe.int/la-democratie-locale-et-regionale-en-suisse/1680750d63>.
- Conseil de l'Europe, *Conclusions on transformative post-2015 agenda*, Réunion du Conseil du 16 décembre 2014, 2014.
- , *Charte européenne de l'autonomie locale*, 1985. <https://rm.coe.int/168007a095>.
- Conseil européen, *Conclusions de la réunion du Conseil européen du 18 octobre 2018*, 2018.
- Dijkstra L. (éd.), « Ma région, mon Europe, notre futur. Septième Rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale », Commission européenne, Bruxelles, 2017.
- Eurostat, *Sustainable Development in the European Union, Overview of progress towards the SDGs in an EU context*, Bruxelles, 2017. <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/4031688/8461538/KS-01-17-796-EN-N.pdf/f9c4e3f9-57eb-4f02-ab7a-42a7ebcf0748>.
- Fernández de Losada A., *Shaping a new generation of decentralised cooperation for enhanced effectiveness and accountability*, 2017.
- Futureagenda, *Future of Cities. Insights from Multiple Expert Discussions around the World*, Londres, 2017.
- Gungor H., *Belediyelerin Genel Bütçe Payları* (Parts des municipalités dans le budget national), 2018, 19.
- Hooghe L., Marks S., Schakel H. A., Chapman-Osterkat, Niedzwiecki S. et Shair-Rosenfield S., *Measuring Regional Authority. Vol. I: A Postfunctionalist Theory of Governance*, Oxford University Press, 2016. [https://books.google.co.uk/books?id=hldxCwAAQBAJ&hl=ca&source=gbs\\_navlinks\\_s](https://books.google.co.uk/books?id=hldxCwAAQBAJ&hl=ca&source=gbs_navlinks_s).
- Jackson M. et McInroy N., *Creating a Good Local Economy: The Role of Anchor Institutions*, édité par Centre for Local Economic Strategies, Procore, 2018.
- Keranidou D., Van Laarhoven M., Sakkers D. et Van de Ven D., *Utrecht's Approach to Localising the UN Sustainable Development Goals*, Utrecht, 2018.
- Ladner A., Keuffer N. et Baldersheim H., « Measuring Local Autonomy in 39 Countries (1990-2014) », *Regional and Federal Studies* 26, n° 3, 26 mai 2016, pp. 321-357. <https://doi.org/10.1080/13597566.2016.1214911>.
- Montalto V., Jorge Tacao Moura C., Langedijk S. et Saisana M., *The Cultural and Creative Cities Monitor. 2017 Edition*, Bruxelles, 2017. <https://doi.org/10.2760/58643>.
- Plateforme multipartite sur les ODD, « L'Europe sur la voie d'un avenir durable », in *Vers une Europe durable à l'horizon 2030*, Bruxelles, Commission européenne, 2018.
- OCDE, *Ageing in Cities*, Paris, OCDE, 2015. <https://doi.org/10.1787/9789264231160-en>.
- , « Annexe B : Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG) », in *Government at a Glance 2011*, Paris, OCDE, 2013. [https://doi.org/10.1787/gov\\_glance-2011-68-fr](https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-68-fr).
- , *Réussir la décentralisation. Manuel à l'intention des décideurs*, Paris, OCDE, 2019. <https://doi.org/10.1787/551847c0-fr>.
- , *Mesurer la distance à parcourir pour atteindre les cibles des ODD 2017*, OCDE, 2018.
- , *Multi-level governance reforms: overview of OECD country experiences*, s. d.
- , *Rural-Urban Partnerships: An Integrated Approach to Economic Development*. OECD Rural Policy Reviews, Paris, OCDE, 2013. [http://www.oecd-ilibrary.org/urban-rural-and-regional-development/rural-urban-partnerships\\_9789264204812-en](http://www.oecd-ilibrary.org/urban-rural-and-regional-development/rural-urban-partnerships_9789264204812-en).
- , *Les Gouvernements infranationaux dans les pays de l'OCDE, chiffres clés*, Paris, OCDE, 2018.
- , *Working Together for Local Integration of Migrants and Refugees*, Paris, OCDE, 2018. <https://doi.org/10.1787/9789264085350-en>.
- OCDE et CGLU, *2019 Report of the World Observatory on Subnational Government Finance and Investment – Country Profiles*, 2019.
- , *2019 Report of the World Observatory on Subnational Government Finance and Investment – Key Findings*, 2019.
- , *Subnational governments around the world: Structure and finance*, 2016. <http://www.uclg-localfinance.org/node/257>.
- , *ONU-DAES, 2016 Voluntary National Review Synthesis Report*, New York, 2016.
- , *2017 Voluntary National Review Synthesis Report*, New York, 2017.
- , *2018 Voluntary National Review Synthesis Report*, New York, 2018.
- , *World Urbanization Prospects. The 2018 Revision*, New York, 2018. <https://population.un.org/wup/Publications/Files/WUP2018-Report.pdf>.
- ONU-Habitat, *Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale*, Nairobi, 2015.
- , *National Urban Policy. Europe and North America*, Nairobi, 2017.
- Parlement européen, *Europe's approach to implementing the SDGs: good practices and the way forward*, 2019.
- Parlement européen, Comité sur le développement et Comité sur l'environnement, la santé publique et la sécurité alimentaire, *Rapport stratégique annuel sur la mise en œuvre et la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD)*, 2019.
- Pittini A., Koessl G., Dijol J., Lakatos E. et Ghekiere L., *The state of Housing in the EU 2017*, Bruxelles, 2017. <http://www.housingeurope.eu/file/614/download>.
- Région Bourgogne-Franche-Comté, *Région Bourgogne-Franche-Comté. Le Développement durable. Une priorité pour la Région, Rapport 2017-2018*, Besançon, 2018.
- Rodrigo D., Allio L. et Andrés-Amo P., *Multi-Level Regulatory Governance: policies, institutions and tools for regulatory quality and policy coherence*, Paris, OECD Working Papers on Public Governance, 2009.
- Sánchez G., Nora, Penje O. et Slätmo E., « Global goals for local priorities: The 2030 Agenda at local level », *Nordregio Report 2018:2, Stockholm*, 2018. <http://norden.diva-portal.org/smash/get/diva2:1251563/FULLTEXT03.pdf>.
- Schlappa H. et JV Neill W., « From crisis to choice: re-imagining the future in shrinking cities », *URBACT II Capitalisation*, Saint-Denis, 2013.
- Siméon M., Noupadia N. et Bardot L., *Objectifs de développement durable. Comment les villes et les régions européennes montrent l'exemple*, Bruxelles, PLATFORMA et CCRE, 2018. <https://platforma-dev.eu/wp-content/uploads/2018/08/PLATFORMA-CEMR-SDG-localisation-FR.pdf>.
- Stephenson P., « Twenty years of multi-level governance: "Where Does It Come From? What Is It? Where Is It Going?" », *Journal of European Public Policy* 20, n° 6, 31 août 2013, pp. 817-837. <https://doi.org/10.1080/13501763.2013.781818>.
- Union européenne, *Le Nouveau Consensus européen pour le développement : « Notre monde, notre dignité, notre avenir »*, 2017. <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/ca80bb57-6778-11e7-b2f2-01aa75ed71a1/language-fr>.
- , *Traité de Lisbonne pour amender le traité de l'Union européenne et le traité établissant la Communauté européenne*, 2007. <https://eur-lex.europa.eu/eli/treaty/lis/sign?locale=fr>.
- Van den Brande L., *Multilevel governance and partnership. The Van den brande report. Special Report prepared at the request of the Commissioner for Regional and Urban Policy Johannes Hahn*, Bruxelles, 2014.
- Ville de Besançon, *Rapport annuel Développement durable 2017*, Besançon, 2017.
- Ville de Bristol, Université de Bristol et Partenariat pour une Capitale verte de Bristol, *Driving the Sustainable Development Goals agenda at city level in Bristol*, Bristol, Bristol Method+, 2018.
- Wolff M. et Wiechmann T., « Urban growth and decline: Europe's shrinking cities in a comparative perspective 1990-2010 », *European Urban and Regional Studies* 25, n° 2, 1<sup>er</sup> avril 2018, pp. 122-139. <https://doi.org/10.1177/0969776417694680>.
- Wollmann H., « Public and Social Services in Europe: From Public and Municipal to Private Provision – And Reverse? », in *Public and Social Services in Europe*, Londres, Palgrave Macmillan UK, 2016, pp. 313-334. [https://doi.org/10.1057/978-1-137-57499-2\\_21](https://doi.org/10.1057/978-1-137-57499-2_21).
- Wright C., *UCLG/CIB Platform for Sustainable Development Goals and Local Government Associations*, 2019.



# La localisation des agendas mondiaux

## Comment l'action locale transforme les villes et les territoires

L'Europe est l'une des régions du monde où la décentralisation est fortement ancrée dans les institutions et les politiques de nombreux pays. Les collectivités territoriales ont connu ces dernières années d'importants défis et réformes de leur environnement institutionnel. Ces réformes ont eu des impacts majeurs sur l'étendue de leurs responsabilités, de leurs ressources et de leur autonomie. Pour les collectivités territoriales, l'Agenda 2030 offre une occasion d'influencer les processus d'élaboration des politiques, de plaider en faveur d'un environnement plus favorable et d'une approche de gouvernance multinationale, de renforcer les mécanismes de participation citoyenne.

Avec le soutien de leur organisation faitière, le Conseil des communes et régions d'Europe, et de leurs associations nationales, les collectivités territoriales européennes font preuve d'un engagement croissant envers les agendas mondiaux de développement durable. Elles ont été particulièrement impliquées dans la localisation de l'Agenda 2030, en jouant un rôle de premier plan dans des domaines tels que l'action climatique, l'inclusion sociale et la prospérité économique. Elles ont également participé au développement d'alternatives comme la mise en place d'une économie partagée et circulaire. En tant que niveau de gouvernement le plus proche de leurs citoyens, les collectivités territoriales prennent des mesures dans le domaine de la gouvernance urbaine et des territoires, en renforçant la coopération entre et au sein des territoires (par exemple, la coopération intercommunale, les partenariats urbains-ruraux), ainsi qu'en impliquant la société civile, le secteur privé, les partenaires sociaux et le monde universitaire pour co-créer des alternatives durables. Elles contribuent également à renforcer les liens et le partage des connaissances avec leurs pairs en dehors de l'UE, grâce à PLATFORMA, une coalition paneuropéenne de trente gouvernements locaux et régionaux, et avec le soutien de la Commission européenne.

S'inscrivant dans le cadre du rapport GOLD V, cette publication offre une cartographie de l'état de la localisation des agendas mondiaux en Europe, de la manière dont la décentralisation, la gouvernance multinationale et d'autres cadres institutionnels contribuent ou entravent ce processus. Cette publication met en lumière de grandes disparités entre les pays en ce qui concerne l'engagement des collectivités territoriales, en particulier entre les pays d'Europe du Nord et de l'Ouest d'une part, et les pays d'Europe centrale et du Sud-Est d'autre part.

Cette publication présente également un certain nombre de bonnes pratiques mises en œuvre par les villes et les régions du continent européen. Ces pratiques montrent le rôle proactif joué par la sphère infranationale pour veiller à ce que les services publics répondent aux demandes croissantes des citoyens, ainsi que pour soutenir le développement local durable dans toutes ses dimensions. En dépit des défis actuels, tant au niveau mondial que local, les collectivités territoriales favorisent une prise de responsabilité collective pour transformer les villes et les territoires et ainsi parvenir à des sociétés plus équitables, justes et durables.

**Rapport régional  
de GOLD V sur l'Europe**



Parrainé par :



Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document est de la responsabilité de CGLU et sous aucun prétexte il ne peut être interprété comme le reflet du positionnement de l'Union européenne.



Ce document a été financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, Asdi. Asdi ne partage pas nécessairement les opinions exprimées dans ce document. La responsabilité de son contenu incombe entièrement à l'auteur.

Soutenu par :



**metropolis ●**

Préparé par :

